



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Mai 2023

CONSULTATIONS DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'ACCORD DE 38 MOIS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES ; DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINECENTRAFRICAINE

Dans le cadre des consultations de 2023 au titre de l'article IV et de la demande d'accord de 38 mois au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** résumant les avis formulés par le conseil d'administration lors de la réunion du 27 avril 2023 consacrée à l'examen du rapport des services du FMI, qui concluait les consultations au titre de l'article IV avec la République centrafricaine.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 27 avril 2023. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 3 mars 2023 avec les autorités centrafricaines sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 18 avril 2023.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République centrafricaine.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Questions générales.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI approuve un accord au titre de la facilité élargie de crédit de 191,4 millions de dollars en faveur de la République centrafricaine

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant d'environ 191,4 millions de dollars en faveur de la République centrafricaine (RCA).
- Le programme appuyé par la FEC contribuera à répondre aux besoins persistants de financement de la balance des paiements de la RCA, à maintenir les dépenses prioritaires pour les services publics de base dans la santé et l'éducation, et à fournir un cadre qui permettra de poursuivre les principales réformes.
- Ce programme s'inscrit dans le cadre d'un effort coordonné des institutions financières internationales (IFI) qui vise à soutenir le peuple centrafricain et à éviter une crise humanitaire. Le programme comporte d'importantes dispositifs de sauvegardes et de gouvernance permettant d'encadrer l'utilisation des ressources du FMI.

Washington, DC – 27 avril 2023 : Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC) d'une durée de 38 mois et d'un montant de 141,68 millions de DTS (environ 191,4 millions de dollars) en faveur de la République centrafricaine. La décision du conseil d'administration permet un décaissement immédiat équivalent à 11,3 millions de DTS (environ 15,2 millions de dollars).

Dix ans après la guerre civile de 2013, la République centrafricaine fait face à une succession de crises qui entraînent des difficultés exceptionnelles pour la population et placent le pays au bord d'une crise humanitaire ponctuée par une situation d'insécurité alimentaire aiguë. La RCA, où près de 80 % de la population vit dans la pauvreté, reste l'un des pays les plus pauvres du monde.

Confrontés aux risques pour la stabilité macroéconomique et au déficit de financement résultant de la suspension en 2021 de l'appui budgétaire des partenaires pour le développement, les autorités ont réagi en ajustant les dépenses, en rationalisant les subventions aux carburants et en reportant l'apurement des arriérés intérieurs. C'est dans ce contexte que le gouvernement a sollicité l'aide financière du FMI pour répondre aux besoins de financement de la balance des paiements du pays.

Le programme soutenu par la FEC s'inscrit dans le cadre des efforts coordonnés déployés par les IFI pour soutenir la population de la République centrafricaine. Il aidera le pays à répondre à ses besoins persistants de financement et à maintenir les dépenses consacrées aux services publics de base, notamment dans la santé et l'éducation. Selon le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies (OCHA), 3,4 millions de personnes – soit 56 % de la population – auront besoin d'assistance humanitaire et de protection en 2023, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à 2022.

Les principaux engagements des autorités comprennent i) le maintien des dépenses prioritaires, ii) l'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures, iii) le renforcement des administrations des impôts et des douanes, iv) la rationalisation des exonérations fiscales, v) le renforcement de la gouvernance et de la transparence budgétaires, vi) l'ajustement de la structure du marché et des prix des carburants, et vii) la réduction du risque des projets associés à des crypto-monnaies.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« La République centrafricaine (RCA) a été affectée par une conjugaison de chocs associés à la pandémie de COVID-19, aux bouleversements de sa sécurité intérieure et à la guerre de la Russie en Ukraine. De ce fait, ses besoins humanitaires ont fortement augmenté et la sécurité alimentaire a continué de se détériorer, affectant jusqu'à 3 millions d'habitants.

« Avec la suspension de l'appui budgétaire des bailleurs de fonds, la RCA est confrontée à des décisions de financement difficiles face à une situation où la demande de services publics d'une population déjà en souffrance est la plus pressante, et où l'environnement extérieur n'est pas favorable.

« L'accord au titre de la FEC contribuera à libérer de l'espace budgétaire et à catalyser le soutien des donateurs aux services publics essentiels, ainsi qu'à fournir un cadre pour la mise en œuvre des réformes nationales. Grâce au financement et aux réformes supplémentaires, les risques d'une nouvelle détérioration de la situation humanitaire seront réduits et la viabilité des finances publiques sera renforcée.

« Nous attendons des autorités qu'elles poursuivent la mise en œuvre de profondes réformes budgétaires. La priorité est de renforcer l'administration des douanes et des impôts et de rationaliser les exonérations fiscales afin d'accroître la mobilisation des recettes intérieures et d'élargir l'enveloppe des dépenses sociales. Le programme soutenu par le FMI comporte d'importantes dispositifs de sauvegardes et gouvernance permettant d'encadrer l'utilisation des ressources du FMI destinées à aider le pays et sa population à éviter une crise humanitaire.

« Les autorités continueront à coopérer avec les institutions régionales sur le projet Sango et d'autres projets liés aux crypto-monnaies pour assurer la cohérence avec le cadre juridique de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

« La poursuite du soutien technique et financier des partenaires au développement reste indispensable à la réussite du programme. Compte tenu de son risque élevé de surendettement et de sa base de recettes limitée, la RCA devra poursuivre ses efforts pour mobiliser des dons afin de financer ses besoins économiques. Une coopération étroite avec les partenaires internationaux en matière d'aide humanitaire est également essentielle pour soutenir la population.

« Le programme économique de la RCA continuera d'être soutenu par la mise en œuvre de politiques et de réformes convenues entre les institutions régionales de la CEMAC, qui visent notamment à soutenir une augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux et qui sont essentielles à la réussite du programme. »

République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2020-2027

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Projections					
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	1.0	1.0	0.5	2.2	3.0	3.8	3.8	3.7
PIB par habitant à prix constants	-0.8	-1.0	-1.5	0.2	1.0	1.9	1.6	1.5
PIB à prix courants	2.8	4.3	6.9	9.1	7.2	6.4	6.3	6.2
Déflateur du PIB	1.9	3.3	6.4	6.7	4.1	2.5	2.4	2.4
IPC (moyenne annuelle) ¹	0.9	4.3	5.8	6.3	2.7	2.8	2.5	2.5
IPC (fin de période)	1.8	2.7	7.9	4.4	2.5	2.9	2.4	2.5
Monnaie et crédit								
Monnaie au sens large	11.5	14.6	2.5	3.6	4.0	5.6	3.2	6.4
Crédit à l'économie	8.5	-2.2	0.6	8.0	11.9	9.6	9.5	7.2
Secteur extérieur								
Volume des exportations de marchandises	9.4	-5.3	2.6	9.0	5.2	9.0	5.4	8.9
Volume des importations de marchandises	7.3	-11.5	-5.6	6.7	8.5	10.1	4.8	9.2
Termes de l'échange	-16.2	1.8	-9.4	12.4	10.3	7.8	2.8	10.2
(Pourcentage du PIB ; sauf indication contraire)								
Épargne nationale brute	10.7	4.6	1.9	6.7	8.2	10.6	12.5	13.9
<i>Dont</i> : transferts officiels	5.1	0.0	0.0	1.6	1.5	1.9	3.0	3.0
Épargne intérieure brute	-0.5	-2.5	-5.4	-2.1	-0.8	1.3	2.1	3.5
Gouvernement	-4.5	-3.4	-3.8	-3.1	-1.9	-1.0	-0.3	0.0
Secteur privé	4.0	0.9	-1.5	1.0	1.1	2.3	2.4	3.5
Consommation	100.5	102.5	105.4	102.1	100.8	98.7	97.9	96.5
Gouvernement	9.6	9.1	8.3	7.9	7.5	7.3	7.1	7.0
Secteur privé	90.9	93.4	97.0	94.2	93.3	91.4	90.8	89.4
Investissement brut	18.9	15.7	14.9	15.3	16.0	17.5	17.8	18.5
Gouvernement	11.3	7.4	5.9	5.8	6.0	7.0	6.7	6.9
Secteur privé	7.5	8.3	8.9	9.5	10.0	10.5	11.1	11.6
Solde du compte courant								
<i>avec dons</i>	-8.2	-11.1	-13.0	-8.7	-7.9	-6.9	-5.3	-4.5
<i>sans dons</i>	-14.9	-13.0	-15.0	-12.3	-11.4	-10.8	-10.3	-9.6
Balance globale des paiements	-0.9	0.0	-8.0	-2.9	-2.3	-1.0	0.6	2.7
Situation financière de l'administration centrale								
Total des recettes (avec dons)	21.8	13.7	12.3	13.8	14.5	16.3	17.7	17.6
<i>dont</i> : recettes intérieures	9.2	8.8	7.8	7.9	8.8	9.9	10.5	10.7
Dépenses totales ²	25.1	19.7	17.6	16.8	16.9	18.0	17.6	17.6
<i>dont</i> : dépenses d'investissement	11.3	7.4	5.9	5.8	6.0	7.0	6.7	6.9
Solde global								
sans dons	-16.0	-10.9	-9.9	-8.9	-8.1	-8.1	-7.1	-6.9
avec dons	-3.4	-6.0	-5.3	-3.0	-2.4	-1.7	0.1	0.0

Solde primaire intérieur ³	-6.6	-5.1	-4.5	-3.6	-2.6	-2.2	-1.6	-1.4
Dette du secteur public ⁴	43.4	47.6	51.9	50.5	49.6	48.5	45.8	43.3
<i>Dont</i> : dette intérieure ⁵	9.4	13.2	17.6	18.4	18.8	18.6	17.0	15.6
<i>Dont</i> : dette extérieure	34.0	34.4	34.2	32.0	30.8	29.9	28.9	27.7
<i>Postes pour mémoire :</i>								
PIB par habitant (en dollars US)	495	525	490	534	557	578	599	619
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1,373	1,432	1,532	1,671	1,791	1,906	2,025	2,151

Sources : autorités de la RCA et estimations et projections des services du FMI.

¹ La révision des pondérations de l'IPC et le passage à la COICOP ont été effectués à partir de 2020. Par conséquent, il y a une rupture structurelle dans la série pour 2019.

² Les dépenses sont calculées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

³ Ne comprend pas les dons, les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement financées par des sources externes.

⁴ Les changements dans les estimations de la dette intérieure reflètent une correction des estimations rapportées dans les tableaux du rapport des services sur l'accord FCR, qui n'avaient pas été mises à jour. Cela n'a pas eu d'incidence sur l'analyse de viabilité de la dette.

⁵ Comprend la dette de l'Etat envers la BEAC, les banques commerciales et les arriérés de l'administration centrale.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE POUR UN ACCORD DE 38 MOIS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Le 18 avril 2023

RÉSUMÉ

Contexte. La République centrafricaine (RCA) est au bord de la crise humanitaire, avec une exacerbation de l'insécurité alimentaire et une réduction dramatique de l'accès aux soins. Les tensions sociales se multiplient, notamment sous la forme de grèves dans divers secteurs, attisées par la crise du coût de la vie qui a fait suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les tensions politiques, elles aussi, s'enveniment face au projet du président de briguer un troisième mandat, ce qui nécessiterait une révision de la constitution. La suspension de l'aide budgétaire en 2021, qui a privé l'État de financements équivalant à 5 % du PIB, se fait maintenant durement ressentir en raison de l'épuisement des ressources financières, incluant l'allocation de DTS de 2021. Les besoins durables de financement de la balance des paiements empêchent l'État centrafricain de fournir des services publics de base à une population déjà éprouvée. Dans ces circonstances, les autorités centrafricaines sont amenées à solliciter l'aide financière du FMI.

Perspectives et risques à moyen terme. Les perspectives sont incertaines et dépendent d'une reprise partielle de l'aide budgétaire et d'un renforcement substantiel des politiques économiques. Les risques de détérioration des perspectives restent élevés. Les principaux d'entre eux, qui sont interdépendants, incluent une possible dégradation sécuritaire, une incapacité à mobiliser l'aide budgétaire et des faux-pas dans la mise en œuvre des politiques économiques. Compte tenu de la situation extrêmement fragile de la RCA, la matérialisation de ces risques pourrait aisément faire basculer le pays dans une crise profonde, l'État étant incapable de fournir les services de base ou de payer ses fonctionnaires. Dans cette situation, ce sont des risques exceptionnellement élevés qui pèsent sur la capacité du pays à rembourser le FMI.

Engagement du FMI. Les autorités ont demandé à bénéficier d'un accord de 38 mois au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour 127,18 % de la quote-part (141,68 millions de DTS ou 189,5 millions de dollars) afin de faire face aux besoins durables de financement de la balance des paiements. L'accord FEC de 2019 a déraillé et a finalement expiré mi-2022. Un Programme de Référence d'une durée de neuf mois (2022), visant à relancer un programme donnant accès aux tranches supérieures de crédit, n'a pas pu être entièrement mené à bien, mais des mesures correctives et des engagements pris récemment ont permis de progresser dans l'implémentation et la crédibilité des politiques économiques.

Principaux engagements de politique :

- Assurer une exécution ordonnée du budget dans un contexte de liquidités limitées en augmentant les recettes, en maintenant la dynamique de la réforme des prix de l'énergie et en accordant la priorité aux dépenses en faveur des plus démunis.
- Intensifier les efforts pour mobiliser des financements hautement concessionnels.
- Continuer à faire avancer les réformes, notamment en matière de gouvernance, d'inclusion financière et de climat des affaires.
- Abolir le cours légal et la garantie de convertibilité pour les cryptoactifs.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département Afrique)
 et **Kenneth Kang**
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens relatifs aux consultations de 2022 au titre de l'article IV et la demande d'assistance financière du FMI ont eu lieu à Bangui du 5 au 16 décembre 2022 et ont été conclus entre le 27 février et le 3 mars 2023. L'équipe des services du FMI était composée d'Albert Touna Mama (chef de mission), Marcel Nshimiyimana, Khushboo Khandelwal et Felix Simione (département Afrique), Julieth Pico (département des finances publiques), Adina Popescu [à distance] et Maxwell Tuuli (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et M. Mbaye (représentant résident). Yaiza Cabedo (département des marchés monétaires et de capitaux), Akihiro Yoshinaga et Sebastian Grund (département juridique) ont apporté un soutien inestimable dans leurs domaines de compétence respectifs. L'équipe du FMI a rencontré M. Faustin-Archange Touadéra, président de la République, M. Félix Moloua, Premier ministre, M. Simplicie Sarandji, président de l'Assemblée nationale, M. Hervé Ndobu, ministre des Finances et du budget, M. Arthur Bertrand Piri, ministre de l'Énergie, M^{me} Virginie Baikoua, ministre de l'Action humanitaire, M. Ali Chaïbou, directeur national de la BEAC, d'autres hauts fonctionnaires, des partenaires au développement et des représentants du secteur privé. Haya Abu Sharar, et Mason Stabile (département Afrique) ont apporté leur concours à la préparation de ce rapport. Philomène Mbonde et Patrick Zoungarani, du bureau local du FMI, ont contribué à l'organisation de la mission.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE : CRISE APRÈS CRISE	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
ENTRETIENS AU TITRE DE L'ARTICLE IV	9
A. Politique budgétaire : un chemin étroit	9
B. Contexte monétaire et financier : des conditions de financement tendues	12
C. Politiques structurelles	13
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET COMMUNICATION DES DONNÉES POUR LA SURVEILLANCE	20
NOUVEL ACCORD FEC: OBJECTIFS ET POLITIQUES	21
MODALITÉS DU PROGRAMME	23
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	27

FIGURES

1. Évolution récente de l'économie	30
2. Perspectives économiques à moyen terme, 2015–25	31
3. Indicateurs de la capacité de remboursement vis-à-vis les accords relatifs aux tranches supérieures de crédit au titre du fonds fiduciaire RPC	33

TABLES

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–27	34
2a. Opérations financières de l'État, 2020–27 (milliards de francs CFA)	35
2b. Opérations financières de l'État, 2020–27 (en pourcentage du PIB)	36
3. Situation monétaire, 2020–27	37
4a. Balance des paiements, 2020–27 (milliards de francs CFA)	38
4b. Balance des paiements, 2020–27 (en pourcentage du PIB)	39
5. Besoins de financement extérieur, 2020–27	40
6. Indicateurs de solidité financière, 2015–2022	41
7. Critère de performance quantitatif dans le cadre du programme de référence, 2021 et 2022	42
8. Repères structurels du programme de référence pour fin février 2022	43
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2023–33	45
11. Synthèse du programme d'emprunts extérieurs	46
9. Proposition de calendrier des décaissements, 2023–26	44

ANNEXES

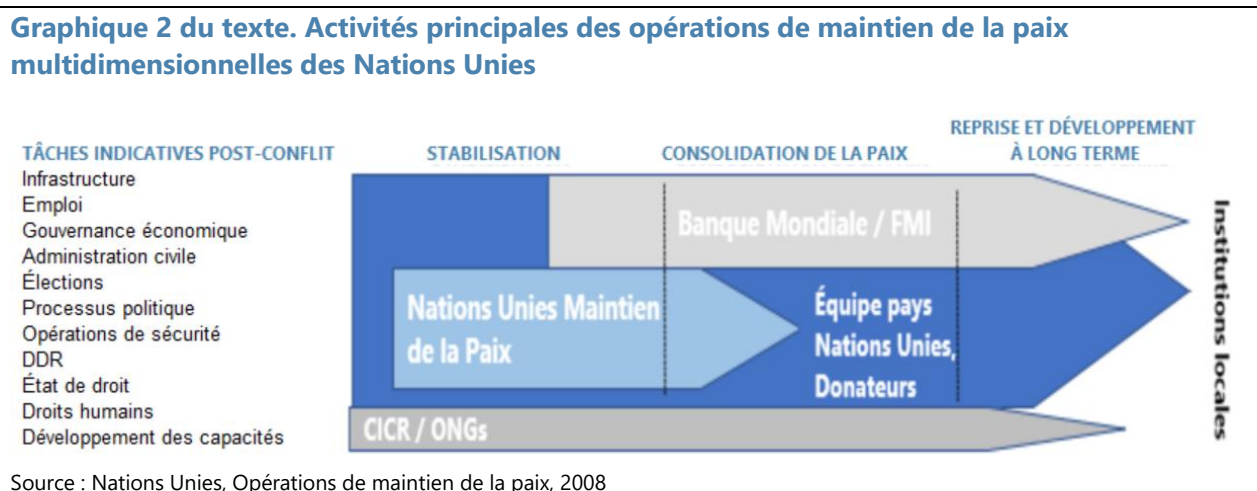
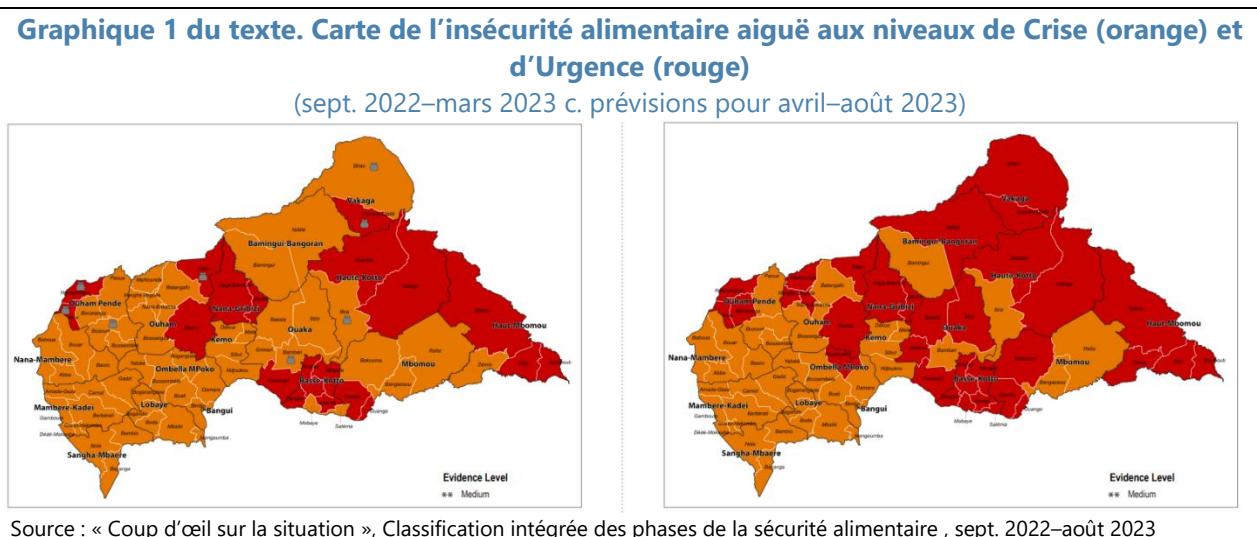
I. RCA–État de mise en œuvre des recommandations résultant de la mission de 2018 au titre de l'article IV	47
II. Matrice d'évaluation des risques	50
III. Évaluation du secteur extérieur	53

APPENDICES

1. Lettre d'Intention	58
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et	60
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	74

CONTEXTE : CRISE APRÈS CRISE

1. Dix ans après la guerre civile de 2013, la République centrafricaine (RCA) est confrontée à une succession de crises qui engendrent des difficultés exceptionnelles pour sa population. La crise de la COVID-19 en 2020, l’intensification du conflit armé dans le pays au début de 2021 et l’invasion de l’Ukraine en 2022 ont ajouté à la fragilité de la RCA, mettant en péril la stabilité macroéconomique et aggravant l’insécurité alimentaire. Entre septembre 2022 et mars 2023 environ 2,7 millions de centrafricains, ou 44% de la population du pays, était en situation d’insécurité alimentaire aiguë, classifiée comme Crise et Urgence (Phases 3 et 4 de la Classification intégrée des phases de la sécurité alimentaire). Ce nombre pourrait atteindre 3 millions (49% de la population analysée) entre avril et août 2023 si aucune aide n’est apportée (Graphique 1 du texte).



2. La RCA doit parvenir à une stabilisation sur plusieurs fronts — la paix, la sécurité, l’aide humanitaire et la situation macroéconomique — et n’est toujours pas en mesure de le

faire sans un soutien international. Après la guerre civile de 2013, une opération multidimensionnelle de maintien de la paix des Nations Unies (MINUSCA) a été déployée en 2014 dans le cadre d'une initiative internationale beaucoup plus large visant à aider la RCA à s'installer dans une paix durable. Par la suite, la Conférence de Bruxelles du 17 novembre 2016 a permis de mobiliser les bailleurs pour financer le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) en complément de programmes avec les IFI — dont l'accord FEC approuvé le 20 juillet 2016. Le 14 novembre 2022, le Conseil de sécurité des Nations Unies a renouvelé le mandat de la MINUSCA tout en reconnaissant la nécessité de continuer à soutenir la RCA. Sur le front de la sécurité alimentaire, le PAM continue d'assurer la première ligne de défense.

3. Dans ce contexte, la suspension de l'appui budgétaire à la mi-2021 pose de graves problèmes de stabilité macroéconomique et de viabilité des finances publiques et de la dette.

Le pays est confronté à des décisions de financement difficiles au moment où la demande de services publics est exceptionnellement urgente et où l'environnement extérieur n'est pas favorable. Les autorités ont jusqu'ici réagi en ajustant les dépenses, en reportant le remboursement des arriérés intérieurs et en augmentant les emprunts intérieurs. En même temps, les perturbations prolongées de l'approvisionnement en carburants depuis le second semestre de 2022 sapent la croissance ainsi que le recouvrement des recettes.

4. Les recommandations issues des consultations de 2018 au titre de l'article IV ont fourni un plan initial pour les réformes de politique publique et l'engagement du FMI, mais pour la suite l'élan a diminué (annexe I). Des engagements pour l'augmentation des recettes intérieures et l'amélioration de la gouvernance, la réduction de la pauvreté et la promotion de l'égalité hommes-femmes soutenaient l'accord FEC de 2019 qui a expiré à la mi-2022, car aucune revue fût réalisée pendant 18 mois. Les déficiences des politiques publiques et l'arrêt complet de l'appui budgétaire des bailleurs ont empêché que le programme redémarre. Un Programme de Référence ultérieur a fourni un cadre pour la bonne mise en œuvre des politiques pendant le premier semestre de 2022, mais la deuxième revue n'a finalement pas pu être complétée, les incertitudes créées par l'octroi du statut de monnaie légale à des cryptoactifs n'ayant pas disparu.

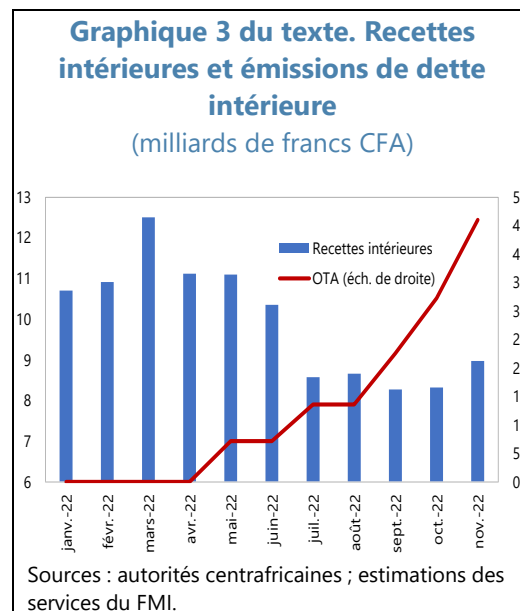
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

5. Les conditions macroéconomiques se sont détériorées en raison du choc de la guerre en Ukraine et de la suspension de l'aide budgétaire, ce qui a interrompu la reprise économique après la pandémie et la crise sécuritaire post-2020.

- *Croissance.* Après des résultats en demi-teinte en 2020-21, l'économie devrait connaître une modeste croissance de 0,5 %, imputable essentiellement aux secteurs de la sylviculture, des activités extractives, de l'hôtellerie et des télécommunications. Toutefois, les pénuries de carburant ont eu des répercussions néfastes sur les secteurs des transports et de l'industrie manufacturière.

- *Inflation.* La hausse des prix des denrées alimentaires a poussé l'inflation annuelle globale à 7,6 % en décembre 2022, contre 2,0 % un an plus tôt, soit le taux le plus élevé de la région CEMAC. Les tensions inflationnistes se sont poursuivies au premier trimestre de 2023 compte tenu de la forte augmentation du prix des carburants à la pompe.

- *Situation budgétaire.* Le déficit primaire intérieur a diminué à 4,5 % du PIB (contre 4,0 % dans le budget initial) en 2022, de 5,1 % en 2021. La pénurie de carburant et le ralentissement de l'activité économique se sont répercutés sur la perception des recettes. Les recettes intérieures mensuelles ont chuté à partir du second semestre, passant d'environ 11 milliards de francs CFA à 8,5 milliards de francs CFA. Pour faire face à la baisse des recettes, les autorités ont procédé à un ajustement partiel des dépenses intérieures non prioritaires de 9,5 milliards de francs CFA (0,6 % du PIB). À la fin de l'année, le Trésor avait presque épuisé son solde de trésorerie, avait utilisé une bonne partie de l'allocation de DTS (50,5 milliards de francs CFA), et levé des fonds sur le marché intérieur pour 46 milliards de francs CFA.



- *Dette publique.* Le ratio dette publique/PIB devrait atteindre 51,9 % à la fin de 2022, principalement en raison de l'utilisation du reste de l'allocation de DTS, d'une émission nette d'obligations souveraines de 31,7 milliards de francs CFA et de la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar américain.
- *Stabilité bancaire.* Les indicateurs combinés de solidité financière restent globalement adéquats, avec une certaine hétérogénéité, mais les indicateurs de liquidité se sont détériorés depuis la fin de 2021. Les prêts non productifs (PNP) restent élevés, à 14,8 %, à la fin d'avril 2022. Une seule banque commerciale a un ratio d'adéquation des fonds propres se rapprochant du minimum réglementaire et n'a pas encore mis en œuvre de mesures de recapitalisation et de recouvrement des avoirs.
- *Compte courant.* La détérioration du compte courant d'environ 2 % du PIB (pour un déficit d'environ 13,1 % du PIB) en 2022 par rapport à 2021, est principalement due à une dégradation de 9,4 % des termes de l'échange.
- *Évaluation externe.* La position extérieure est nettement plus faible que ne le laissent supposer les paramètres fondamentaux à moyen terme et les paramètres de politiques publiques souhaitables (annexe III), ce qui s'explique en grande partie par l'épuisement des ressources financières et par un manque important de compétitivité, aggravés par les chocs sur les prix des produits de base.

PERSPECTIVES ET RISQUES

6. Les perspectives à moyen terme sont très incertaines. Le scénario de référence suppose une reprise partielle de l'appui budgétaire et un renforcement sensible des politiques publiques, selon les engagements pris dans le cadre du programme. La croissance du PIB réel devrait remonter à 2,2 % en 2023, en partie grâce à l'effet de base et à un ajustement des politiques ouvrant la voie à une amélioration de l'approvisionnement en carburants. L'inflation devrait atteindre 6,3 % en moyenne en 2023, un chiffre supérieur à l'objectif de 3 % fixé par la CEMAC. À moyen terme, la croissance pourrait être de 3,6 % en moyenne entre 2024 et 2027 et l'inflation devrait être inférieure à l'objectif régional et converger vers 2,5 % à partir de 2026. En supposant que les autorités mettent en œuvre les objectifs budgétaires de leur programme à moyen terme, le déficit primaire intérieur tomberait à environ 1,4 % du PIB en 2027, le déficit du compte courant extérieur s'amenuisant concomitamment pour redescendre à 4,5 % en 2027.

7. La RCA reste exposée à des risques élevés de surendettement extérieur et global. Les projections sont celles d'une dette publique viable, malgré des risques pour la liquidité élevés, attestés par certains indicateurs de la dette, dans l'éventualité d'une insuffisance de l'aide des bailleurs et de l'accès au marché national ou régional. Par rapport à la précédente analyse de viabilité de la dette, la dette intérieure a augmenté en l'absence d'aide budgétaire des bailleurs et en raison de besoins de financement plus importants, mais le ratio de la dette publique au PIB reste inférieur au seuil applicable. Les indicateurs de solvabilité relatifs à la dette extérieure sont eux aussi inférieurs aux seuils, tandis que ses indicateurs de liquidité (service de la dette rapporté aux exportations et rapporté aux recettes) franchissent les seuils pendant cinq années à compter de 2023, principalement en raison de l'arrivée à échéance des obligations envers le FMI. Les projections pour la balance des paiements indiquent un écart de financement d'environ 3,5 à 4,5 % du PIB par an. On assume que les autorités seront en mesure de mobiliser suffisamment de financement auprès des IFI, FMI compris, ou sur le marché régional, voire les deux. L'écart de financement projeté est nettement inférieur à la moyenne de l'appui budgétaire au cours des derniers exercices, soit 6 % du PIB, du fait d'un important ajustement axé sur les recettes.

8. Le scénario de référence est sujet à des risques de détérioration exceptionnellement élevés. Les points de pression sont les suivants :

- L'échec à résorber les pénuries de carburant en adoptant un mécanisme durable d'ajustement des prix ou à mettre en œuvre des plans de perception des recettes, pèseront sur la croissance économique et les rentrées d'argent public.
- L'incapacité à mobiliser l'aide concessionnelle des bailleurs dans des proportions suffisantes pour couvrir le déficit de la balance des paiements.
- La possibilité qu'une détérioration de la sécurité perturbe l'activité économique et entraîne une baisse importante des recettes et du financement des bailleurs.

- Un resserrement plus important que prévu des conditions financières régionales et mondiales, qui limiterait la capacité de l'État à emprunter localement.
- Le risque bien réel que les chocs susmentionnés, compte tenu de la situation extrêmement fragile de la RCA, fassent basculer le pays dans une crise profonde, l'État étant incapable de fournir les services de base ou de payer ses fonctionnaires. Dans cette situation, des arriérés intérieurs et extérieurs pourraient apparaître.

Avis des autorités

9. Les autorités sont globalement d'accord avec les perspectives et risques recensés, et sont déterminées à poursuivre les efforts de paix et les initiatives diplomatiques nécessaires, tout en faisant preuve de prudence budgétaire. Les autorités reconnaissent la fragilité de la dynamique de la dette et les conséquences d'une absence ou d'une insuffisance d'aide budgétaire. Ainsi, elles affirment qu'il convient de maintenir une politique budgétaire prudente tout en redoublant d'efforts pour augmenter les recettes intérieures et améliorer la transparence budgétaire. Les autorités poursuivront les discussions avec les bailleurs afin de débloquer l'appui budgétaire qui reste indispensable. Elles ont accepté la recommandation des services du FMI de mettre en œuvre des réformes macroéconomiques, notamment en ce qui concerne la mobilisation des recettes, la gouvernance, la gestion des dépenses et l'amélioration du climat des affaires. Les autorités ont indiqué que la transition vers un nouvel accord FEC était une évolution bienvenue qui leur permettrait de bénéficier de financements pour soutenir les réformes transformationnelles, ainsi que du rôle catalyseur du FMI.

ENTRETIENS AU TITRE DE L'ARTICLE IV

A. Politique budgétaire : un chemin étroit

10. L'orientation budgétaire serait encore resserrée en 2023. La loi de finances 2023 prévoit une réduction du déficit primaire intérieur de 0,9 % du PIB, compatible avec des moyens de financement limités. Les recettes intérieures devraient augmenter à 7,9 % du PIB (131,7 milliards de francs CFA), contre 7,8 % (119,0 milliards de francs CFA) en 2022, grâce à un rebond de l'activité économique et à un train de mesures axées sur les recettes. Du côté des dépenses intérieures, la loi de finances prévoit un ajustement des dépenses primaires équivalant à 0,7 % du PIB (à 11,5 % du PIB contre 12,2 % en 2022), pesant principalement sur les biens et services et sur les investissements financés par ressources intérieures. Les autorités se sont engagées à donner la priorité aux dépenses primaires intérieures afin d'atténuer les difficultés pour les citoyens vulnérables et de préserver les fonctions essentielles de l'État, notamment le maintien de la sécurité.

11. Le rééquilibrage budgétaire en 2023 est axé sur les recettes. Les autorités ont pris des mesures relatives à la collecte des recettes — principalement dans la fiscalité des télécommunications et du tabac — et à leur administration, dont elles attendent environ 18,5 milliards de francs CFA (1,1 % du PIB) supplémentaires. Après celui de janvier, qui a entraîné

une modeste augmentation des recettes, les autorités prévoient d'autres ajustements des prix des carburants, notamment pour décourager les importations du marché noir ; ils devraient générer environ 15 milliards de francs CFA (0,9 % du PIB ; voir la section C). En l'absence de ces mesures, les recettes intérieures s'effondreraient à 5,9 % du PIB en 2023 dans le scénario de référence.

Tableau 1 du texte. République centrafricaine – Mesures axées sur les recettes adoptées dans la loi de finances 2023 et ajustement des prix des carburants

Mesure	Recettes attendues (en milliards de francs CFA)	Recettes attendues (en pourcentage du PIB)
Plage A – Nouveaux prélèvements ou modification des taux		
Fiscalité des télécommunications	6,0	0,36
Fiscalité du tabac	4,0	0,24
Rationalisation des exonérations fiscales	1,0	0,06
Application de la taxe extérieure commune fixée par la CEMAC	0,33	0,02
Plage B – Administration de l'impôt et discipline fiscale		
Transférer au CUT les petites recettes perçues par les ministères	4,0	0,24
Autres mesures d'administration des recettes et de discipline fiscale	3,2	0,19
Plage C – Ajustement du prix des carburants		
Taxes sur les produits pétroliers	15,0	0,90
Total	33,5	2,0

Sources : estimations et projections des services du FMI.

12. Les possibilités de financement restent limitées. La Banque mondiale poursuit une opération d'environ 50 millions de dollars pour garantir la provision de services sociaux, dont 28 millions devraient être décaissés en 2023, tandis que l'Union européenne continue de différer son appui budgétaire pour 2023 et le moyen terme. Le nouvel accord FEC permettrait le déblocage d'un appui budgétaire de la BAD de l'ordre d'environ 14 millions de dollars en 2023. La RCA prévoit de lever 38,2 milliards de FCFA (2,3 % du PIB) en valeur nette sur les marchés intérieur et régional. Finalement, le nouvel accord FEC devrait couvrir le déficit de financement équivalant à 38,5 millions de dollars en 2023. Dans le cas où le financement extérieur prévu ne se concrétiserait pas, l'État s'emploierait à combler le déficit par des émissions de dette intérieure, cela à des taux d'intérêt élevés.

13. Les perspectives budgétaires à moyen terme dépendent d'un ajustement substantiel axé sur les recettes et de la mobilisation de financements suffisants. La stratégie budgétaire à moyen terme se concentre sur l'amélioration de la collecte des recettes, la réforme de la gestion des finances publiques et le renforcement de l'efficacité des dépenses. De 3,6 % en 2023, le déficit budgétaire primaire devrait diminuer progressivement jusqu'à environ 1,4 % du PIB en 2027 et la

dette publique devrait descendre à 43,2 % du PIB. Les recettes intérieures sont supposées augmenter progressivement, d'environ 0,9 % du PIB par an. L'amélioration du recouvrement des recettes devrait se faire par la mise en œuvre de réformes budgétaires structurelles consistant en particulier à rationaliser les taxes parafiscales, à supprimer certaines exonérations fiscales et douanières, et à renforcer l'administration des impôts et des douanes grâce aux activités de développement des capacités poursuivies par le FMI.

14. Par ailleurs, la reprise de l'appui budgétaire nécessite des améliorations en matière de gouvernance et de transparence budgétaire. Les mesures visant à débloquent le financement des bailleurs comprennent, mais ne sont pas limitées à, la fourniture d'informations détaillées sur l'exécution du budget, l'engagement que les entités sanctionnées ne seront pas financées par le budget ou d'autres sources publiques, le rétablissement des réunions mensuelles du comité du Trésor avec les partenaires techniques et financières, et la publication des résultats de l'évaluation de gestion des finances publiques (PEFA) en cours.

15. Les risques budgétaires sont élevés, mais les autorités sont prêtes à prendre des mesures d'urgence. Si les conditions de financement se détériorent, les autorités ajusteront le déficit primaire intérieur proportionnellement et à la hauteur de 0,75 % du PIB au maximum — 0,55 % sur les recettes intérieures et 0,2 % sur les dépenses primaires intérieures — à mettre en œuvre dans la loi de finances rectificative de juillet. En ce qui concerne les recettes, le plan prévoit des accises plus élevées sur certains produits, l'accélération de certains aspects de la réforme portant sur le transfert au CUT des recettes perçues par divers ministères et organismes, des mesures administratives, telles que l'application du régime d'exonération de la TVA et de l'assujettissement à l'impôt. Les autorités continuent de chercher d'autres alternatives pour des mesures axées sur les recettes à mettre en œuvre dans la loi de finances rectificative. En ce qui concerne les dépenses, le plan prévoit de réduire les frais de déplacement des missions et d'autres investissements non prioritaires financés au niveau national, bien qu'il existe peu de marge de manœuvre dans le budget. Un facteur de hausse éventuel est le montant des dividendes à verser par la BEAC, qui devrait être connu pendant le 2^{ème} trimestre de 2023. Au cas où le financement de la Banque mondiale s'avérerait insuffisant dans le moyen terme, les autorités se sont engagées à introduire une réduction supplémentaire des dépenses non-prioritaires et à augmenter les recettes. De plus, les autorités continueront leurs efforts pour attirer du financement des bailleurs, particulièrement par des mesures pour déraciner la corruption et promouvoir la transparence, semblable aux changements récents de personnel dans le Ministère des Finances et les douanes.

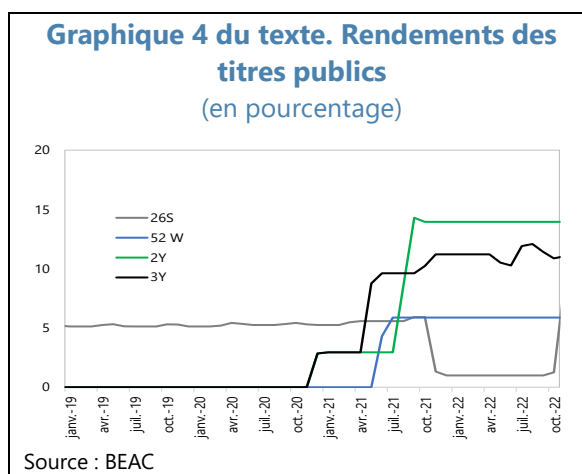
Avis des autorités

16. Les autorités reconnaissent que la viabilité du budget à court et moyen termes nécessite des réformes budgétaires et des initiatives diplomatiques. À cette fin, elles ont adopté un ensemble de mesures axées sur les recettes dans la loi de finances 2023 et se sont engagées à mettre en œuvre d'autres mesures budgétaires à l'avenir. Elles se sont aussi engagées à poursuivre les discussions avec les principaux bailleurs dans l'espoir de parvenir à un accord pour débloquent leur financement. Les autorités reconnaissent l'ampleur des risques budgétaires, notamment l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. Elles ont préparé un plan d'urgence qui sera mis en

œuvre dans la loi de finances rectificative de juillet, au cas où le financement serait insuffisant au cours du premier semestre. Les autorités se sont engagées à donner la priorité aux dépenses primaires intérieures afin d'atténuer les difficultés pour les citoyens vulnérables et de préserver les fonctions essentielles de l'État, notamment le maintien de la sécurité. Compte tenu du risque élevé de surendettement de la RCA et de l'incertitude considérable entourant les perspectives économiques, les autorités ont convenu de faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit de contracter de nouveaux emprunts extérieurs, en privilégiant les financements sous forme de dons, les possibilités de financement avec des prêts concessionnels étant limitées.

B. Contexte monétaire et financier : des conditions de financement tendues

17. La BEAC devrait maintenir son orientation au resserrement de la politique monétaire (voir le rapport-pays du FMI n° 23/1). Après ses deux relèvements du T1 2022 et du T4 2022, la banque centrale de la CEMAC a de nouveau relevé son taux directeur, de 50 points de base à 5 %, en mars 2023. Elle a également durci les conditions de refinancement des banques, en réduisant progressivement les injections hebdomadaires de liquidités (de 250 milliards de FCFA en juin 2021 à zéro en mars 2023). La BEAC pourrait encore augmenter son taux directeur et resserrer davantage sa politique monétaire si elle observe la présence d'une inflation croissante, de déviations de l'objectif de réserves ou de dérapages budgétaires dans la région.



18. Les rendements des titres publics devraient rester élevés. Les rendements souverains de la RCA sont les plus élevés de la région ; cela tient à des raisons idiosyncratiques, et non à l'orientation de la politique monétaire de la BEAC. Les rendements des titres publics centrafricains sont montés en 2021, lorsque le pays a commencé à émettre sur le marché régional, et restent élevés dans l'ensemble de la courbe.

19. L'augmentation de l'accès au marché obligataire intérieur ne peut se faire qu'avec un engagement plus fort avec les investisseurs. La participation active de la RCA au marché régional des titres publics est récente. Il y a donc de la marge pour établir des relations avec les investisseurs et élargir le nombre de spécialistes en valeurs du Trésor (les courtiers du marché primaire). La République centrafricaine a déjà réussi à porter à dix en janvier 2023, contre cinq en 2022, le nombre des institutions qui participent aux adjudications sur son marché primaire ; à titre de comparaison, elles sont jusqu'à 23 pour le Gabon. L'encours des titres publics en circulation atteignait 90,4 milliards de FCFA (5,9 % du PIB) à fin octobre 2022 ; leur échéance moyenne était de quatre ans à la fin 2022, fortement concentrée en 2026. L'État prévoit de concentrer son activité d'émission intérieure en début de période afin d'améliorer la prévisibilité de l'exécution du budget.

20. Bien que les indicateurs de solidité financière restent globalement adéquats, le secteur bancaire est encore confronté à certains défis. Les créances improductives étaient encore élevées à la fin de décembre 2022, à 12,4% du total des prêts bruts. Étant donné que le ratio des prêts non productifs (PNP) d'une banque commerciale est supérieur à 20 % et que le niveau de PNP est élevé dans l'ensemble du système bancaire, il est nécessaire d'appliquer rapidement les mesures de recouvrement d'actifs. En outre, d'autres mesures, telles qu'un plan d'action sur les prêts improductifs comme dans d'autres pays de la CEMAC, venant compléter celles de l'autorité régionale de supervision, sont justifiées.

Avis des autorités

21. Les autorités ont noté le niveau élevé du coût des emprunts, dû à des facteurs idiosyncrasiques. Elles ont également reconnu qu'il fallait étendre la base d'investisseurs afin d'accéder davantage aux financements intérieurs. Les autorités conviennent de la nécessité de concentrer en début de programme les émissions intérieures pour une meilleure prévisibilité de l'exécution du budget. Finalement, elles ont admis que des mesures de recouvrement d'actifs étaient nécessaires pour réduire le ratio de PNP de la banque concernée.

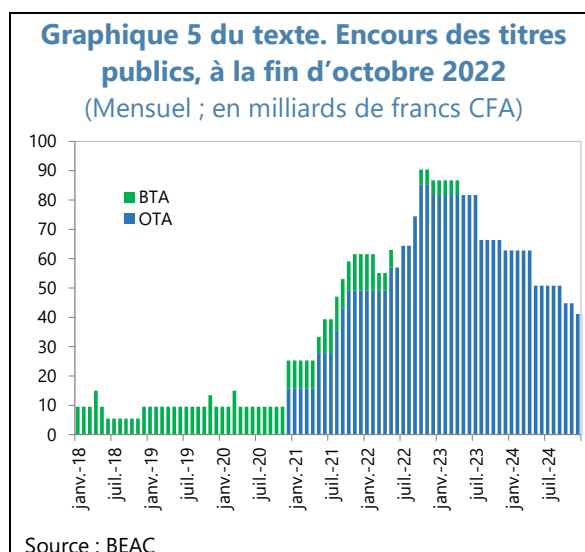
C. Politiques structurelles

Mécanisme de fixation du prix des carburants et subventions

22. La lutte contre les pénuries de carburant revêt une importance macroéconomique. Depuis juin 2022, les pénuries de carburant ont fait ralentir l'activité économique et chuter les recettes de l'État — avec une contraction de 95 % pour celles liées aux hydrocarbures —, perturbé l'aide humanitaire et affaibli la sécurité dans certaines parties du pays. Au second semestre de 2022, l'offre sur le marché officiel s'est tarie, l'État n'ayant pas les moyens de compenser les importateurs agréés, en raison de l'écart croissant entre les prix intérieurs et les prix internationaux. Les autorités avaient en effet rejeté d'augmenter les prix intérieurs, même si les importateurs ont bénéficié d'une certaine indulgence et ont pu approvisionner le marché parallèle à un prix deux fois plus élevé que le prix officiel.

23. Après les premières augmentations de prix en janvier 2023, une réforme du mécanisme de fixation des prix des carburants est indispensable.

Le 3 janvier 2023, les autorités ont augmenté le prix de tous les produits pétroliers — sans mettre en œuvre des mesures de mitigation, faute de ressources. Les prix officiels du diesel, du super et du pétrole lampant ont ainsi bondi, respectivement, de 70 % (à 1 450 FCFA), 50 % (à 1 300 FCFA) et 78 % (à 1 150 FCFA). Cela n'a toutefois entraîné qu'une modeste hausse des



recettes, en raison de la concurrence persistante du marché noir, qui propose des prix plus bas. La réforme devrait combler les lacunes existantes dans la structure des prix et du marché tout en conciliant trois objectifs, à savoir : i) préserver les recettes pétrolières du pays ; ii) garantir la disponibilité d'un carburant de bonne qualité pour tous les citoyens ; iii) protéger les plus vulnérables.

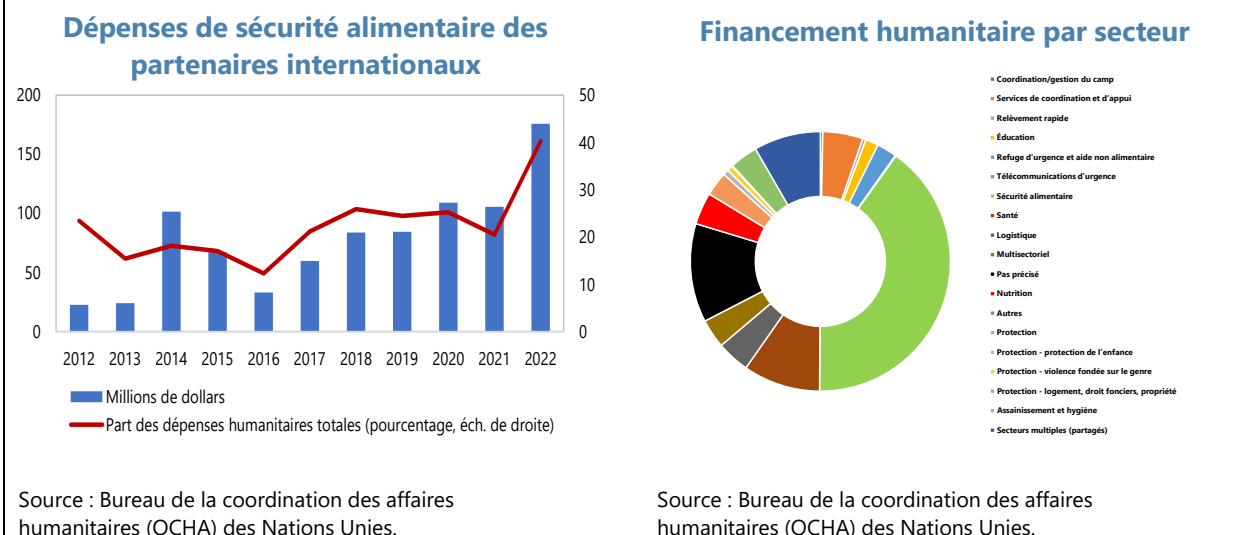
24. Le succès de la réforme dépend de la levée des obstacles du côté de l'offre et d'une meilleure communication. Pour que la réforme réussisse, il sera nécessaire i) d'inclure toutes les parties prenantes ; ii) d'élaborer une campagne de communication ; iii) de mettre en place des mesures de mitigation ; iv) d'assurer la continuité de l'approvisionnement en carburants. Pour éviter les pénuries de carburant au cours du premier semestre de 2023, les autorités doivent mettre un terme aux perturbations des échanges commerciaux dans le couloir Douala-Bangui et inciter les pays voisins à supprimer les obstacles à l'exportation.

Avis des autorités

25. Les autorités ont reconnu la nécessité de réformer le marché des carburants. Elles ont admis que les pénuries de carburant avaient des conséquences économiques indésirables, notamment une croissance moindre et une baisse des recettes pétrolières et non pétrolières, et que les prix officiels élevés encourageaient le marché noir en le rendant plus lucratif. Finalement, les autorités sont globalement d'accord avec la plupart des recommandations du FMI en matière d'assistance technique visant à concevoir un marché des carburants durable et efficace, tout en protégeant les plus vulnérables.

Sauvegarde sociale : atténuer la fragilité en améliorant la sécurité alimentaire

26. Les récents chocs sur les prix des denrées alimentaires et des carburants ont déclenché une nouvelle vague de pénuries alimentaires en RCA, exacerbant les causes structurelles préexistantes de l'insécurité alimentaire (« Selected Issues »). D'avril à août 2022, environ 2,4 millions de Centrafricains ont connu une insécurité alimentaire « aiguë », 27 % d'entre eux s'étant trouvés dans une situation « d'urgence » alimentaire. Ce nombre devrait passer à 2,7 millions entre septembre 2022 et mars 2023 et pourrait atteindre 3 millions (61 % de la population) entre avril et août 2023. Une telle détérioration est à mettre au compte de l'augmentation des coûts de transport, de l'aggravation de la pénurie de carburant et de la hausse des prix des denrées alimentaires. Des pénuries de carburant ont commencé à apparaître en RCA avec l'augmentation des prix mondiaux des carburants en 2022, ce qui a renchéri le coût du transport pour les agences humanitaires et pénalisé les opérations de secours. Cette récente détérioration vient s'ajouter aux causes structurelles préexistantes de l'insécurité alimentaire, notamment les déplacements de la population à l'intérieur du pays avec le prolongement du conflit, la faible productivité agricole et les chocs climatiques récurrents.

Graphique 6 du texte. Dépenses de sécurité alimentaire et d'aide humanitaire, par secteur


27. En l'absence d'un système de protection sociale, l'assistance alimentaire à court terme dépend fortement de l'aide humanitaire ; les programmes à plus long terme, eux, dépendent du financement de projets par les bailleurs. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est un acteur majeur pour l'assistance à court terme, principalement par le biais de son programme d'aide alimentaire inconditionnelle, qui comprend la distribution de denrées alimentaires et des transferts en espèces. Le programme représente près des deux tiers de l'ensemble des opérations du PAM, que l'on estime à environ 90 millions de dollars par an en moyenne pour la période de 2019 à 2021. Un autre programme est le projet PACAD de la Banque mondiale¹ (16 millions de dollars) approuvé en 2021, qui permet le paiement numérique sur téléphone mobile de transferts monétaires ciblés aux ménages déplacés et aux personnes touchées par la pandémie et les inondations. En outre, la BAD a approuvé un don de 5,4 millions de dollars en juillet 2022 afin de stimuler la production et d'éviter d'éventuelles pénuries alimentaires. Les programmes à plus long terme comprennent un projet de relance agricole (25 millions de dollars pour la période 2019–24) de la Banque mondiale, et le projet de réponse aux crises alimentaires d'urgence (50 millions de dollars pour 2021–24) mis en œuvre en coordination avec le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

28. La protection des retraités et des étudiants vulnérables peut contribuer à atténuer l'incidence de l'insécurité alimentaire, en complétant l'action des organisations humanitaires en faveur d'autres groupes. Malgré l'absence d'un système de protection sociale, la RCA alloue des ressources provenant du budget aux groupes vulnérables tels que les retraités et les étudiants en situation de précarité. Il est possible de soutenir l'État par une aide budgétaire directe supplémentaire qui permettrait de libérer davantage de ressources pour ces groupes, qui ne sont

¹ Le Projet d'appui aux Communautés affectées par le déplacement (PACAD) est un programme entièrement financé par la Banque mondiale en partenariat avec l'État. Il est mis en œuvre depuis mai 2021 et devrait s'achever en juin 2023.

généralement pas ciblés par les agences humanitaires. Les retraités font partie des groupes de population les plus vulnérables en raison du niveau extrêmement faible des pensions mensuelles et de l'impossibilité dans laquelle ils sont, à un âge avancé, d'avoir une activité complémentaire. Il y a de fortes chances pour que le taux de pauvreté soit élevé chez les personnes âgées si l'on considère que plus de 70 % de la population vit en dessous du seuil international de pauvreté. À l'autre extrémité de la pyramide des âges, les étudiants subissent de plein fouet l'arrêt du versement des bourses depuis 2020. Si l'on n'y remédie pas, cela pourrait augmenter le taux d'abandon universitaire, ce qui se traduirait par une perte de capital humain. Cela reviendrait aussi à un gaspillage des ressources budgétaires allouées précédemment aux bourses.

29. L'amélioration de la sécurité alimentaire en RCA nécessite des interventions d'urgence.

À court terme, les autorités devraient continuer à faire appel à l'aide humanitaire et à l'appui budgétaire. Les partenaires de l'aide humanitaire sont déjà très présents sur le terrain dans le pays et peuvent se déployer rapidement pour étendre leur assistance. L'aide budgétaire peut être rapidement déployée afin d'accroître la marge de manœuvre pour protéger les groupes touchés par la crise mondiale des prix des denrées alimentaires, notamment les retraités et les étudiants précaires. Les pensions de retraite et les bourses universitaires, qui représentent actuellement 0,7 % et 0,1 % du PIB respectivement, ont durement subi la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires (voir SIP).

Avis des autorités

30. Les autorités ont reconnu que la sécurité alimentaire était une question transversale, et souligné que l'aide internationale et l'appui budgétaire restaient essentiels. Elles ont indiqué que l'option éventuelle d'utiliser l'appui budgétaire pour financer l'aide alimentaire gérée par d'autres agences humanitaires devrait prendre en considération les coûts de fonctionnement d'un tel accord. Elles ont également noté qu'un tel accord ne permettrait pas de créer au sein de l'administration les capacités pour gérer des projets connexes à l'avenir. Dans ce contexte, elles ont exprimé leur préférence pour une aide budgétaire directe visant la protection des groupes vulnérables qui ne sont pas ciblés par les agences humanitaires, tels que les retraités et les étudiants. Elles ont noté que l'unité de gestion des fonds des bailleurs au sein du ministère des Finances pourrait contribuer à garantir une utilisation saine et transparente de l'aide budgétaire.

Réformes budgétaires structurelles

31. Les réformes et initiatives en matière de gestion des finances publiques progressent bien.

- Les tableaux de situation budgétaire des premier, deuxième et troisième trimestre de 2022² ont été publiés en ligne. Ils ont été préparés selon le format proposé par les services du FMI, qui permet une analyse plus détaillée et plus cohérente de la situation budgétaire.

² Disponibles [ici](#), [ici](#) et [ici](#)

- La consolidation du compte unique du Trésor (CUT) progresse à un bon rythme, grâce à l'appui technique apporté par les services du FMI. Le projet de convention entre la BEAC et le Trésor pour la gestion du CUT est bien avancé. Toutefois, certaines annexes importantes relatives à l'architecture du CUT, à la liste de ses sous-comptes et à son champ d'application doivent être achevées avant la signature de la convention. Celle-ci devrait être signée au cours du premier semestre de 2023.
- En réponse à l'exigence de la Banque mondiale pour le décaissement de l'opération de recouvrement des coûts budgétaires, l'État a entamé un audit des bases de données salariales des ministères de la Santé et de l'Éducation. Une fois l'audit terminé, les mesures nécessaires seront prises pour corriger les anomalies constatées.
- Conformément à la volonté des autorités de renforcer la transparence, les partenaires techniques et financiers ont été invités en novembre 2022 à trois des réunions mensuelles du comité de trésorerie, ce qui a permis un suivi plus étroit de l'exécution du budget. Les autorités se sont engagées à convoquer au moins une réunion du comité par mois à l'avenir et à convier les partenaires techniques et financiers à chaque réunion.
- Conformément aux recommandations issues de l'audit des trois entreprises publiques (ENERCA, SODECA et SOCATEL), le plan d'apurement des arriérés a été élaboré, mais sa mise en œuvre reste problématique en raison du manque de flux de trésorerie auquel est confronté l'État.

Avis des autorités

32. Les autorités reconnaissent l'importance et la nécessité de promouvoir toutes les réformes de la gestion des finances publiques. Les autorités conviennent que les bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques sont essentielles à la réussite et à la stabilité du pays. Les réformes de la gestion des finances publiques contribueront à améliorer la transparence et à réduire le risque de corruption et de mauvaise gestion des ressources, ce qui favorisera la croissance économique et le développement.

33. Améliorer et sécuriser les recettes intérieures

- Pour augmenter le recouvrement des impôts, les autorités ont élaboré un plan qui permettra à l'État de percevoir 2,7 milliards de francs CFA d'impôts supplémentaires. Le plan comprend :
 - i) l'application de l'arrêté ministériel rendant obligatoire l'utilisation systématique par les grandes entreprises du système de télédéclaration fiscale ;
 - ii) la pénalité de 10 % (sur la valeur des importations) et un minimum de 1 million de francs CFA en paiement de redevances pour les importateurs non-inscrits au registre des contribuables de la Direction générale des impôts (DGI) ;
 - iii) le recouvrement des sommes dues par tous les importateurs et bénéficiaires de marchés publics qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales ;
 - iv) une mission conjointe entre la DGI, la Direction des douanes et la Direction du commerce dans les quartiers de la ville de Bangui.

- La Direction des douanes a commencé à mettre en œuvre les mesures suivantes en 2023 : i) application du tarif extérieur commun de la CEMAC ; ii) application des taux d'imposition correspondant aux activités de codes 800 et 200 de la nomenclature du Code des douanes, précédemment exonérées, et iii) création du code 900 pour la gestion des exonérations dans le secteur extractif.
- Un accord a été signé avec l'UE pour adopter le nouveau logiciel douanier SYDONIA World. Il permettra un échange sécurisé d'informations entre les systèmes utilisés par la direction des douanes et la direction d'impôts, facilitant ainsi le recours à un numéro d'identification fiscale (NIF) unique. Les autorités prévoient de passer à ce système au cours du second semestre de 2023.

Avis des autorités

34. Les autorités conviennent de la nécessité d'accroître le recouvrement des recettes.

Dans le contexte actuel, les autorités conviennent de l'importance d'augmenter la collecte des recettes pour assurer le financement durable des dépenses les plus urgentes et la viabilité de la dette du pays. Elles souscrivent également à la nécessité d'une mise en œuvre transparente et responsable de toute réforme visant à accroître le recouvrement des recettes, de manière à assurer un emploi efficace et efficient du surcroît de recettes.

35. Renforcer le cadre institutionnel pour le climat des affaires

- Le projet de loi anti-corruption — qui est conforme aux recommandations des services du FMI et aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) — a été soumis à l'Assemblée nationale le 4 février 2022, mais le texte n'a pas encore été adopté par le Parlement.
- Les autorités poursuivent la révision du code minier et intègrent les recommandations des partenaires techniques et financiers. Le nouveau code minier vise à être pleinement conforme aux recommandations des partenaires techniques, notamment en ce qui concerne les normes de LBC-FT et la réglementation des changes de la CEMAC.

Avis des autorités

36. Les autorités conviennent qu'un renforcement du cadre institutionnel anticorruption est crucial pour le climat des affaires.

Elles travaillent à l'adoption et à l'application ultérieure de la loi anticorruption au début de l'année prochaine afin de lutter contre la corruption et de favoriser la bonne gouvernance. Elles conviennent que le nouveau code minier devrait mettre en avant la transparence ainsi qu'une affectation et une utilisation équitables et responsables des ressources naturelles. Le code minier est un moyen d'attirer les investissements étrangers, de créer des emplois et de stimuler la croissance économique. La rédaction du nouveau code devrait être achevée cette année, avec l'assistance technique de la Banque mondiale.

Mettre à profit la transformation numérique aux fins du développement économique et de l'inclusion financière

37. La législation d'avril 2022 accordant le statut de monnaie légale aux cryptoactifs et garantissant leur convertibilité a révélé de nombreux risques et présenté des questions juridiques. Elle va à l'encontre du droit exclusif de la BEAC de battre monnaie dans l'union monétaire et donne lieu à une série de risques en matière macro-budgétaire ou encore de stabilité financière et d'intégrité financière. À moins d'une harmonisation complète du cadre juridique de la RCA sur les cryptoactifs avec celui de la CEMAC, les institutions financières centrafricaines seront confrontées à un conflit de lois qui pourrait amener la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) à prendre des mesures, et faire peser de risques sur leurs activités et sur le système financier plus largement. Les risques budgétaires découleraient de passifs éventuels liés à tout mécanisme de « convertibilité » approuvé par l'État entre les cryptoactifs et la monnaie légale existante, ainsi que de la fragilité des recettes publiques si les obligations fiscales sont acquittées sous forme de cryptoactifs. La « cryptoïsation » risque également d'affaiblir l'efficacité de la réglementation des changes dans l'union monétaire.

38. La RCA a également lancé sa propre cryptomonnaie dans le cadre du projet Sango. En juillet 2022, la RCA dévoilait le projet Sango, destiné à remodeler l'économie du pays par le biais de la cryptoïsation, et commençait l'émission de son cryptoactif « national », la cryptomonnaie Sango Coin³ (voir SIP). La Cour constitutionnelle ayant depuis invalidé une partie du projet en jugeant « anticonstitutionnel » tout ce qui a trait à « la vente de la nationalité centrafricaine [...], de l'e-résidence, [...] de la terre et des richesses naturelles », la mise en œuvre du projet est au point mort. Jusqu'à présent, on estime que moins de 2 millions de dollars de Sango Coin ont été vendus (0,2 % de l'émission totale prévue, soit un retard significatif sur le calendrier). Le Sango Coin ne fait pas encore l'objet d'échanges, car les avoirs sont bloqués pendant un an, et d'autres éléments du projet n'ont pas encore été mis en œuvre.

39. La vision des autorités selon laquelle la blockchain Sango pourrait promouvoir la tokenisation⁴ des abondantes richesses naturelles du pays et attirer les investisseurs internationaux, pose de multiples défis qui doivent encore être résolus. Si la mise en place d'une infrastructure blockchain peut être à l'origine d'opportunités financières et d'innovation, les avantages potentiels de la tokenisation des actifs dépendent des choix de conception technologiques et de gouvernance, ainsi que d'un cadre réglementaire solide. Le projet Sango pose aussi de multiples défis dans les domaines de l'intégrité financière, de la gouvernance et de la protection des consommateurs notamment. Les autorités doivent créer les conditions préalables adéquates en matière d'infrastructures, d'institutions, de cadre juridique et réglementaire, de développement des capacités etc., ce qui demande du temps et des ressources. En outre, le projet se heurte à des obstacles majeurs qui l'empêchent de tirer rapidement parti de ces avancées

³ Le Sango Coin est un actif cryptographique émis sur la blockchain, appuyé sur le bitcoin et promu par l'État centrafricain qui vise à être au centre de l'écosystème du projet Sango.

⁴ La tokenisation est la représentation d'actifs existants ou nouveaux dans un registre décentralisé qui consigne leur propriété et transfert de propriété.

technologiques, notamment le fait que seuls 10 % de la population ont accès à l'électricité et à l'internet, et que seuls 40 % des Centrafricains disposent d'un téléphone mobile. Ces obstacles infrastructurels sont aggravés par l'inadéquation des cadres juridiques, la faiblesse des institutions publiques et l'ampleur de l'incertitude sur les politiques publiques.

Avis des autorités

40. Les autorités sont convaincues qu'il faut tirer parti de la technologie de la blockchain pour attirer les investissements dont le pays a tant besoin. La blockchain Sango permettrait la tokenisation des abondantes ressources naturelles du pays afin d'attirer des investisseurs internationaux. Les autorités centrafricaines conviennent toutefois que le cours légal et la convertibilité garantie ne sont pas nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Elles ont fait part de leur intention de collaborer avec la BEAC pour harmoniser la loi sur la cryptomonnaie avec la réglementation de l'UMAC, en modifiant le cadre juridique des cryptoactifs. Le 20 janvier 2023, les autorités ont institué un groupe de travail gouvernemental afin d'élaborer un cadre juridique plus complet sur l'utilisation des cryptoactifs et la tokenisation en RCA. Les autorités reconnaissent les risques pour l'intégrité financière associés aux cryptoactifs et sont conscientes de la nécessité de continuer à atténuer les risques en matière de LBC-FT.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET COMMUNICATION DES DONNÉES POUR LA SURVEILLANCE

41. Les activités du FMI pour le renforcement des capacités ont joué un rôle primordial dans la mise en œuvre du programme de réformes. Ces activités ont porté sur l'intégrité des douanes, l'établissement d'un compte unique du Trésor, les statistiques macroéconomiques, ainsi que la gouvernance. Les activités de l'Institut du FMI pour le développement des capacités visant à renforcer l'élaboration des politiques macroéconomiques ont complété les efforts du Département Afrique pour intégrer le développement des capacités et la gouvernance. Le FMI a fourni une assistance technique pour soutenir les réformes structurelles envisagées dans les précédentes FEC et le récent Programme de Référence, notamment, avec la rédaction de la loi anti-corruption et celle de l'accord entre la BEAC et le Trésor pour la gestion du CUT.

42. Le FMI continuera à soutenir la RCA par d'amples activités de développement des capacités dans des domaines prioritaires qui correspondent aux besoins du pays. L'assistance technique que le Fonds fournira dans les années à venir se concentrera sur les points suivants : i) la politique de dépenses, en particulier la conception de la réforme des subventions aux carburants ; ii) la politique fiscale et l'administration des recettes ; iii) la gestion des finances publiques, la gouvernance et la lutte contre la corruption ; iv) la programmation et les statistiques macroéconomiques ; v) la capacité de gestion de la dette. Les services du FMI continueront à discuter avec les autorités la hiérarchisation et la programmation de l'assistance technique afin que celle-ci soit effectivement en adéquation avec les besoins du pays. Les autorités ont également

accepté que, en cas de besoin urgent d'assistance technique supplémentaire, les services du FMI s'attachent à faire en sorte que ce besoin puisse être satisfait rapidement.

43. En dépit de quelques lacunes, les données fournies sont globalement adéquates aux fins de la surveillance. L'équipe-pays reçoit régulièrement des informations sur la situation budgétaire et l'inflation ; les informations sur les comptes nationaux, la balance des paiements et les données monétaires sont en revanche soumises avec un certain retard. La plupart des ensembles de données présentent des problèmes liés aux données source et à la compilation, mais ceux-ci devraient être résolus par la stratégie de développement des capacités en cours, qui vise à produire des statistiques plus exactes sur les prix, les comptes nationaux, les finances publiques et le secteur extérieur.

NOUVEL ACCORD FEC: OBJECTIFS ET POLITIQUES

Les autorités ont demandé à bénéficier d'un accord FEC de 38 mois (2023–26) visant à répondre aux besoins durables de financement de la balance des paiements et à réaliser des progrès notables dans la stabilisation de la situation macroéconomique et la réduction de la pauvreté, grâce à d'indispensables réformes de la gouvernance, à une mobilisation accrue des recettes intérieures et à un plus grand souci des programmes sociaux, y compris pour la sécurité alimentaire. Le programme soutiendra des réformes et des politiques essentielles en vue i) d'améliorer la résilience à la volatilité des termes de l'échange et aux chocs financiers, ii) de soutenir les plus vulnérables et iii) de débloquer le financement auprès des bailleurs. Plus généralement, le programme atténuera le risque d'une crise humanitaire majeure et permettra de retrouver le chemin d'une sortie progressive de la fragilité aiguë après les revers récents. L'assainissement budgétaire de 2 % du PIB proposé pour la période couverte par le programme est essentiellement axé sur les recettes. Les principales réformes de la gouvernance comprennent l'achèvement et l'application de la législation anti-corruption, l'adoption d'un nouveau code minier (en collaboration avec la Banque mondiale) et des changements dans la gestion des finances publiques axés sur les contrôles et la responsabilité.

44. Conformément à l'article IV, durant les discussions sur la demande de programme, les autorités ont accepté de mettre en œuvre les réformes prioritaires ci-après, détaillées dans le Mémorandum de Politiques économiques et financières (MPEF).

- **Améliorer le cadre de lutte contre la corruption, ainsi que la gouvernance budgétaire et la transparence.** Les progrès dans ces domaines seront essentiels pour débloquer l'aide des bailleurs. Les principales priorités du programme comprennent l'amélioration du cadre juridique de la lutte contre la corruption, notamment l'adoption de la loi anticorruption (MPEF, ¶137) et son application ultérieure, le renforcement de l'indépendance opérationnelle et financière des institutions chargées de la surveillance du secteur public (MPEF, ¶131), l'adoption d'un code minier conforme aux normes internationales (MPEF, ¶137)⁵, l'amélioration des rapports

⁵ La Banque mondiale fournit une assistance technique sur le code minier, et cela fait partie des critères de conditionnalité de l'institution.

d'exécution du budget (MPEF, ¶128 et ¶130), la mise à profit de la transformation numérique pour renforcer la transparence de la gestion des ressources publiques, le rétablissement des réunions mensuelles du comité de trésorerie avec les partenaires techniques et financiers (MPEF, ¶128), et la publication des résultats de l'évaluation de la gestion de finances publiques (PEFA) en cours (MPEF, ¶128). L'État s'est engagé à mettre en œuvre la réforme comptable qui vise à améliorer l'exactitude, la transparence et la responsabilité de l'information et de la gestion financières au sein des directions et des services de l'État (MPEF, ¶134).

- **Améliorer la mobilisation des recettes intérieures.** Les progrès dans ce domaine seront essentiels pour améliorer la résilience face à l'irrégularité des flux d'aide. Les progrès visent un ajustement du solde primaire de 2 % du PIB sur trois ans en combinant des réformes d'élargissement de l'assiette et des mesures de politique fiscale (voir le tableau 1). Le programme s'appuiera sur la transformation numérique pour favoriser l'efficacité et la transparence dans l'administration des recettes publiques, tout en s'attaquant aux sources potentielles de pertes de recettes (MPEF, ¶126). De plus, les autorités avancent dans le travail préparatoire pour mettre en place le reversement vers le CUT de l'ensemble des recettes perçues par les ministères et les institutions en contrepartie des services rendus aux usagers (MPEF, ¶126). Les autorités sont en train de préparer une stratégie de recettes à moyen terme, pour laquelle elles pourraient recevoir une assistance technique du FMI. Elles vont réaliser, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, une étude sur les dépenses fiscales qui examinera en particulier les exonérations (MPEF, ¶126).
- **Mettre un terme aux pénuries de carburant.** Les progrès dans ce domaine seront essentiels pour stabiliser les finances publiques et éviter que les activités économiques, humanitaires et sécuritaires ne s'arrêtent. En outre, la résolution du problème des pénuries de carburant est essentielle pour la collecter des recettes. Les réformes dans ce domaine consistent à établir un mécanisme transparent et efficace de fixation des prix du carburant pendant la durée du programme, i) en simplifiant la formule de la structure des prix, rationalisant tous les prélèvements parafiscaux et accompagnant leur perception d'un plan d'investissements ; ii) en assurant le prélèvement de toutes les taxes et quasi-taxes en douane ; iii) en publiant la structure des prix mensuelle ; iv) en réalisant un audit du coût des importations (marges et redevances) ; v) en révisant les prix à la pompe tous les six mois jusqu'à la mise en œuvre effective du mécanisme automatique d'ajustement des prix. La première étape de ce processus consiste à appliquer les taux d'imposition et les quasi-taxes prévus par le code des impôts, la loi de finances et les directives de la CEMAC afin d'assurer le recouvrement des recettes. En outre, afin de réduire les incitations au marché noir et de protéger la population la plus vulnérables, les prix officiels à la pompe seront abaissés conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du FMI (MPEF, ¶127).
- **Maintien des programmes sociaux.** Les progrès dans ce domaine seront essentiels pour protéger les plus vulnérables. Le seul programme d'aide sociale à l'initiative de l'État, le PACAD, qui couvre actuellement 30 000 ménages, est administré conjointement par les autorités centrafricaines et l'UNOPS, avec un financement de la Banque mondiale. Il devrait être

interrompu entre juin 2023 et juin 2024 en raison d'un manque de financement. Les autorités doivent intervenir afin d'éviter toute suspension du programme, notamment en maintenant une contribution budgétaire minimale (Objectif indicatif, tableau 1 du MPEF). Plus généralement, pour éviter d'aggraver les vulnérabilités sociales, l'État devrait également s'abstenir d'accumuler des arriérés de salaires, de pensions et de bourses.

- **Améliorer la gestion de la dette publique.** Les progrès dans ce domaine seront essentiels, car l'État s'appuie de plus en plus sur le financement intérieur pour atténuer les autres chocs financiers. Une gestion active de la dette devrait réduire les risques pour la liquidité. Les autorités continuent de renforcer leurs capacités dans ce domaine grâce à l'assistance technique du FMI, notamment en ce qui concerne la conception et l'exécution des plans d'emprunt annuels et l'élaboration d'un cadre de coordination et de gestion de la dette publique (MPEF, ¶121). Les autorités devraient intensifier leur action auprès des investisseurs en titres centrafricains afin d'augmenter le nombre de spécialistes en valeurs du Trésor. L'élaboration et la publication des rapports annuels sur la dette doivent se poursuivre (MPEF, ¶120). Des mesures visant à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs sont également nécessaires (MPEF, ¶123). Finalement, les emprunts non concessionnels seront limités afin de préserver la viabilité de la dette.

MODALITÉS DU PROGRAMME

45. Type d'accord et accès. Les autorités ont demandé un accord de 38 mois au titre de la FEC d'un montant total correspondant à 127,18 % de la quote-part (141,68 millions de DTS ; 189,5 millions de dollars). Les décaissements aideront à combler le déficit durable de la balance des paiements qui résulte des besoins humanitaires significatifs, des chocs alimentaires et énergétiques mondiaux et des obligations de service de la dette envers le FMI, et ils seront entièrement utilisés pour l'appui budgétaire. Quatre-vingt-dix pour cent de l'accès proposé serait versé directement sur le compte en DTS de la RCA auprès du Département des DTS pour couvrir les obligations de service de la dette envers le FMI entre 2023 et 2026, qui représentent une charge exceptionnellement lourde, car elles détournent les ressources des besoins humains plus fondamentaux. Les 10 % restants de l'accès proposé seraient versés sur le compte existant du FMI à la BEAC, qui sera utilisé par les autorités pour reconstituer un compte séquestre auprès de la BEAC. Les fonds du compte séquestre seront utilisés pour compléter une opération de la Banque mondiale pour la garantir la provision de services sociaux.

46. Établir un antécédant. La RCA a établi un antécédant d'implémentation de réformes dans le cadre du récent Programme de Référence, hormis pour ce qui est de l'octroi du cours légal aux cryptoactifs, qui n'est pas compatible avec son appartenance à la CEMAC. Le Programme de Référence était globalement sur la bonne voie jusqu'à la deuxième revue, et les mesures correctives et engagements récents ont contribué à améliorer la crédibilité des politiques. Un Programme de Référence de neuf mois et sa première revue ont été approuvés en décembre 2021 et avril 2022, respectivement. Tous les repères quantitatifs à fin décembre 2021 et à fin mars 2022 dans le cadre du Programme de Référence (tableau 8a) ont été atteints. En outre, les autorités ont atteint les trois

repères structurels à fin décembre 2021 et quatre des cinq repères structurels à fin février 2022 (tableau 8a). Le programme proposé répond aux besoins durables de balance des paiements nés des chocs sur les termes de l'échange provoqués par la guerre menée par la Russie en Ukraine et le manque de financements dû à la suspension de l'aide financière officielle.

47. Actions préalables: i) Amendement des dispositions pertinentes de la législation sur les cryptomonnaies (n° 22.004 du 22 avril 2022) afin de supprimer le cours légal et la convertibilité des cryptoactifs ; ii) Établir un compte séquestre à la BEAC pour compléter le décaissement effectué par la Banque mondiale dans le cadre du programme de recouvrement des coûts ou d'un autre programme de protection sociale, qui sera réapprovisionné par le compte existant du FMI à la BEAC où les décaissements de la FEC seront effectués; et iii) promulguer le décret de transposition en droit interne de la directive CEMAC n 01/20-UEAC-CM-35 du 8 septembre 2020 relative à la comptabilité des matières, qui devrait contribuer à améliorer la sincérité, l'exhaustivité et la transparence des comptes publics.. Étant donné du rôle de la gouvernance budgétaire et de la transparence pour débloquer le soutien des bailleurs, l'application sans délai de ces trois mesures est essentielle pour une mise en œuvre réussie du programme. Les trois actions préalables ont été satisfaites.

48. Financement. Même si le programme est un cas limite, il devrait être entièrement financé, avec des engagements fermes de la Banque mondiale et de la BAD pour les douze prochains mois et de bonnes perspectives pour la suite. Malgré l'importance de l'exposition au Fonds, l'exposition nette n'augmenterait que de 10 % de la quote-part à la fin du programme.

49. Suivi du programme. Les résultats du programme seront contrôlés au moyen de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels chaque semestre. Les autorités ont mis en œuvre trois actions préalables, comme indiqué ci-dessus. Les critères de réalisation quantitatifs, objectifs indicatifs et repères structurels, figurent dans les tableaux 7b et 8b. Si de nombreuses réformes importantes seront suivies dans le cadre du programme, les repères structurels sont utilisés avec parcimonie — étant donné que la RCA est un État fragile et en proie un conflit (FCS) — et échelonnés en fonction des contraintes de capacité :

- Opérationnalisation des fonctions du nouveau système informatique transitoire de la DGIC, y compris l'enregistrement en ligne, la télédéclaration et les télépaiements. (
- Répondre aux pénuries de carburant et stabiliser les recettes publiques en i) calculant la structure des prix des hydrocarbures en respectant les taux d'imposition⁶ et les quasi-taxes⁷ définis dans le code des impôts, la loi de finances et les directives de la CEMAC ; et ii) signant

⁶ Ces taux comprennent la TVA, les droits d'importation, la taxe communautaire de la CEMAC, la contribution communautaire pour l'intégration (CCI) de la CEEAC, et la taxe sur les produits pétroliers.

⁷ Ces quasi-taxes comprennent la redevance sur les équipements informatiques (REIF), la taxe pour le financement de l'extension des capacités de stockage, de contrôle et de répression des fraudes, et la redevance d'usage routier (RUR).

l'arrêté interministériel avec les nouveaux prix des hydrocarbures conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI sur les prix des carburants (¶126).

- Transférer au CUT tous les fonds collectés directement par les ministères en échange des services rendus aux usagers.
- Mettre en place un cadre de coordination et de gestion de la dette publique conformément aux recommandations du FMI.
- Soumission au conseil des ministres d'un projet de nouvelle loi organique régissant le statut et les fonctions de la Cour des comptes, conformément aux recommandations du FMI pour assurer son indépendance financière et opérationnelle.
- Adopter la loi anti-corruption présentée au parlement le 4 février 2022, conformément aux recommandations du FMI (¶135).

50. Capacité à rembourser le FMI. La capacité de remboursement est faible et soumise à d'importants risques de détérioration, et elle ne deviendrait adéquate que dans un scénario de référence incluant la réussite du programme et la mise en œuvre rapide de plans d'urgence (le cas échéant).

- L'exposition de la RCA aux créanciers multilatéraux, en particulier le FMI et la Banque mondiale, est exceptionnellement élevée. À la fin de 2021, la part de la dette multilatérale de la RCA représentait 60 % de sa dette publique extérieure totale, l'encours du FMI représentant 60 % de la dette multilatérale totale et celui de la Banque mondiale, 28 %. Les arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE représentent 25 % de l'encours total de la dette extérieure. L'encours du crédit de la RCA auprès du FMI et les obligations totales envers le Fonds sont nettement plus élevés que ceux du groupe de comparaison des pays admissibles au fonds fiduciaire RPC pour tous les indicateurs clés, y compris les indicateurs de liquidité, en raison de l'augmentation du service de la dette envers le FMI au cours des six prochaines années.
- Avec le programme FCE proposé, l'encours total des crédits du FMI restera pour l'essentiel constant en tant que part de la dette extérieure pendant la durée du programme, tandis qu'il diminuera progressivement en tant que part du PIB. Le service de la dette envers le FMI par rapport au service total de la dette extérieure augmenterait légèrement, car les remboursements au Fonds devraient augmenter à moyen terme, pour culminer en 2026 à environ 37 millions de DTS (environ 12 % des exportations de biens et de services, et environ 19 % des recettes hors dons — voir graphique 3). Ces niveaux élevés prévus pour le service de la dette envers le FMI peuvent présenter des risques pour la capacité de remboursement à moyen terme.
- Cependant, ces risques sont atténués par plusieurs facteurs : le programme est conçu pour conduire à un rééquilibrage budgétaire important, de 2 % du PIB sur la période du programme, ce qui se traduira par une trajectoire de la dette publique à la baisse et réduira les vulnérabilités de la dette ; la conception du programme est fondée sur une collaboration étroite avec d'autres

IFI dans le but de catalyser des financements supplémentaires ; un dialogue étroit avec les autorités nationales (RCA) et régionales (CEMAC) au plus haut niveau politique ; l'engagement des autorités en faveur du programme ; le niveau d'accès relativement faible ; l'accès aux réserves de la BEAC (à condition que l'accès au marché intérieur soit préservé). Néanmoins, les risques résiduels entourant le programme (voir ci-dessus) et les risques pour la viabilité de la dette (y compris la faible capacité d'endettement) pèsent sur la capacité de remboursement.

51. Risques entourant le programme. Le programme est confronté à des risques exceptionnellement élevés, principalement de nature non économique. Le programme dispose d'une stratégie d'atténuation des risques et de plans d'urgence en cas d'évolutions économiques imprévues ou de retards transitoires. D'amples activités de développement des capacités permettraient d'atténuer le risque pesant sur la mise en œuvre des politiques. Toutefois, les risques géopolitiques et sécuritaires résiduels ne peuvent être atténués et devront être acceptés par les membres, à défaut de quoi l'inaction du FMI risquerait de se solder par une crise humanitaire.

52. Sauvegardes. Afin d'atténuer les risques pour la réputation du FMI et pour la capacité de remboursement, l'équipe-pays demandera aux autorités de s'engager volontairement à déposer sur le compte DTS de la RCA 90 % de l'accès proposé, destiné à préfinancer 100 % des obligations envers le Fonds pour les six mois à venir. Les autorités sont fortement incitées à respecter cet engagement, qui est essentiel pour garantir le paiement en temps voulu des obligations de la RCA envers le FMI.

53. Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BEAC a été achevée en avril 2022. Les conclusions indiquent que la BEAC a maintenu des mécanismes de gouvernance solides et qu'elle est passée avec succès aux normes internationales d'information financière. Les recommandations portaient notamment sur la nécessité de renforcer les fonctions d'audit interne et de gestion des risques, ainsi que le cadre de résilience face à d'éventuelles cyber-attaques et de continuité des activités. Depuis lors, la BEAC progresse dans la mise en œuvre de la plupart des recommandations concernant les sauvegardes. La BEAC consolide ses pratiques d'audit interne en renforçant ses capacités et en projetant une évaluation externe de la qualité ; des mesures sont également prises pour évaluer sa cyber-résilience. Les services du FMI poursuivent leur dialogue avec les autorités sur d'autres recommandations.

54. Assurances sur les politiques régionales. Le programme conservera le soutien des politiques mises en œuvre par les institutions régionales. Les assurances sur les politiques régionales ont été fournies dans les lettres de soutien aux programmes de redressement et de réforme entrepris par les pays membres de la CEMAC, signées par le gouverneur de la BEAC. L'évaluation des politiques régionales réalisée en janvier 2023 reste valable et une nouvelle évaluation devrait être examinée par le conseil d'administration en juin ou juillet 2023.

55. La RCA a accumulé auprès de certains créanciers non-membres du Club de Paris des arriérés datant d'avant le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE. Les autorités sont en contact avec les créanciers (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye et province chinoise de Taïwan) pour trouver une voie vers l'apurement de ces arriérés. À l'exception de la Libye, tous les

créanciers officiels auxquels des arriérés extérieurs sont dus ont consenti à un financement du FMI malgré ces arriérés. Le pays reste à jour de ses obligations en matière de service de la dette extérieure, y compris à l'égard de ses créanciers du secteur privé. Les services du FMI estiment qu'en dépit des arriérés de la RCA à l'égard de la Libye, les trois critères autorisant les prêts du FMI sont satisfaites (voir l'annexe 1).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

56. Malgré des progrès graduels depuis la guerre civile de 2013, les crises intérieures et extérieures successives risquent de provoquer une régression majeure. Soutenues par la transition pacifique du pouvoir en 2015, plusieurs réformes ont permis d'orienter le pays sur une voie de redressement relativement durable jusqu'en 2019. La crise de la COVID-19, l'insécurité intérieure et la guerre menée par la Russie en Ukraine ont considérablement assombri cette perspective. Les plus démunis endurent des difficultés considérables du fait de l'instabilité socio-économique. Les Nations Unies prévoient que 56 % des Centrafricains auront besoin d'une aide et d'une protection humanitaires en 2023, soit 10 % de plus qu'en 2022.

57. Le pays n'a pas surmonté les obstacles à une reprise économique vigoureuse et à un développement durable. Malgré les progrès réalisés, en particulier dans les zones urbaines, la situation en matière de sécurité reste instable dans la majeure partie du pays. Le niveau de capital humain et physique est encore extrêmement bas, avec des contraintes majeures en matière d'infrastructures, notamment un réseau routier déficient, un approvisionnement en électricité peu fiable, une faible pénétration des télécommunications et d'importants problèmes de gouvernance.

58. La mise en œuvre des politiques économiques est entravée par les chocs, une adhésion inégale et des contraintes de capacité. Un programme de politiques et de réformes économiques mis en œuvre dans le cadre d'un accord triennal de la FEC (2016-2019) a été en grande partie achevé. L'accord FCE qui lui succède (2019) a déraillé à la suite de profonds dérapages de la politique budgétaire et des réformes structurelles, et a finalement expiré en juillet dernier. Pour consolider les antécédents, les autorités ont continué à mettre en œuvre des réformes dans le cadre d'un Programme de Référence, ce qui a permis d'ouvrir la voie à la demande d'un nouvel accord de 38 mois au titre de la FEC.

59. Les perspectives sont très incertaines et les risques de détérioration élevés. Le pays doit accélérer les réformes et s'assurer des appuis budgétaires pour stabiliser les finances publiques et faire face aux défis humanitaires urgents et immédiats. Les priorités immédiates sont la stabilisation du marché des carburants, la lutte contre l'insécurité alimentaire et le recouvrement des recettes intérieures. Une augmentation progressive du taux de croissance à moyen terme et des progrès dans la réduction de la pauvreté dépendraient de manière cruciale de la poursuite des réformes accompagnée d'une aide au développement des capacités et de financements concessionnels suffisants. Les risques interdépendants d'insécurité, de dérapage des réformes et d'insuffisance des financements pèsent lourdement sur les perspectives à court et moyen termes de la RCA, une crise humanitaire majeure n'étant pas du tout à exclure.

60. L'orientation de la politique budgétaire est appropriée, mais les autorités devront affiner leurs plans d'urgence si les conditions de financement se détériorent. Les services du FMI saluent la volonté des autorités de déployer des mesures d'urgence en cas d'aggravation des conditions de financement intérieures. Toutefois, étant donné que la rationalisation des dépenses a atteint ses limites, les autorités devraient mettre davantage l'accent sur un nouveau train de mesures axées sur les recettes plutôt que sur l'ajustement des dépenses. En outre, l'État devrait adopter des mesures spécifiques pour concrétiser son engagement de donner la priorité aux dépenses primaires intérieures et d'assurer la continuité du fonctionnement de l'État. Le renforcement des relations avec les investisseurs et l'amélioration de la gestion de la dette sont nécessaires pour renforcer la capacité de l'État à lever des fonds sur le marché régional des titres publics.

61. La révision des prix du carburant et une meilleure protection des populations les plus vulnérables sont d'une importance capitale. La réforme des subventions aux carburants devrait viser à garantir la disponibilité de carburants de bonne qualité pour tous les Centrafricains, un niveau adéquat de recettes fiscales et la protection des populations les plus vulnérables. En janvier, l'État a augmenté le prix des carburants à la pompe de plus de 50 % en moyenne, ce qui a fait chuter de moitié la demande dans le secteur formel, réduisant ainsi les recettes escomptées des ventes d'hydrocarbures. Une première étape pour renflouer ces recettes consistera à baisser les prix et à appliquer la réglementation fiscale actuelle. L'augmentation de la demande sur le marché officiel compensera les pertes de recettes engendrées par la réduction des prix. Un effort doit être fait pour réduire les obstacles au commerce des produits pétroliers dans la région.

62. Le versement en temps voulu des dépenses publiques destinées aux groupes vulnérables devrait contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire. En l'absence d'un système de protection sociale, la RCA ne peut compter que sur l'aide humanitaire pour faire face à l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, certains groupes vulnérables ont récemment été particulièrement touchés par la hausse des prix des denrées alimentaires, mais ne sont pas nécessairement couverts par l'aide humanitaire ; c'est, en particulier, le cas des retraités et des étudiants vulnérables. Les transferts à ces groupes devraient faire partie des dépenses prioritaires.

63. La suppression du cours légal et de la convertibilité garantie pour les cryptoactifs était nécessaire pour assurer la cohérence avec le cadre monétaire de la CEMAC et commencer à supprimer les risques entourant le projet Sango. À cette fin, les cadres réglementaires relatifs aux actifs numériques devraient être coordonnés au niveau régional, afin de garantir la stabilité monétaire et financière, d'atténuer les risques, d'assurer la protection des consommateurs et d'encourager le respect des normes de LBC-FT. En particulier, la tokenisation des ressources naturelles nécessiterait un cadre juridique solide conforme aux normes du GAFI pour éviter les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme qui y sont associés.

64. Les réformes de la gestion des finances publiques devraient continuer à améliorer l'efficacité de l'administration. Il s'agit notamment de renforcer le compte unique du Trésor (CUT) et de veiller à ce que toutes les recettes non fiscales y soient effectivement reversées. Dans ce contexte, les services du FMI encouragent les autorités à accélérer la signature de l'accord entre la BEAC et le Trésor pour la gestion du CUT. Finalement, les autorités doivent accélérer l'audit et le

nettoyage du système de paie, condition préalable à l'opération de la Banque mondiale pour garantir la provision des services sociaux.

65. Le secteur bancaire doit être renforcé. Compte tenu du niveau élevé des prêts improductifs, des mesures de recouvrement des actifs sont nécessaires pour réduire leur ratio. En outre, d'autres mesures, telles qu'un plan d'action sur les prêts improductifs comme en ont adopté d'autres pays de la CEMAC, venant compléter celles de l'autorité régionale de supervision, sont justifiées

66. Les réformes relatives au climat des affaires et à la lutte contre la corruption doivent être accélérées. L'adoption et la mise en œuvre de la loi anticorruption constituent une étape importante dans le renforcement de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gouvernance. De même, le nouveau code minier contribuera au développement du secteur, encouragera les investissements et augmentera la perception des recettes dans le secteur. En outre, la publication des déclarations d'avoirs serait essentielle pour améliorer la transparence et la responsabilité, conformément aux recommandations formulées dans le rapport sur les consultations de 2018 au titre de l'article IV.

67. Bien que la communication des données soit globalement adéquate aux fins de la surveillance, elle doit être améliorée. L'équipe-pays reçoit certaines données avec retard. La plupart des ensembles de données présentent des problèmes liés aux données source et à la compilation, L'équipe est d'avis que la stratégie de développement des capacités en cours permettra de produire des statistiques plus précises et opportunes. Finalement, la RCA n'a pas recouru récemment à des restrictions de change ni à des pratiques de changes multiples.

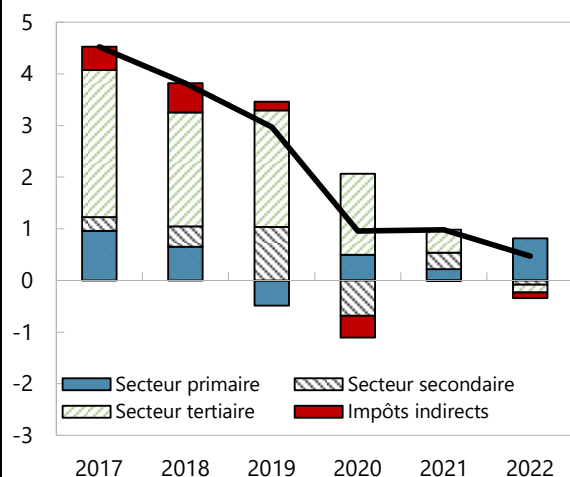
68. Compte tenu des besoins de financement durables de la balance des paiements de la RCA et du solide programme de politiques et de réformes économiques des autorités, les services du FMI appuient la demande de ces dernières pour un accord élargi au titre de la FEC d'un montant équivalent à 141,68 millions de DTS (127,18 % de la quote-part). La FEC est un cas limite pour le FMI quant aux assurances de financement et les politiques de viabilité de la dette. Cependant, il est attendu que la FEC soie complètement financée et qu'elle offre des stratégies de mitigation de risques et de plan de contingences pour de développements économiques inattendus ou de dérapages temporaires. Toutefois, il y a de risques géopolitiques et de sécurité significatifs.

69. Les services du FMI recommandent que les prochaines consultations au titre de l'article IV pour la République centrafricaine suivent le cycle habituel de 24 mois, en accord avec les Décisions de Cycles de Consultation de l'Article IV No. 14747-10/96.

Graphique 1. Évolution récente de l'économie

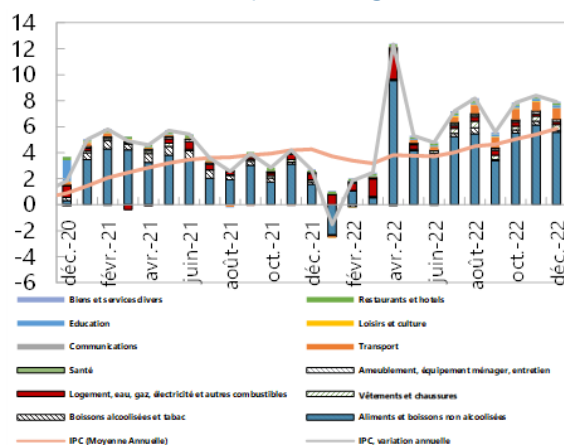
Compte tenu des pénuries de carburant, la croissance devrait entrer en territoire négatif en 2022.

Contribution à la croissance
(en pourcentage)



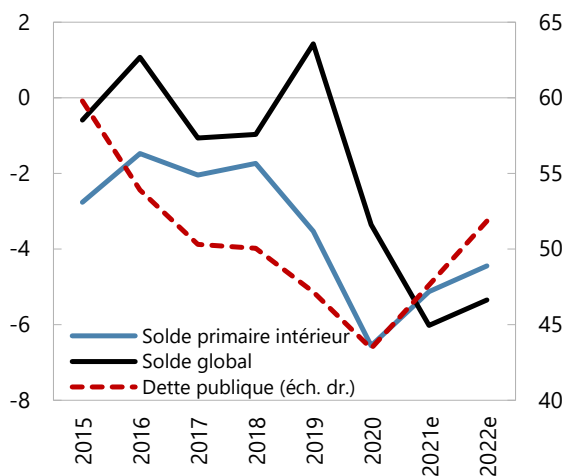
Sous l'effet du déclenchement de la guerre de la Russie en Ukraine, l'inflation a fortement augmenté au second semestre de 2022, emmenée par la forte hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants.

Contribution à l'inflation
(en pourcentage)



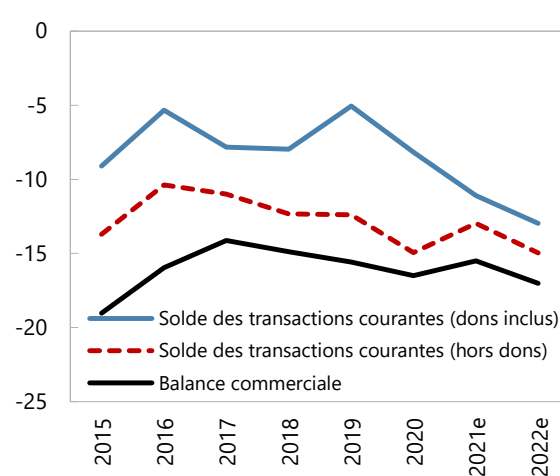
La dette publique a augmenté dû à la dépréciation du franc CFA face au dollar et à la réorientation vers les financements intérieurs motivée par les déficits budgétaires.

Endettement et déficit budgétaire
(en pourcentage du PIB)



Le déficit du compte courant s'est creusé en raison d'une forte détérioration des termes de l'échange et de l'absence persistante d'appuis budgétaires.

Secteur extérieur
(en pourcentage du PIB)



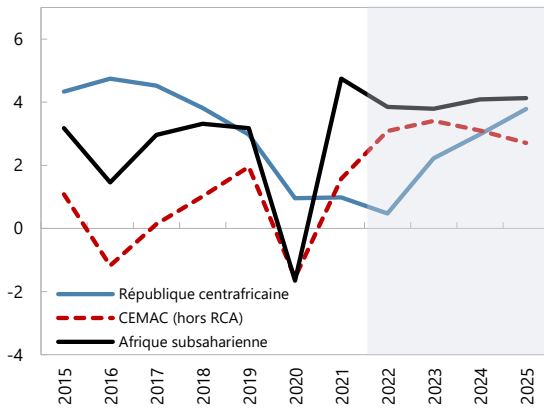
Sources : autorités de la République centrafricaine ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Perspectives économiques à moyen terme, 2015–25

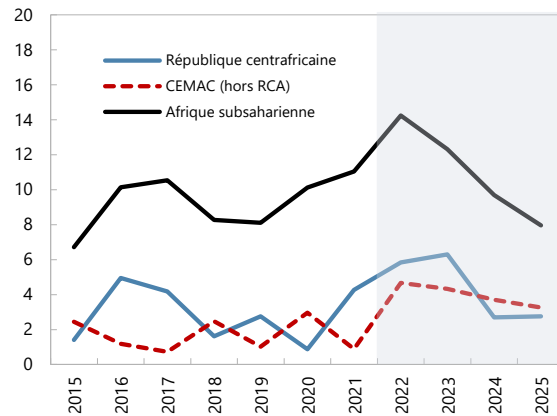
La croissance devrait reprendre en 2023 grâce à la mise en œuvre de mesures pour remédier à la pénurie de carburant.

Après une forte hausse en 2022, l'inflation en glissement annuel devrait se modérer progressivement mais rester supérieure à l'objectif de 3 % fixé par l'Union monétaire jusqu'en 2023.

PIB réel
(Variation en %)



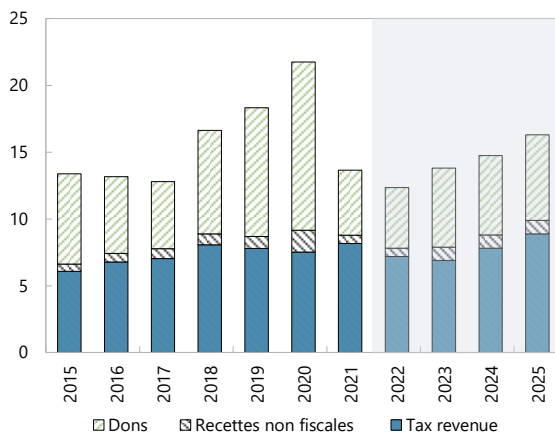
IPC, moyenne
(Variation en %)



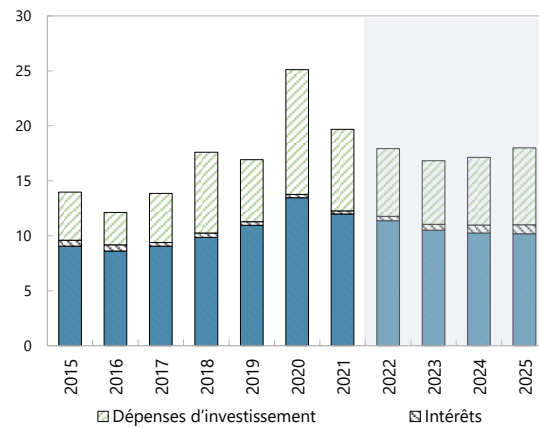
Le total des recettes et des dons ne devrait pas augmenter sensiblement à moyen terme, car l'augmentation des recettes intérieures pourrait être compensée par une diminution progressive des dons...

...ce qui limiterait la marge de manœuvre pour accroître les dépenses.

Recettes publiques
(en pourcentage du PIB)



Dépenses publiques
(en pourcentage du PIB)

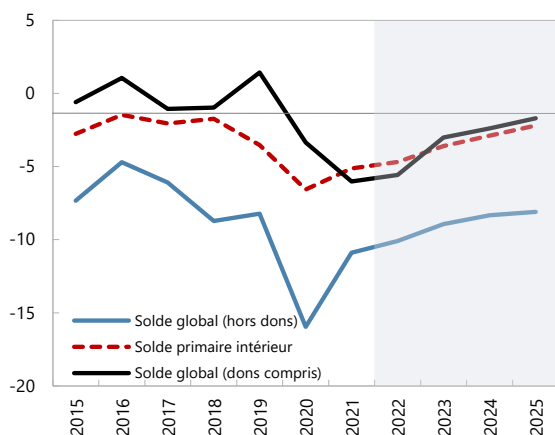


Graphique 2. Perspectives économiques à moyen terme, 2015–25 (suite et fin)

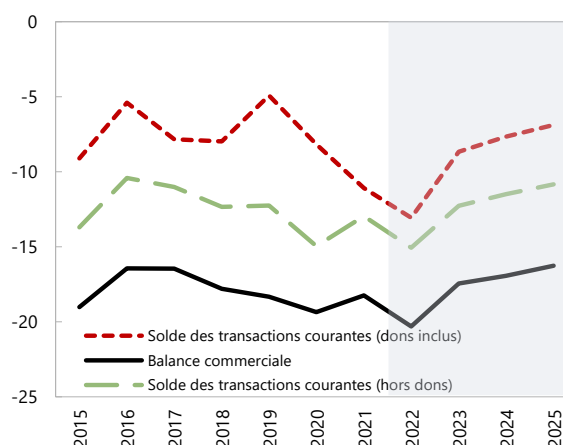
Après avoir fortement chuté en 2020, le solde primaire intérieur devrait se redresser à moyen terme grâce aux mesures de rééquilibrage budgétaire.

En même temps, le solde du compte courant se renforcerait lui aussi grâce à l'amélioration de la balance commerciale.

Situation budgétaire (en pourcentage du PIB)



Position extérieure (en pourcentage du PIB)



Sources : autorités de la République centrafricaine ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Indicateurs de la capacité de remboursement vis-à-vis les accords relatifs aux tranches supérieures de crédit au titre du fonds fiduciaire RPC
(En pourcentage de la variable indiquée)



Notes :

- 1) T = date d'approbation de l'accord. PGE = publique et garantie par l'État.
- 2) Les traits ou les barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2010 et 2020.
- 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
- 5) La série de comparateurs est réservée aux accords au titre du fonds fiduciaire RPC et fonctionne jusqu'à T+10.
- 6) Les obligations de service de la dette envers le FMI correspondent aux paiements à venir, y compris pour l'année en cours.
- 7) Dans le cas des « blenders », les traits ou les barres rouges se rapportent à « fonds fiduciaire RPC + CGR ». Dans le cas du fonds fiduciaire RD, les traits ou les barres rouges se rapportent à « fonds fiduciaire RPC + CGR + fonds fiduciaire RD ».

Tableau 1. République centrafricaine : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020-27

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.			Proj.			
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	1.0	1.0	0.5	2.2	3.0	3.8	3.8	3.7
PIB par habitant a prix constants	-0.8	-1.0	-1.5	0.2	1.0	1.9	1.6	1.5
PIB aux prix courants	2.8	4.3	6.9	9.1	7.2	6.4	6.3	6.2
Déflateur du PIB	1.9	3.3	6.4	6.7	4.1	2.5	2.4	2.4
IPC (moyenne annuelle) ¹	0.9	4.3	5.8	6.3	2.7	2.8	2.5	2.5
IPC (fin de période)	1.8	2.7	7.9	4.4	2.5	2.9	2.4	2.5
Monnaie et crédit								
Monnaie au sens large	11.5	14.6	2.5	3.6	4.0	5.6	3.2	6.4
Crédit à l'économie	8.5	-2.2	0.6	8.0	11.9	11.4	9.3	7.2
Secteur extérieur								
Exportations de biens en volume	9.4	-5.3	2.6	9.0	5.2	9.0	5.4	8.9
Importation de biens en volume	7.3	-11.5	-5.6	6.7	8.5	9.8	5.0	9.2
Termes de l'échange	-16.2	1.8	-9.4	12.4	10.3	7.8	2.8	10.2
(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)								
Épargne nationale brute	10.7	4.6	1.9	6.7	8.2	10.3	12.5	13.9
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	5.1	0.0	0.0	1.6	1.5	1.7	3.0	3.0
Épargne nationale brute	-0.5	-2.5	-5.4	-2.1	-0.8	1.2	2.1	3.5
Administrations publiques	-4.5	-3.4	-3.8	-3.1	-1.9	-0.9	-0.3	0.0
Secteur privé	4.0	0.9	-1.5	1.0	1.1	2.1	2.4	3.5
Consommation	100.5	102.5	105.4	102.1	100.8	98.8	97.9	96.5
Administrations publiques	9.6	9.1	8.3	7.9	7.5	7.2	7.1	7.0
Secteur privé	90.9	93.4	97.0	94.2	93.3	91.6	90.8	89.4
Investissement brut	18.9	15.7	14.9	15.3	16.0	17.4	17.8	18.5
Administrations publiques	11.3	7.4	5.9	5.8	6.0	6.9	6.7	6.9
Secteur privé	7.5	8.3	8.9	9.5	10.0	10.5	11.1	11.6
Solde des transactions extérieures courantes								
<i>dons compris</i>	-8.2	-11.1	-13.0	-8.7	-7.9	-7.1	-5.3	-4.5
<i>hors dons</i>	-14.9	-13.0	-15.0	-12.3	-11.4	-10.8	-10.3	-9.6
Balance globale des paiements	-0.9	0.0	-8.0	-2.9	-2.3	-1.2	0.6	2.7
Finances de l'administration centrale								
Total des recettes (dons compris)	21.8	13.7	12.3	13.8	14.5	16.0	17.7	17.6
<i>dont : recettes intérieures</i>	9.2	8.8	7.8	7.9	8.8	9.9	10.5	10.7
Total des dépenses ¹	25.1	19.7	17.6	16.8	16.9	17.7	17.6	17.6
<i>dont : dépenses en capital</i>	11.3	7.4	5.9	5.8	6.0	6.9	6.7	6.9
Solde global								
Dons non compris	-16.0	-10.9	-9.9	-8.9	-8.1	-7.8	-7.1	-6.9
Dons compris	-3.4	-6.0	-5.3	-3.0	-2.4	-1.7	0.1	0.0
Solde primaire intérieur ²	-6.6	-5.1	-4.5	-3.6	-2.6	-1.9	-1.6	-1.4
Dette du secteur public ³	43.4	47.6	51.9	50.5	49.6	48.5	45.8	43.3
<i>Dont : dette intérieure</i> ⁴	9.4	13.2	17.6	18.4	18.8	18.6	17.0	15.6
<i>Dont : dette extérieure</i>	34.0	34.4	34.2	32.0	30.8	29.9	28.9	27.7
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB par habitant (en dollars)	495	525	490	534	557	578	599	619
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,373	1,432	1,532	1,671	1,791	1,906	2,025	2,151

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI

¹ La révision des coefficients de l'IPC et la transition vers COICOP a été faite depuis 2020. Il y a donc une rupture structurelle dans les séries pour 2019.

² Dépenses en base caisse.

³ Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

⁴ Les modifications des estimations de la dette intérieure reflètent une correction des estimations dans les tableaux des rapports des services FMI sur de la FCR, qui n'avaient pas été actualisées. Cela n'a pas affecté l'analyse de la

⁵ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.

Tableau 2a. République centrafricaine : Opérations financières de l'État, 2020-27
(milliards de francs CFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.			Proj.			
Recettes	298.6	195.7	188.2	230.8	259.1	310.7	357.7	378.1
Recettes intérieures	125.7	125.9	118.9	131.7	157.7	188.7	212.4	229.2
Recettes fiscales	103.3	117.0	110.1	115.3	139.8	169.5	192.0	207.5
Impôt sur le revenu et impôt foncier	28.0	33.1	30.9	31.4	40.4	47.3	53.5	57.8
Taxes sur les biens et services	48.5	53.0	49.1	53.2	63.8	78.1	88.2	95.3
<i>Dont: TVA</i>	21.1	24.5	23.0	25.6	30.6	37.9	43.0	46.5
Taxes sur le commerce international	26.8	30.9	30.1	30.7	35.6	44.2	50.3	54.4
Recettes non fiscales	22.4	8.9	8.8	16.4	17.9	19.2	20.4	21.7
Dons	172.9	69.8	69.3	99.1	101.3	122.0	145.3	148.9
Programme	70.1	0.0	0.0	26.5	27.1	36.6	60.0	65.0
Projet	102.8	69.8	69.3	72.5	74.2	85.4	85.3	83.9
Dépenses ¹	344.7	281.9	270.1	281.1	302.0	343.2	355.9	378.6
Dépenses primaires courantes	184.8	171.6	173.1	175.5	181.2	194.1	202.6	213.5
Traitements et salaires	80.1	81.2	86.9	92.7	90.7	90.4	91.2	96.2
Transferts et subventions	53.0	40.7	45.2	43.0	47.1	55.0	58.6	62.5
Biens et services	51.7	49.7	40.9	39.8	43.5	48.7	52.8	54.8
Intérêts	4.2	4.0	6.2	9.1	13.1	15.5	17.3	17.4
Extérieurs	1.7	1.4	1.4	1.2	1.7	1.7	1.8	2.1
Intérieurs	2.6	2.6	4.8	7.9	11.4	13.8	15.5	15.3
Dépenses en capital	155.7	106.3	90.8	96.5	107.7	133.6	136.0	147.7
Financées sur ressources intérieures	31.0	27.7	14.0	16.4	23.4	36.4	42.1	45.6
Financées sur ressources extérieures	124.7	78.6	76.8	80.0	84.2	97.2	93.9	102.1
Solde global								
Hors dons	-219.1	-156.0	-151.2	-149.3	-144.3	-154.5	-143.5	-149.4
<i>Dont: solde primaire intérieur ²</i>	-90.1	-73.4	-68.2	-60.2	-46.9	-41.8	-32.3	-29.9
Dons compris	-46.1	-86.2	-81.9	-50.3	-42.9	-32.5	1.8	-0.5
Solde primaire intérieur	82.8	-3.6	1.1	38.9	54.4	80.2	113.0	119.0
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-14.4	-11.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-14.4	-11.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-1.5	-0.9	-7.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-62.0	-98.5	-89.2	-50.3	-42.9	-32.5	1.8	-0.5
Financements identifiés	62.0	98.5	89.2	50.2	42.9	32.5	-1.8	0.5
Extérieurs, net	18.6	5.3	0.6	3.6	5.1	6.3	16.8	41.1
Prêts-projet	21.9	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8	8.6	18.2
Prêts-programme ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	15.0	30.0
Amortissement	-5.4	-5.6	-6.2	-2.8	-3.8	-5.1	-6.4	-6.6
Financement exceptionnel	2.1	2.2	-0.7	-1.1	-1.1	-0.4	-0.4	-0.4
Intérieurs, net	43.4	93.2	88.7	46.6	37.8	26.2	-18.6	-40.6
Système bancaire	38.7	87.9	84.7	46.6	33.8	24.2	-21.4	-39.4
BEAC	41.8	60.9	53.0	8.5	9.8	4.5	-9.1	-33.7
<i>Emprunts</i>	-1.7	0.4	0.0	0.0	0.0	-2.2	-2.2	-2.2
<i>Utilisation d' allocation DTS</i>	0.0	35.0	50.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)</i>	27.0	14.2	-1.7	12.3	9.2	9.5	-4.4	-29.7
Retraits de dépôts	16.5	11.3	4.3	-3.8	0.6	-2.8	-2.5	-1.8
Banques commerciales	-3.1	27.0	31.7	38.2	24.0	19.7	-12.3	-5.7
Non bancaires	0.0	0.0	0.0	0.0	4.0	2.0	2.8	-1.2
Financement exceptionnel (CCRT) ⁴	4.7	3.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.0	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>								
Depenses Primaires	215.8	199.3	187.1	191.9	204.6	230.5	244.7	259.1
Dettes publiques totales	596.2	681.9	794.1	843.2	888.0	925.3	928.3	930.7
Dettes publiques en monnaie nationale ⁵	129.3	189.6	269.7	307.9	335.9	355.5	343.8	334.7
PIB nominal	1372.8	1432.5	1531.6	1670.9	1791.0	1906.2	2025.5	2150.9

Sources: données communiquées par les autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse.

² Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Prêts d'appui budgétaire à déterminer pour les années 2023 et 2024.

⁴ Cette subvention couvre service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

⁵ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.

Tableau 2b. République centrafricaine : Opérations financières de l'État, 2020–27
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.			Proj.			
	(Pourcentage du PIB)							
Recettes	21,8	13,7	12,3	13,8	14,5	16,3	17,7	17,6
Recettes intérieures	9,2	8,8	7,8	7,9	8,8	9,9	10,5	10,7
Recettes fiscales	7,5	8,2	7,2	6,9	7,8	8,9	9,5	9,6
Impôt sur le revenu et impôt foncier	2,0	2,3	2,0	1,9	2,3	2,5	2,6	2,7
Taxes sur les biens et services	3,5	3,7	3,2	3,2	3,6	4,1	4,4	4,4
<i>Dont: TVA</i>	1,5	1,7	1,5	1,5	1,7	2,0	2,1	2,2
Taxes sur le commerce international	2,0	2,2	2,0	1,8	2,0	2,3	2,5	2,5
Recettes non fiscales	1,6	0,6	0,6	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Dons	12,6	4,9	4,5	5,9	5,7	6,4	7,2	6,9
Programme	5,1	0,0	0,0	1,6	1,5	1,9	3,0	3,0
Projet	7,5	4,9	4,5	4,3	4,1	4,5	4,2	3,9
Dépenses ¹	25,1	19,7	17,6	16,8	16,9	18,0	17,6	17,6
Dépenses primaires courantes	13,5	12,0	11,3	10,5	10,1	10,2	10,0	9,9
Traitements et salaires	5,8	5,7	5,7	5,5	5,1	4,7	4,5	4,5
Transferts et subventions	3,9	2,8	3,0	2,6	2,6	2,9	2,9	2,9
Biens et services	3,8	3,5	2,7	2,4	2,4	2,6	2,6	2,5
Intérêts	0,4	0,3	0,4	0,5	0,7	0,8	0,9	0,8
Extérieurs	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Intérieurs	0,2	0,2	0,3	0,5	0,6	0,7	0,8	0,7
Dépenses en capital	11,3	7,4	5,9	5,8	6,0	7,0	6,7	6,9
Financées sur ressources intérieures	2,3	1,9	0,9	1,0	1,3	1,9	2,1	2,1
Financées sur ressources extérieures	9,1	5,5	5,0	4,8	4,7	5,1	4,6	4,7
Solde global								
Hors dons	-16,0	-10,9	-9,9	-8,9	-8,1	-8,1	-7,1	-6,9
<i>Dont: solde primaire intérieur ²</i>	-6,6	-5,1	-4,5	-3,6	-2,6	-2,2	-1,6	-1,4
Dons compris	-3,4	-6,0	-5,3	-3,0	-2,4	-1,7	0,1	0,0
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-1,0	-0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	-1,0	-0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-0,1	-0,1	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-4,5	-6,9	-5,8	-3,0	-2,4	-1,7	0,1	0,0
Financements identifiés	4,5	6,9	5,8	3,0	2,4	1,7	-0,1	0,0
Extérieurs, net	1,4	0,4	0,0	0,2	0,3	0,3	0,8	1,9
Prêts-projet	1,6	0,6	0,5	0,4	0,6	0,6	0,4	0,8
Prêts-programme ³	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,4
Amortissement	-0,4	-0,4	-0,4	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3
Financement exceptionnel	0,1	0,2	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
Intérieurs, net	3,2	6,5	5,8	2,8	2,1	1,4	-0,9	-1,9
Système bancaire	2,8	6,1	5,5	2,8	1,9	1,3	-1,1	-1,8
BEAC	3,0	4,3	3,5	0,5	0,5	0,2	-0,4	-1,6
Emprunts	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Utilisation d' allocation DTS	0,0	2,4	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	2,0	1,0	-0,1	0,7	0,5	0,5	-0,2	-1,4
Retraits de dépôts	1,2	0,8	0,3	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Banques commerciales	-0,2	1,9	2,1	2,3	1,3	1,0	-0,6	-0,3
Non bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	-0,1
Financement exceptionnel (CCRT) ⁴	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>								
Dépenses primaires	15,7	13,9	12,2	11,5	11,4	12,1	12,1	12,0
Dettes publiques totales	43,4	47,6	51,9	50,5	49,6	48,5	45,8	43,3
Dettes publiques intérieures ⁵	9,4	13,2	17,6	18,4	18,8	18,6	17,0	15,6

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse.

² Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Prêts d'appui budgétaire à déterminer pour les années 2023 et 2024.

⁴ Cette subvention couvre service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

⁵ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.

Tableau 3. République centrafricaine : Situation monétaire, 2020–27

	2020	2021	2022	2023				2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.	Q1	Q2	Q3	Q4	Projections	Projections	Projections	Projections
				Proj.	Proj.	Proj.	Proj.				
(Milliards de FCFA, fin de période)											
Avoirs extérieurs nets	88.7	72.0	-22.7	-27.4	-41.2	-47.8	-65.0	-100.6	-113.3	-93.9	-29.5
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	49.2	-11.1	20.2	-2.0	-11.1	0.0	-48.2	-11.1	-220.6	-207.9	-150.6
Avoirs extérieurs	242.5	291.9	196.6	186.9	176.0	164.4	158.8	125.6	116.0	124.3	151.9
Passifs extérieurs	193.3	303.0	305.5	302.4	307.4	304.3	317.8	327.0	336.5	332.1	302.4
Allocation DTS	41.4	130.0	137.9	137.9	137.9	137.9	137.9	137.9	137.9	137.9	130.8
Utilisation des ressources du FMI	150.2	170.6	168.8	165.8	170.7	167.6	181.1	190.3	199.8	195.4	165.7
Autres passifs extérieurs	1.7	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2
Banques commerciales	39.5	83.0	86.2	88.2	90.1	92.1	94.0	100.8	107.3	114.0	121.1
Avoirs intérieurs nets	327.7	405.1	511.7	524.1	546.4	556.2	571.4	669.5	667.6	639.9	614.5
Crédit intérieur	436.5	522.9	608.7	620.8	653.7	658.7	669.2	725.3	769.7	770.0	748.7
Crédit au secteur public	260.7	351.0	435.7	433.3	436.0	450.3	482.3	516.1	540.4	519.0	479.6
Crédits à l'administration centrale (net)	260.7	351.0	435.7	433.3	436.0	450.3	482.3	516.1	540.4	519.0	479.6
BEAC	252.9	313.5	366.5	355.5	336.8	351.1	375.0	384.7	389.2	380.2	346.4
Prêts	114.7	115.0	115.0	115.0	115.0	115.0	115.0	115.0	112.8	110.7	108.5
Utilisation d' allocation DTS	0.0	35.0	85.5	85.5	85.5	85.5	85.5	85.5	85.5	85.5	85.5
Crédits du FMI (net)	150.2	170.6	168.8	165.8	170.7	167.6	181.1	190.3	199.8	195.4	165.7
Dépôts	-12.0	-7.1	-2.8	-10.8	-34.4	-16.9	-6.6	-6.1	-8.9	-11.4	-13.2
Banques commerciales	7.8	37.5	69.2	77.9	99.2	99.2	107.4	131.4	151.1	138.8	133.1
Crédit à d'autres entités publiques (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	175.8	171.9	173.0	187.5	217.8	208.4	186.9	209.2	229.3	251.1	269.1
Entreprises publiques	8.5	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9
Secteur privé	167.3	160.1	161.2	175.6	205.9	196.5	175.1	197.3	217.4	239.2	257.3
Autres postes (net)	-108.8	-117.9	-97.0	-96.7	-107.3	-102.6	-97.8	-97.9	-100.2	-102.4	-108.8
Monnaie et quasi-monnaie	416.4	477.1	488.9	496.7	505.2	508.4	506.4	526.8	556.2	573.7	610.4
Monnaie	210.5	239.1	254.8	258.8	257.0	262.1	263.0	271.9	299.4	304.2	317.0
Dépôts	205.9	238.0	234.1	237.9	248.2	246.3	243.4	254.9	256.8	269.6	293.4
Dépôts à vue	137.9	163.3	158.8	160.9	169.5	165.8	161.2	166.8	181.5	182.9	194.2
Dépôts à terme et d'épargne	67.9	74.7	75.3	77.1	78.8	80.5	82.2	88.1	75.3	86.7	99.2
(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période)											
Avoirs extérieurs nets	-0.9	-18.9	-131.6	20.4	81.3	110.1	185.8	54.8	12.6	-17.1	-68.6
Avoirs intérieurs nets	15.4	23.6	26.3	2.4	6.8	8.7	11.7	9.8	6.7	-0.3	-4.1
Base monétaire	20.7	2.5	6.9	20.5	19.7	19.3	9.1	7.2	6.4	6.3	6.2
Crédit à l'économie	8.5	-2.2	0.6	8.3	25.9	20.4	8.0	11.9	9.6	9.5	7.2
Entreprises publiques	93.8	39.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur privé	6.1	-4.3	0.7	9.0	27.8	22.0	8.6	12.7	10.2	10.0	7.5
<i>Pour mémoire :</i>											
AIN de la banque centrale (en milliards de FCFA)	225.5	292.6	409.9	430.2	452.9	464.8	487.4	553.4	595.2	605.9	573.2
Base monétaire (en milliards de FCFA)	274.7	281.5	301.0	314.7	321.5	324.9	328.3	352.0	374.6	398.0	422.7
PIB nominal (milliards de FCFA)	1372.8	1432.5	1531.6	1670.9	1791.0	1906.2	2025.5	2150.9
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)											
Fin de période	3.3	3.0	3.1	3.3	3.4	3.4	3.5	3.5

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4a. République centrafricaine : Balance des paiements, 2020–27
(milliards de francs CFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.				Proj.		
(Milliards de FCFA)								
Solde des transactions courantes	-112.1	-158.9	-198.6	-144.7	-141.2	-131.3	-107.5	-97.7
Solde des biens	-226.3	-222.1	-260.6	-245.1	-246.3	-254.1	-268.6	-266.6
Exportations, f.à.b.	82.7	91.4	104.9	120.4	134.1	153.2	171.2	199.1
dont: diamants	3.8	6.9	9.6	13.8	19.7	26.0	31.4	35.9
dont: produits du bois	50.6	48.3	47.8	54.6	58.6	66.6	73.2	91.6
Importations, f.à.b.	-309.0	-313.5	-365.5	-365.6	-380.3	-407.3	-439.8	-465.7
dont : produits pétroliers	-66.3	-88.0	-107.3	-89.8	-90.5	-91.2	-92.8	-96.1
Services (net)	-39.3	-39.2	-49.0	-46.5	-55.9	-56.0	-49.0	-54.4
Crédit	108.9	104.7	105.2	118.1	119.9	142.7	154.1	162.9
Débit	-148.2	-143.9	-154.2	-164.6	-175.7	-198.7	-203.1	-217.2
Revenus (nets)	-1.6	-1.2	-1.9	-4.5	-6.1	-5.3	-5.3	-5.3
Crédit	13.1	13.2	13.3	13.5	13.9	14.7	15.3	15.8
Débit	-14.7	-14.4	-15.2	-18.0	-20.0	-20.0	-20.6	-21.1
Transferts (nets)	155.2	103.6	113.0	151.3	166.9	184.1	215.4	228.5
Privés	62.0	76.8	82.3	90.9	103.4	108.7	114.3	120.2
Officiels	93.1	26.9	30.7	60.5	63.6	75.4	101.1	108.4
dont: Programme	70.1	0.0	0.0	26.5	27.1	36.6	60.0	65.0
Compte de capital	102.8	69.8	69.3	72.5	74.2	85.4	84.4	83.9
Dons-projet	102.8	69.8	69.3	72.5	74.2	85.4	84.4	83.9
Autres transferts (remise de dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	-2.5	89.7	6.3	23.2	25.7	27.2	36.2	71.5
Investissements directs	1.0	3.0	15.0	23.5	24.5	25.5	28.9	35.0
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	-3.5	86.7	-8.7	-0.3	1.2	1.7	7.2	36.6
Secteur public (net)	16.5	91.7	1.3	4.7	6.2	6.7	17.2	41.6
Décaissement au titre de projets	21.9	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8	8.6	18.2
Décaissement au titre de programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	15.0	30.0
Amortissement inscrit à l'échéancier	-5.4	-5.6	-6.2	-2.8	-3.8	-5.1	-6.4	-6.6
Autorités monétaires (allocation de DTS)	0.0	88.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	-20.0	-5.0	-10.0	-5.0	-5.0	-5.0	-10.0	-5.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-11.8	0.6	-123.0	-49.0	-41.3	-18.7	13.1	57.7
Financements identifiés	11.7	-89.1	123.1	49.0	41.2	18.7	-14.0	-57.7
Crédit net du FMI	27.0	14.2	-1.7	12.3	9.2	9.5	-4.4	-29.7
Achat de crédits au FMI	-31.9	-18.8	0.0	-23.5	-30.5	-37.0	-26.5	0.0
Rachats au FMI	4.9	4.6	1.7	11.2	21.3	27.5	30.9	29.7
Autres réserves (- = augmentation)	-22.0	-109.1	123.3	37.8	33.2	9.6	-8.3	-27.6
Financement exceptionnel	6.7	5.7	1.5	-1.1	-1.1	-0.4	-1.3	-0.4
Rééchelonnement de la dette	2.1	2.2	-0.7	-1.1	-1.1	-0.4	-0.4	-0.4
Autres financements exceptionnels (CCRT) ¹	4.7	3.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement de la dette (- = réduction)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoins résiduels de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>								
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	-16.2	1.8	-9.4	12.4	10.3	7.8	2.8	10.2
Prix unitaire des exportations	-19.6	16.7	11.9	5.3	5.8	4.9	6.0	6.8
Prix unitaire des importations	-4.1	14.7	23.6	-6.3	-4.1	-2.7	3.1	-3.1
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-8.2	-11.1	-13.0	-8.7	-7.9	-6.9	-5.3	-4.5
Compte de capital (en pourcentage du PIB)	7.5	4.9	4.5	4.3	4.1	4.5	4.2	3.9
PIB nominal (milliards de FCFA)	1373	1432	1532	1671	1791	1906	2025	2151

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cette subvention couvre service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

Tableau 4b. République centrafricaine : Balance des paiements, 2020–27
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.			Proj.			
	(Pourcentage du PIB)							
Compte des transactions courantes	-8.2	-11.1	-13.0	-8.7	-7.9	-6.9	-5.3	-4.5
Solde des biens	-16.5	-15.5	-17.0	-14.7	-13.7	-13.3	-13.3	-12.4
Exportations, f.à.b.	6.0	6.4	6.9	7.2	7.5	8.0	8.5	9.3
dont: diamants	0.3	0.5	0.6	0.8	1.1	1.4	1.6	1.7
dont: produits du bois	3.7	3.4	3.1	3.3	3.3	3.5	3.6	4.3
Importations, f.à.b.	-22.5	-21.9	-23.9	-21.9	-21.2	-21.4	-21.7	-21.7
dont : produits pétroliers	-4.8	-6.1	-7.0	-5.4	-5.1	-4.8	-4.6	-4.5
Services (net)	-2.9	-2.7	-3.2	-2.8	-3.1	-2.9	-2.4	-2.5
Crédit	7.9	7.3	6.9	7.1	6.7	7.5	7.6	7.6
Débit	-10.8	-10.0	-10.1	-9.8	-9.8	-10.4	-10.0	-10.1
Revenus (nets)	-0.1	-0.1	-0.1	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Crédit	1.0	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
Débit	-1.1	-1.0	-1.0	-1.1	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0
Transferts (nets)	11.3	7.2	7.4	9.1	9.3	9.7	10.6	10.6
Privés	4.5	5.4	5.4	5.4	5.8	5.7	5.6	5.6
Officiels	6.8	1.9	2.0	3.6	3.5	4.0	5.0	5.0
dont: Programme	5.1	0.0	0.0	1.6	1.5	1.9	3.0	3.0
Compte de capital	7.5	4.9	4.5	4.3	4.1	4.5	4.2	3.9
Dons-projets	7.5	4.9	4.5	4.3	4.1	4.5	4.2	3.9
Autres transferts (remise de dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	-0.2	6.3	0.4	1.4	1.4	1.4	1.8	3.3
Investissement direct	0.1	0.2	1.0	1.4	1.4	1.3	1.4	1.6
Investissement de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	-0.3	6.1	-0.6	0.0	0.1	0.1	0.4	1.7
Secteur public (net)	1.2	6.4	0.1	0.3	0.3	0.4	0.9	1.9
Décaissement au titre de projets	1.6	0.6	0.5	0.4	0.6	0.6	0.4	0.8
Décaissement au titre de programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	1.4
Amortissement inscrit à l'échéancier	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3
Autorités monétaires (allocation de DTS)	0.0	6.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	-1.5	-0.3	-0.7	-0.3	-0.3	-0.3	-0.5	-0.2
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-0.9	0.0	-8.0	-2.9	-2.3	-1.0	0.6	2.7
Financements identifiés	0.9	-6.2	8.0	2.9	2.3	1.0	-0.7	-2.7
Crédit net au FMI	2.0	1.0	-0.1	0.7	0.5	0.5	-0.2	-1.4
Achat de crédits au FMI	-2.3	-1.3	0.0	-1.4	-1.7	-1.9	-1.3	0.0
Rachats au FMI	0.4	0.3	0.1	0.7	1.2	1.4	1.5	1.4
Autres réserves (- = augmentation)	-1.6	-7.6	8.0	2.3	1.9	0.5	-0.4	-1.3
Financement exceptionnel	0.5	0.4	0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.1	0.2	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels (CCRT) ¹	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement de la dette (- = réduction)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoins résiduels de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	-16.2	1.8	-9.4	12.4	10.3	7.8	2.8	10.2
Prix unitaire des exportations	-1.4	1.2	0.8	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Prix unitaire des importations	-0.3	1.0	1.5	-0.4	-0.2	-0.1	0.2	-0.1
PIB nominal (milliards de FCFA)	1373	1432	1532	1671	1791	1906	2025	2151

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cette subvention couvre service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

Tableau 5. République centrafricaine : Besoins de financement extérieur, 2020–27

(milliards de francs CFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Est.		Projections			
1. Besoins de financement totaux	214.5	278.2	83.3	147.5	160.3	185.8	213.0	226.6
Déficit du compte des transactions courantes (hors appui budgétaire)	182.2	158.9	198.6	171.3	168.3	166.7	167.5	162.7
Amortissement de la dette	5.4	5.6	6.2	2.8	3.8	5.1	6.4	6.6
Remboursement au FMI	4.9	4.6	1.7	11.2	21.3	27.5	30.9	29.7
Variations des autres réserves	22.0	109.1	-123.3	-37.8	-33.2	-13.5	8.3	27.6
2. Financement disponible total	105.7	165.2	81.8	98.5	103.7	117.7	113.0	133.1
Transferts de capitaux	102.8	69.8	69.3	72.5	74.2	85.4	84.4	83.9
Investissement direct étranger (net)	1.0	3.0	15.0	23.5	24.5	25.5	28.9	35.0
Investissement de portefeuille (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	1.0
Financement de la dette	21.9	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8	8.6	18.2
Secteur public	21.9	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8	8.6	18.2
Allocation DTS	0.0	88.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres entrées nettes de capitaux	-20.0	-5.0	-10.0	-5.0	-5.0	-5.0	-10.0	-5.0
3. Écart de financement	108.8	113.1	1.5	48.9	56.5	68.1	100.1	93.6
4. Sources de financement attendues	70.1	0.0	0.0	26.5	27.1	31.6	75.0	95.0
dont : Appui budgétaire (dons) ¹	70.1	0.0	0.0	26.5	27.1	31.6	60.0	65.0
dont : Appui budgétaire (prêts) ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	15.0	30.0
5. Besoin de financement résiduel	38.6	113.1	1.5	22.4	29.4	36.5	25.1	-1.4
Financement FMI FEC	9.6	18.8	0.0	23.5	30.5	37.0	26.5	0.0
FCR	22.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds fiduciaire ARC ³	4.7	3.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
G20 DSSI ⁴	2.1	2.2	-0.7	-1.1	-1.1	-0.4	-0.4	-0.4
Financement non identifié	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: estimations des services du FMI

¹ Il y a de bonnes perspectives quant au financement de la Banque mondiale pour le restant du programme, toujours que la RCA démontre une performance satisfaisante sous les opérations du FMI et de la Banque mondiale, que les réformes progressent et que le pays adresse les préoccupations par rapport à l'utilisation de l'appui budgétaire pour des fins de sécurité qui a conduit à la suspension d'appui budgétaires.

² Restent à identifier.

³ Cette subvention couvre service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

⁴ Dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette du G20, les paiements du service de la dette aux créanciers du G20 dus de mai à décembre 2021 sont reportés à 2022-28.

Tableau 6. République centrafricaine : Indicateurs de solidité financière, 2015–2022

(en pourcentage)

Concept	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Adéquation des fonds propres								
Fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonct. des risques	38.7	32.0	34.3	28.5	30.3	23.9	21.0	23.5
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	18.1	16.1	17.7	15.1	15.9	13.8	13.9	13.2
Qualité des actifs								
Créances improductives/total des prêts	31.3	26.2	25.1	17.6	16.1	17.5	13.9	12.4
Créances improductives nettes des provisions/fonds propres	40.1	24.2	8.2	6.2	14.6	12.9	10.7	12.8
Bénéfices et rentabilité								
Résultat net / moyenne des actifs (rendement de l'actif)	-1.1	0.2	0.7	1.7	1.7	0.0	0.6	1.1
Résultat net / moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	-6.4	0.3	3.0	6.9	7.6	0.1	4.3	8.2
Charges hors intérêts/revenu brut	77.8	81.3	85.2	90.5	78.9	71.5	82.2
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	40.0	31.9	30.7	29.9	26.3	32.2	26.9	26.4
Actifs liquides/passifs à court terme	276.1	219.6	227.4	198.6	165.8	202.0	162.2	151.8

Sources : autorités centrafricaines ; BEAC.

Tableau 7. République centrafricaine : Critère de performance quantitatif dans le cadre du programme de référence, 2021 et 2022

(Milliards de FCFA ; en cumul depuis le début de l'année)

	Fin décembre 2021			Fin mars 2022		
	Cibles	Realisation	Observation	Cibles	Cibles révisée	Observation
Repères quantitatifs						
Financement intérieur net des administrations publiques (plafond, total cumulé de l'année)	79.6	75.1	Atteint	18.0	10.4	Atteint
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) ¹	124.0	125.9	Atteint	32.0	34.1	Atteint
Déficit budgétaire primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) ²	-77.0	-74.0	Atteint	-14.0	-7.3	Atteint
Repères continus						
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé à partir du 1er Octobre 2021) ^{3,4}	0.0	0.0	Atteint	0.0	0.0	Atteint
Déboursement de dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé à partir du 1er Octobre 2021) ^{3,4}	0.0	0.0	Atteint	0.0	0.0	Atteint
Non-accumulation d'arriérés extérieurs (plafond, total cumulé pour l'année) ^{3,4}	0.0	0.0	Atteint	0.0	0.0	Atteint
Objectifs indicatifs						
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) ⁵	24.0	40.0	Atteint	5.0	TDT	---
Dépenses suivant des procédures extraordinaires (plafond, total cumulé pour l'année)	6.7	7.4	Non atteint	1.7	TDT	---
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plancher, total cumulé pour l'année)	12.0	10.5	Non atteint	0.0	0.0	Atteint
Nouvelle dette extérieure/concessionnelle contractée ou garantie par l'État (plafond, total cumulé pour l'année)	25.0	0.0	Atteint	15.0	0.0	Atteint
Pour mémoire :						
Appui budgétaire	0.0	0.0		0.0	0.0	
Recettes de privatisation	3.6	1.8		1.8	0.0	

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

¹ Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État.

² Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

⁴ Contractée ou garantie par l'État.

⁵ Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural.

Tableau 8. République centrafricaine : Repères structurels du programme de référence pour fin février 2022

Mesures	Cible	Justification économique	État d'avancement
Soumission à l'Assemblée nationale d'un projet de loi de finances 2022 conforme aux objectifs du SMP	Fin décembre 2021	Assurer la stabilité macroéconomique, la responsabilité budgétaire et la transparence	Respectée
Émission d'un arrêté ministériel à compter de fin mars 2022 suspendant les activités d'importation des grands importateurs qui ne respectent pas pleinement leurs obligations fiscales	Fin décembre 2021	Améliorer le recouvrement des recettes	Respectée
Émission d'un arrêté ministériel rendant obligatoire l'utilisation systématique du système de déclaration électronique pour les gros contribuables d'ici le 31 décembre 2022	Fin décembre 2021	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes	Respectée
Présentation à l'Assemblée nationale d'une nouvelle loi anticorruption conforme aux recommandations des services du FMI et aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC)	Fin janvier 2022	Améliorer la gouvernance	Respectée*
Adaptation du système de traitement douanier SYDONIA++ pour faire en sorte que les valeurs recommandées par Webb Fontaine soient automatiquement reflétées dans les déclarations en douane des importateurs	Fin février 2022	Réduire la corruption et améliorer le recouvrement des recettes	Respectée

Note : *La loi a été soumise au Parlement avec 4 jours de retard.

Tableau 9. République centrafricaine : Proposition de calendrier des décaissements, 2023–26

Conditions de décaissement	Date	Montant du décaissement	
		Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Premier décaissement sur approbation du programme	Le 27 avril 2023	11,3 millions de DTS	10.14
Deuxième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue.	Le 30 octobre 2023	17,31 millions de DTS	15.54
Troisième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue.	Le 30 avril 2024	17,71 millions de DTS	15.90
Quatrième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2024 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	Le 30 octobre 2024	19,19 millions de DTS	17.23
Cinquième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2024 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	Le 30 avril 2025	22,58 millions de DTS	20.27
Sixième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2025 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue.	Le 30 octobre 2025	21,79 millions de DTS	19.56
Septième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2025 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	Le 30 avril 2026	31,80 millions de DTS	28.55
Total		141,68 millions de DTS	127.18

La quote-part de la RCA est de 111,4 millions de DTS.

Tableau 10. République centrafricaine : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2023–33

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
(millions de DTS)											
Principal ¹	15.1	25.8	32.9	37.1	35.7	25.2	17.3	8.8	2.4	0.0	0.0
Commissions et intérêts	4.0	5.4	5.3	5.3	5.3	5.4	5.3	5.3	5.3	5.4	5.3
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(millions de DTS)											
Principal ¹	15.1	25.8	32.9	37.1	35.7	26.6	24.8	24.1	27.5	28.3	27.0
Commissions et intérêts	4.0	5.4	5.3	5.3	5.3	5.4	5.3	5.3	5.3	5.4	5.3
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(milliards de FCFA)											
Principal ¹	12.4	21.4	27.6	31.0	29.8	22.2	20.7	20.2	23.0	23.7	22.6
Commissions et intérêts	2.4	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
Encours de crédit du FMI											
Millions de DTS	213.8	224.9	236.3	231.0	195.4	168.8	144.0	119.9	92.4	64.0	37.0
Milliards de FCFA	176.2	186.5	197.8	193.3	163.5	141.3	120.5	100.3	77.3	53.6	31.0
Pourcentage des recettes de l'État	133.8	118.3	104.8	91.0	71.3	57.7	45.8	35.0	24.8	16.0	8.5
Pourcentage des exportations de biens et services	73.9	73.4	66.8	59.4	45.2	36.3	28.9	22.8	16.0	10.5	5.9
Pourcentage du service de la dette	694.1	473.8	407.6	351.5	301.7	315.0	281.8	240.4	177.6	105.3	56.8
Pourcentage du PIB	10.5	10.4	10.4	9.5	7.6	6.2	5.0	3.9	2.9	1.9	1.0
Pourcentage de la quote-part	191.9	201.9	212.1	207.4	175.4	151.5	129.3	107.6	82.9	57.5	33.2
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)											
Décaissements	28.6	36.9	44.4	31.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	19.1	31.1	38.3	42.4	41.0	31.9	30.1	29.5	32.9	33.7	32.4
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB nominal (milliards de francs CFA)	1670.9	1791.0	1906.2	2025.5	2150.9	2277.6	2409.5	2549.0	2696.4	2852.5	3017.7
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	238.5	254.0	295.8	325.2	362.0	388.8	416.6	439.9	483.1	508.1	524.1
Recettes publiques (milliards de FCFA)	131.7	157.7	188.7	212.4	229.2	244.7	263.1	287.0	312.1	335.3	362.4
Service de la dette (milliards de FCFA)	25.4	39.4	48.5	55.0	54.2	44.9	42.8	41.7	43.5	50.9	54.6
Quote-part du FMI (en millions de DTS)	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4

Source : projections des services du FMI.

Tableau 11. République centrafricaine : Synthèse du programme d'emprunts extérieurs

Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État	Volume de la nouvelle dette, millions \$ 1/	Valeur actuelle de la nouvelle dette, millions \$ 1/
Sources de financement par	50.8	33.4
Dettes concessionnelles, dont 2/	12.3	7.3
Dettes multilatérales	3.3	2.7
Dettes bilatérales	9.0	4.6
Dettes non concessionnelles, dont 2/	38.5	26.1
Dettes semi-concessionnelles 3/	38.5	26.1
Dettes commerciales 4/	0.0	0.0
Affectation du financement par	50.8	62.0
Infrastructures	12.3	44.0
Financement du budget	38.5	18.0
<i>Postes pour mémoire</i>		
Projections indicatives		
Année 2	66.0	42.6
Année 3	78.5	53.5

¹ Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt et avec application du taux d'actualisation de 5 % du programme.

² Dette dont l'élément don dépasse un seuil minimum, qui est généralement de 35 %, mais peut être fixé à un niveau plus élevé.

³ Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

⁴ Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale ou la valeur faciale.

Annexe I. RCA–État de mise en œuvre des recommandations résultant de la mission de 2018 au titre de l'article IV

Objectif de la politique	Politique recommandée	État d'avancement
Renforcement de la stabilité macroéconomique		
Mesures axées sur les recettes	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les taxes sur les exportations de bois et de diamants et la taxe sur les revenus locatifs (0,1 % du PIB) • Renforcer les contrôles fiscaux, transférer au Trésor public les recettes du bureau de douane de Douala et rendre pleinement opérationnel le système informatique (SYDONIA) au poste de douane de Beloko (0,1 % du PIB) • Réduire les marges des intermédiaires dans la structure des prix des produits pétroliers (0,2 % du PIB) 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours. • L'opérationnalisation du système SYDONIA a été achevée en 2018.
Mesures axées sur les dépenses	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les dépenses courantes non prioritaires (0,5 % du PIB) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre dans le budget 2019 en vertu du programme FEC
Viabilité de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • Rectifier la trajectoire à moyen terme du déficit primaire intérieur, à 1,6 %, 1,3 % et 1,0 % du PIB au maximum pour la période 2018–20. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non mise en œuvre en raison de la baisse des recettes
Gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les progrès accomplis dans l'apurement des arriérés post-PPTE envers l'Inde. • Examiner les progrès réalisés dans le service de la dette exigible et l'utilisation le déploiement du système SYGADE. • Réviser les plafonds de dette dans le cadre du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre. • Un accord a été conclu avec l'Inde et le système SYGADE est opérationnel.
Arriérés intérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs et la mise en œuvre des sauvegardes. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours. • Un plan d'action complet et limité dans le temps a été adopté en 2018, mais les arriérés pourraient réapparaître.

Objectif de la politique	Politique recommandée	État d'avancement
Stabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter des conclusions des deux récentes missions de contrôle prudentiel de la COBAC et de la mise en œuvre des recommandations. • Évaluer la faible croissance du crédit en 2017 et la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de l'intermédiation financière. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours. • La mise en œuvre est effective pour certaines recommandations relatives à la gouvernance et aux normes prudentielles, mais celle des recommandations concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et l'identification des bénéficiaires a pris du retard.
Mobilisation des recettes		
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'administration des impôts et des douanes en vérifiant les données fiscales et douanières, en contrôlant mieux les importations de biens essentiels, en réduisant le taux de non-déposition, et en intensifiant les contrôles fiscaux et le recouvrement des arriérés d'impôts. • Embaucher des comptables publics pour les organismes parafiscaux. • Mettre en œuvre le plan d'action relatif à la refonte des prélèvements parafiscaux et de la fiscalité sectorielle, et intégrer les recettes parafiscales dans le compte unique du Trésor. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours.
Améliorer la gouvernance et la transparence		
	<ul style="list-style-type: none"> • Recommander de publier les déclarations de patrimoine sur un site web et sanctionner les manquements. • Améliorer le cadre juridique de la lutte contre la corruption en érigeant en infraction pénale un éventail plus large d'actes de corruption et en supprimant les obstacles à l'extradition et à l'entraide judiciaire. • Recommander la publication des permis d'exploitation minière et forestière. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours.

Objectif de la politique	Politique recommandée	État d'avancement
Promouvoir la croissance et renforcer la compétitivité		
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le climat des affaires en introduisant des réformes ciblées pour remédier les indicateurs les moins performants, telles que la simplification des obligations de déclaration et de paiement des impôts et l'amélioration du système judiciaire. • Examiner la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement (RCPCA), y compris les réalisations par rapport aux critères de référence de la stratégie, le lien avec les processus nationaux et les intentions politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action et feuille de route définis dans le MPEF 2018.
Encourager la lutte contre les inégalités entre les sexes		
	<ul style="list-style-type: none"> • Recommander l'établissement de rapports réguliers sur le taux de féminisation des postes dans l'administration et à l'Assemblée nationale, ainsi que sur les dépenses consacrées à la lutte contre la discrimination sexuelle, afin de progresser vers l'intégration d'une perspective d'égalité hommes-femmes dans le processus budgétaire. • Encourager la poursuite de la collecte de données ventilées par sexe et par âge afin de mieux suivre les engagements nationaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'évaluer l'impact des politiques en fonction du sexe. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques ¹

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures pour atténuer les risques
Risques conjoncturels				
Intensification de conflits régionaux. L'escalade de la guerre en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui en découlent perturbent les échanges commerciaux (par exemple, l'énergie, l'alimentation, le tourisme ou encore les composants essentiels de la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les flux de réfugiés, les IDE et les flux financiers, ainsi que les systèmes de paiement.	Élevée	Court terme	Élevée. <ul style="list-style-type: none"> Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement entraînent une hausse des prix des importations essentielles telles que le carburant et le blé. 	<ul style="list-style-type: none"> Application du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants afin d'éviter les attentes de subventions et de préserver les recettes essentielles. Introduction de mesures ciblées pour atténuer l'impact du choc, par exemple en étoffant les dispositifs de protection sociale. Intensifier la coopération avec les agences humanitaires, y compris le PAM.
Mécontentement social Les chocs du côté de l'offre, l'inflation élevée, la baisse des salaires réels et les retombées des crises étrangères aggravent les inégalités, déclenchent des troubles sociaux et donnent lieu à des pressions financières et à des politiques populistes préjudiciables qui peuvent avoir des retombées sur d'autres PEPD. Cela exacerbe les déséquilibres, ralentit la croissance et déclenche une réévaluation des prix sur les marchés.	Élevée		Élevée L'augmentation du coût de la vie résultant d'une hausse de l'inflation et d'une perturbation de la chaîne d'approvisionnement pourrait être à l'origine d'un regain de tension et de troubles sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la coopération avec les organisations internationales pour soutenir les programmes sociaux. Il convient également de prêter attention à l'évolution du ressenti social et d'apporter des solutions pour apaiser les tensions.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence. La probabilité relative est l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » signifie une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global d'inquiétude au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se matérialiser simultanément. Les chocs et scénarios conjoncturels mettent en évidence des risques qui pourraient se concrétiser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures pour atténuer les risques
Ralentissement abrupte ou récession de l'économie mondiale. Les facteurs de risque mondiaux et idiosyncrasiques se combinent pour provoquer un ralentissement marqué et synchronisé de la croissance, avec des récessions dans certains pays, des retombées négatives par le biais des canaux commerciaux et financiers, et une fragmentation des marchés.	Moyenne		Moyenne Le ralentissement mondial pourrait entraîner une baisse de la demande, un tarissement des envois de fonds des travailleurs émigrés et une diminution des flux financiers.	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les réformes dans le secteur des carburants et améliorer la perception des recettes pour permettre des investissements dans les domaines prioritaires. Tirer parti du marché régional pour accroître les échanges et les investissements.
Fluctuations des prix des produits de base. Une succession de perturbations de l'offre (dues par exemple à des conflits et à des restrictions à l'exportation) et de fluctuations de la demande (reflétant par exemple la réouverture de la Chine) entraîne une volatilité récurrente des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires, ainsi qu'une instabilité sociale et économique.	Moyenne	Court terme	Élevée. <ul style="list-style-type: none"> La hausse des prix de l'énergie aggraverait l'inflation et accentuerait les pressions sur le budget, compte tenu des prix fixes à la pompe. 	<ul style="list-style-type: none"> Application du mécanisme d'ajustement automatique du prix des carburants afin d'éviter les attentes de subventions et de préserver les recettes essentielles. Introduction de mesures ciblées pour atténuer l'impact du choc, par exemple en étoffant les dispositifs de protection sociale. Intensifier la coopération avec les agences humanitaires, y compris le PAM.
Aggravation de la fragmentation géoéconomique et des tensions géopolitiques. Une extension et une intensification des conflits et un affaiblissement de la coopération internationale accélèrent la reconfiguration des échanges commerciaux et des IDE, et entraînent des ruptures d'approvisionnement, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une augmentation du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et une baisse de la croissance potentielle.	Élevée	Court à moyen terme	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue actif avec les partenaires au développement sur le financement du développement, y compris l'appui budgétaire.
Risques régionaux et intérieurs				

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures pour atténuer les risques
Accroissement de l'insécurité et de l'instabilité politique	Élevée	Élevée	Élevée. <ul style="list-style-type: none"> Des facteurs politiques internes et externes pourraient occasionner une escalade de l'insécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le dialogue avec les parties prenantes concernées. Préparer un plan d'urgence budgétaire.
Ralentissement de la dynamique des réformes budgétaires et structurelles (mécontentement social, instabilité politique ou contraintes de capacité)			Moyenne à élevée. <ul style="list-style-type: none"> Les retards dans les réformes en matière de recettes et de gestion des finances publiques pourraient retarder le rééquilibrage budgétaire, accroître la dette et réduire les financements extérieurs et les subventions. 	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer les réformes structurelles et continuer à assurer une gestion budgétaire prudente. Mettre en place des programmes sociaux pour remédier aux effets négatifs potentiels sur les groupes les plus vulnérables.

Annexe III. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : En 2021, la position extérieure de la République centrafricaine était nettement plus fragile que ne l'impliquaient les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. Le solde du compte courant s'est détérioré en 2021 en raison de la hausse des prix du pétrole et du retard pris par l'aide officielle des bailleurs. Cette détérioration devrait encore s'aggraver en 2022, en raison de l'effet cumulé d'un important choc négatif sur les termes de l'échange (lié aux prix des denrées alimentaires et des carburants) et de l'absence persistante d'aide budgétaire de la part des partenaires traditionnels. Les vulnérabilités de la dette se sont accrues en l'absence d'appui budgétaire de la part des bailleurs et en présence de besoins de financement accrus, et le pays reste exposé à un risque élevé de surendettement extérieur en raison de la charge croissante du service de la dette. D'importants facteurs structurels tels que l'insécurité, le manque d'infrastructures, les coûts de transport élevés et la faiblesse de l'environnement des affaires continuent de pénaliser la compétitivité.

Mesures de politique publique possibles : La résilience extérieure de la RCA bénéficierait d'actions visant à favoriser la sécurité, à améliorer le climat des affaires, à diversifier l'économie et à renforcer la résilience globale. Les efforts pour améliorer le recouvrement des recettes et la gestion des finances publiques, ainsi que pour rétablir l'aide budgétaire des bailleurs, sont importants afin de maintenir le solde du compte courant à un niveau viable.

Avoirs et engagements extérieurs : position et trajectoire

Contexte. Après une tendance à la baisse progressive jusqu'en 2020, la dette publique et celle garantie par l'État ont récemment augmenté, en grande partie en raison de la hausse de la dette intérieure, due à une conjonction de chocs négatifs : la crise sécuritaire, la pandémie de COVID-19 et l'arrêt des financements par les bailleurs. La majeure partie de l'augmentation de la dette est due à l'accroissement des emprunts intérieurs, qui ont atteint 13,2 % du PIB en 2021. Pour compenser l'insuffisance de l'appui budgétaire, les emprunts des banques commerciales sur le marché régional de la CEMAC ont sensiblement augmenté en 2021, et le pays a utilisé la totalité de son allocation de DTS pour 2021.

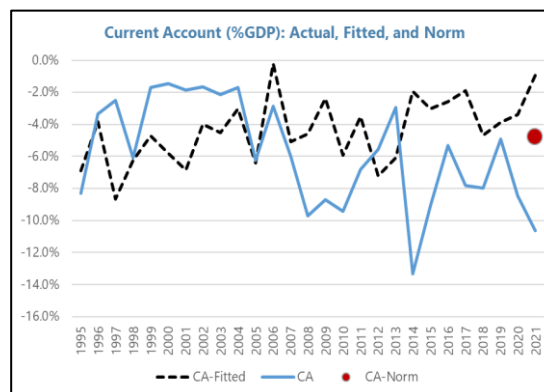
En ce qui concerne la dette extérieure, elle est restée relativement stable à 35 % du PIB. Le pays a bénéficié de plusieurs cycles d'allègement de la dette liées à la pandémie de la part des créanciers bilatéraux (Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20) et du FMI (fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes). La dette envers les créanciers multilatéraux et les arriérés antérieurs à l'initiative PPTE continuent de représenter la majeure partie de la dette extérieure.

Évaluation. Alors que les indicateurs de solvabilité tant pour la dette extérieure que pour la dette totale sont inférieurs à leurs points de repère respectifs, les indicateurs de liquidité pour la dette extérieure dépassent leurs seuils entre 2023 et 2027, principalement en raison d'importants remboursements au Fonds. La RCA reste exposée à des risques élevés de surendettement extérieur et de surendettement global, avec d'importants risques à la baisse causés par la grande incertitude concernant le financement extérieur et par une conjoncture extérieure plus difficile.

Compte courant

Contexte. Le déficit du compte courant s'est creusé en 2021 atteignant 11,1 % du PIB, principalement en raison du renchérissement des importations de produits pétroliers et du non-décaissement de l'aide budgétaire pour 2021. Les échanges commerciaux se concentrent sur les diamants et le bois, qui représentent 69 % des exportations totales de la RCA, ainsi que sur le pétrole, qui représente 27 % de ses importations. L'augmentation de l'activité économique a logiquement conduit les importations de pétrole et de produits non pétroliers à peser sur la balance des opérations courantes. De leur côté, les transferts (principalement des dons) et les revenus ont contribué en positif au compte courant.

En 2022, le solde du compte courant devrait se dégrader de nouveau pour atteindre environ 13,0 % du PIB, en raison d'un important choc négatif sur les termes de l'échange (prix des denrées alimentaires et des carburants), aggravé par les retards persistants dans l'aide des bailleurs, les transferts restant de ce fait à un niveau bas (baisse d'environ 5 % du PIB par rapport à 2020). À moyen terme, le déficit du compte courant devrait progressivement se résorber pour s'établir à 6 % du PIB, sous l'effet de la hausse des exportations, ce qui ferait plus que compenser la baisse prévue des transferts internationaux officiels.



Évaluation. L'évaluation du solde du compte courant de la RCA en 2021 indique une position extérieure sensiblement plus fragile que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. Le modèle de compte courant EBA-Lite suggère une norme de CC à -4,8 % du PIB, contre un CC corrigé des effets cycliques à -11,0 % du PIB (tableau 1). Il en résulte un écart du CC de -6,2 % du PIB dans le cadre des politiques actuelles. L'écart de politiques total est évalué à 4,2 % du PIB, en raison d'une politique budgétaire plus souple (-0,4 %), d'une réduction des dépenses de santé publique (+0,8 %), d'une croissance plus élevée des réserves (+4,9 %), d'un crédit au secteur privé stagnant (+0,0 %), d'une croissance plus lente du crédit (+0,1 %) et d'une réduction des contrôles des mouvements de capitaux (-1,3 %) par rapport aux pays comparables.

Tableau 1. République centrafricaine : Résultats du modèle « EBA-lite », 2021

	Modèle CC ^{1/}	Modèle TCER ^{1/}
	(en pourcentage du PIB)	
CC effectif	-10,6	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0,0	
Facteur d'ajustement COVID-19 (-) ^{2/}	0,0	
Facteurs supplémentaires temporaires ou statistiques (-)	0,0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0,5	
CC corrigé	-11,0	
Norme CC (à partir du modèle) ^{3/}	-4,8	
Ajustements à la norme (-)	0,0	
Norme du CC corrigé	-4,8	
Écart du CC	-6,2	12,7
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	4,2	
Élasticité	-0,15	
Écart de TCER (en pourcentage)	41,2	-83,5
^{1/} À partir de la méthodologie « EBA-lite » 3.0		
^{2/} Ajustement conjoncturel supplémentaire pour tenir compte de l'incidence temporaire de la pandémie sur le tourisme.		
^{3/} Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.		

Taux de change réel

Contexte. En 2020, le TCER de la RCA, sur la base de l'indice des prix à la consommation, s'est apprécié de 3,4 % par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par l'appréciation nominale de l'euro et du franc CFA par rapport au dollar. Le TCER est resté globalement inchangé en 2021 et a commencé à se

déprécier en 2022, essentiellement sous l'effet de la dépréciation de la monnaie. Depuis le début des années 2000, le TCER s'est apprécié d'environ 2,5 % par an, érodant progressivement la compétitivité déjà modeste de la RCA. Les chocs négatifs sur les termes de l'échange en 2020–22 soulignent encore davantage la nécessité d'une diversification économique.

Évaluation. Le modèle EBA-Lite du taux de change effectif réel (TCER) indique un écart de CC de 12,7 % du PIB (correspondant à un écart de TCER de -83,5 %). Compte tenu du déficit persistant du compte courant de la RCA, les services du FMI considèrent que les résultats de l'approche fondée sur le TCER sont moins fiables et ils estiment l'écart de compte courant sur la base du modèle de CC. En conséquence, la position extérieure de la RCA est jugée nettement plus faible que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables, et le TCER est surévalué, avec un écart du taux de change de 41,2 %.

Niveau des réserves et compte courant

La RCA est membre d'une union monétaire où les réserves sont mises en commun au niveau de la CEMAC. Plus généralement, les politiques telles que l'intervention sur le marché des changes, les opérations monétaires et l'ouverture du compte de capital sont décidées au niveau de l'Union. Les réserves mises en commun dans la région de la CEMAC à la fin de 2021 (3,0 mois de BSNF) représentaient moins de la moitié du niveau d'adéquation pour une union monétaire riche en ressources et sujette à une forte volatilité des prix des produits de base. La couverture des réserves devrait toutefois augmenter d'ici à la fin de 2022 (3,5 mois de BSNF). La contribution de la RCA aux réserves de la CEMAC est relativement basse en raison de la faiblesse de sa position extérieure et du tirage de son allocation de DTS.

Le solde du compte courant de la CEMAC s'est redressé ces dernières années, restant toutefois négatif — différents facteurs étant, là, en jeu, dont la faiblesse des balances commerciales, les déficits budgétaires structurels et le bas niveau des dépenses de santé publique. Évalué en 2021, le compte courant de la région se révélait plus faible que ce qu'impliquaient les paramètres fondamentaux. La RCA contribue à cette faible position extérieure avec un CC d'environ -11 % en 2021. Plus de la moitié de ce déficit a été financé par des tirages sur les réserves. Le compte courant de la région se renforcerait sans doute avec une plus grande ouverture des échanges commerciaux.

Compte de capital et compte financier : flux et mesures macroéconomiques

Contexte. En 2021, les entrées nettes de capitaux ont considérablement augmenté grâce à l'allocation de DTS (6,4 % du PIB). Les IDE sont restés très bas, à 0,2 % du PIB, du fait l'incertitude accrue. Le compte de capital, qui représente environ 5 % du PIB, a continué d'être alimenté par les dons-projets.

Évaluation. Les flux de capitaux privés devraient rester atones en 2022, par suite de la confluence de plusieurs chocs : les prix des produits de base (la RCA étant un importateur net de denrées alimentaires et de carburants), l'imminence de volatilités budgétaires, et des risques pour la viabilité de la dette, dans un contexte d'incertitude politique accrue. À l'avenir, l'assainissement progressif des finances publiques, associé à la mise en œuvre résolue du programme de réformes visant à améliorer l'environnement des affaires, contribuera à attirer des flux durables de capitaux étrangers — la projection pour les IDE est d'environ 1,5 % du PIB à moyen terme.

¹ Les estimations du modèle sont fondées sur les paramètres de politique économique souhaitables suivants : i) solde budgétaire global corrigé des variations conjoncturelles à -1,0 % du PIB ; ii) dépenses de santé publique à 2 % du PIB ; iii) variation des réserves à 0 % du PIB ; iv) crédit au secteur privé à 12 % du PIB ; v) variation du crédit au secteur privé à 1 % du PIB ; vi) indice de contrôle des capitaux à 0,37 ; vii) taux d'intérêt réel à 1 %.

Annexe IV. Prêts aux pays en situation d'arriérés envers des créanciers bilatéraux officiels

Les services du FMI sont d'avis que les conditions sont réunies pour que le FMI octroie un financement à la République centrafricaine conformément à la politique de l'institution en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés envers des créanciers bilatéraux officiels, en dépit des arriérés du pays envers la Libye. En particulier :

- **Une aide financière rapide de la part du FMI est jugée essentielle et le pays membre met en œuvre des politiques économique appropriées.** La République centrafricaine continue de faire face à de graves difficultés macroéconomiques, qui ont été accentuées par les séquelles de la pandémie, la guerre que mène la Russie en Ukraine et les rigidités structurelles profondément ancrées qui entravent sa croissance. L'aide financière du FMI est jugée essentielle pour permettre à la République centrafricaine d'opérer un ajustement ordonné en satisfaisant les besoins durables de financement de sa balance des paiements, en accélérant la mobilisation d'aide extérieure et en favorisant la bonne exécution de son programme. La politique économique menée par la République centrafricaine dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit négociée vise à renforcer la stabilité macroéconomique et la viabilité extérieure par le biais de réformes budgétaires et structurelles consistant notamment à accroître les recettes intérieures, à améliorer la gestion des finances publiques et l'efficacité des dépenses, à remettre en état ou à mettre en place des infrastructures et des services publics de base, et à améliorer la gouvernance et le climat des affaires tout en mobilisant des aides financières supplémentaires de la part des autres institutions financières internationales.
- **Le pays débiteur fait des efforts de bonne foi pour conclure un accord avec le pays créancier en ce qui concerne une contribution compatible avec les paramètres du programme appuyé par le FMI :**
 - Pour ce qui est de la procédure, les autorités centrafricaines ont contacté les autorités libyennes bilatéralement (la plus récente lettre date du mois de mars 2023), pour leur proposer d'entamer une collaboration en vue d'un apurement des arriérés. Les informations pertinentes ont été communiquées aux autorités libyennes en temps opportun. Les autorités centrafricaines sont déterminées à continuer à déployer leurs efforts de bonne foi jusqu'à ce que tous les arriérés soient apurés ;
 - Les conditions offertes par les autorités centrafricaines aux autorités libyennes sont conformes aux objectifs du programme appuyé par le FMI en matière de financement et d'endettement, et n'entraîneraient pas de contributions de financement qui dépasseraient les exigences de ce programme. Elles prévoient une contribution qui n'est pas disproportionnée par rapport à celles sollicitées auprès d'autres créanciers bilatéraux officiels au moment de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ). En fait, les autorités cherchent à obtenir de la Libye des conditions exactement comparables, à savoir une annulation de 94 % de la dette.

- **La décision d’octroyer un financement en dépit des arriérés ne devrait pas avoir un effet négatif excessif sur la capacité du FMI à mobiliser des financements officiels à l’avenir.** La contribution sollicitée auprès de la Libye ne représentait pas la majorité des contributions de financement obtenues auprès de créanciers bilatéraux officiels dans le contexte de l’initiative PPTe. La Libye ne semble pas présenter d’antécédents solides en ce qui concerne les contributions apportées dans le cadre de programmes appuyés par le FMI (elle n’a procédé qu’à cinq restructurations au titre de l’initiative PPTe sur un total de 18 pays débiteurs ayant atteint le point d’achèvement). Par conséquent, selon les services du FMI, l’octroi d’un financement à la République centrafricaine en dépit des arriérés ne devrait pas avoir un effet négatif excessif sur la capacité du FMI à mobiliser des financements à l’avenir, compte tenu de l’appui solide de la communauté internationale dans le contexte du FMI.

Appendix 1. Lettre d'Intention

Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
Etats-Unis d'Amérique

Bangui, le 18 avril 2023

Madame la Directrice générale,

1. En raison des multiples chocs globaux qui se sont succédés depuis 2020 et la suspension des appuis budgétaires en 2021, la Centrafrique fait aujourd'hui face à un risque d'instabilité macroéconomique d'envergure inégalée depuis la fin de la guerre civile de 2013. Soumis à un contexte d'envolée des cours des matières premières et de pénuries récurrentes de carburants, notre population est de plus en plus proie à la vulnérabilité, ses moyens de subsistance s'érodent et l'accès aux biens alimentaires et services sociaux de base est considérablement compromis. Les dernières estimations suggèrent une progression de 10 percent de l'effectif des Centrafricains en besoin d'assistance humanitaire et de protection, soit 3.4 millions de personnes.

2. Face à cette situation, nous avons adopté une politique de prudence budgétaire, notamment en ajustant les dépenses, rationalisant les subventions, reportant le remboursement des arriérés domestiques, et augmentant notre recours aux emprunts sur le marché communautaire. Nous comptons, par la suite, dérouler un ambitieux agenda de réformes structurelles destinées à renforcer la résilience des finances publiques aux chocs tout en garantissant la continuité des services publics de base. Afin de soutenir la mise en œuvre de ces réformes et nous aider à faire face à nos besoins de financement extérieur, nous venons officiellement solliciter un arrangement au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour une durée de 38 mois et pour un montant de 141.68 millions de DTS (approximativement \$189.5 millions ou 127.18 pour cent du quota de la Centrafrique). Nous allons également solliciter le soutien financier des autres partenaires multilatéraux et bilatéraux.

3. Nous comptons utiliser le financement du FMI selon l'affectation suivante : (i) quatre-vingt-dix pour cent de l'accès proposé seraient versés directement sur le compte DTS de la RCA auprès du Département des DTS pour couvrir les obligations envers le Fonds entre 2023 et 2026, qui sont exceptionnellement lourdes et détournent les ressources budgétaires des besoins sociaux de base; et ii) les dix pour cent restants de l'accès proposé seraient versés sur le compte existant de la BEAC au FMI, qui sera utilisé pour réapprovisionner un compte séquestre spécial à la BEAC. Les fonds du compte séquestre seront utilisés pour préserver les services sociaux essentiels, en complément de l'opération de de la Banque mondiale.

4. Ce nouvel arrangement visera à soutenir un cadre macroéconomique solide pour les politiques économiques et les réformes que nous prévoyons d'entreprendre au cours des trois prochaines années, et qui sont énoncées dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF). Nous considérons ces réformes comme essentielles pour atteindre nos objectifs de restauration d'une croissance inclusive soutenue et de réduction de la pauvreté. Pour commencer la mise en œuvre de notre programme, nous avons mis en œuvre trois actions préalables, telles que décrites dans le tableau 2 du MPEF. Les décaissements au titre du nouveau dispositif seront

subordonnés au respect des critères de réalisation et des repères structurels indiqués dans les tableaux 1 et 2 du MPEF ci-joint.

5. Nous sommes convaincus que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme appuyé par la FEC, mais nous sommes prêts à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour atteindre ces objectifs. Le gouvernement prévoit de consulter le FMI avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux règles relatives à une telle consultation. En outre, nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les politiques et mesures présentées dans le protocole d'accord technique (PAT).

6. Nous avons l'intention de publier le rapport des services du FMI, y compris cette lettre d'intention et le MPEF et le PAT ci-joints. Nous autorisons donc les services du FMI à publier ces documents sur le site Internet du FMI une fois que le Conseil d'administration aura approuvé ce nouveau programme au titre de la FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

/s/

Hervé Ndobu

Ministre des Finances et du Budget

/s/

Félix Moloua

Premier Ministre

Pièces jointes :

Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)

Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

Ce MPEF décrit les développements macroéconomiques récents, les objectifs du programme économique soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC), les perspectives économiques et les risques, ainsi que les politiques macroéconomiques et réformes structurelles que nous entendons mettre en œuvre au cours des trois prochaines années.

A. Contexte général

1. Notre pays a été frappé par des chocs successifs pendant les trois dernières années.

Nous avons connu la crise de la Covid-19 en 2020, une intensification du conflit armé interne au début de 2021 qui a abouti à une fermeture prolongée du corridor commercial avec le Cameroun, la suspension d'appui budgétaire par certains bailleurs et récemment la guerre en Ukraine. Tous ces chocs sus-mentionnés ont eu des impacts économiques substantiels, mis en péril la stabilité macroéconomique et aggravé l'insécurité alimentaire. En septembre 2022, le Programme alimentaire mondial (PAM) estimait que 2,4 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë.

2. Malgré quelques difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de notre programme économique, nous avons continué nos engagements avec le FMI. La Facilité Elargie de Crédit (FEC) approuvée en 2019 a expiré à la mi-2022. Les retards constatés dans la mise en œuvre de certaines politiques et l'arrêt complet de l'appui budgétaire des bailleurs ont empêché une reprise rapide du programme. Un programme de référence suivi par les services du FMI a fourni un cadre pour une mise en œuvre solide de la politique au premier semestre 2022, mais la deuxième revue n'a pas pu être conclue à cause notamment des incertitudes créées par l'octroi du statut de cours légal aux crypto-actifs.

3. L'appui de la communauté internationale demeure essentiel pour la réalisation de nos objectifs, pour faire face aux chocs, et pour soutenir notre population. Bien que nous ayons l'intention de poursuivre nos efforts visant à mobiliser les recettes domestiques, les besoins du pays restent considérables. Pour ce faire, les discussions se poursuivent avec nos partenaires au développement pour le déblocage total des appuis budgétaires. Dans ce contexte, nous ne ménageons aucun effort pour renforcer la transparence budgétaire par des actions rapides, fortes, et concrètes. Enfin, dans le cadre de notre nouveau programme soutenu par la FEC, nous avons l'intention d'aller de l'avant avec les politiques économiques et réformes structurelles nécessaires pour asseoir durablement une croissance inclusive en République Centrafricaine.

B. DÉVELOPPEMENTS MACROÉCONOMIQUES RÉCENTS

4. L'activité économique a stagné en 2022 due principalement à la suspension de l'appui budgétaire et au choc sur les termes de l'échange causé par la guerre en Ukraine. Après la croissance du PIB réel de 1,0 % en 2021 due à l'amélioration de la situation sécuritaire et la

sécurisation du corridor commercial Douala-Bangui, l'activité économique a subi un revers en 2022 à cause de différents chocs. Nous estimons que l'activité économique a presque stagné avec un taux de croissance estimé à 0,5 % en 2022. La pénurie de carburant a nui aux secteurs de transport et à l'industrie manufacturière. Néanmoins, certains secteurs tels que la foresterie, les mines, l'hôtellerie et les télécommunications se sont bien comportés.

5. L'augmentation des prix des produits alimentaires a été à l'origine des pressions inflationnistes. En décembre 2022, l'inflation en glissement annuel a atteint 7,9 % et 5,8 % en moyenne annuelle. Cette inflation élevée est tirée en grande partie par l'augmentation des prix des produits alimentaires qui a atteint 10 % à fin décembre 2022. Les pressions inflationnistes se sont poursuivies au cours des premiers mois de l'année 2023 suite à une augmentation des prix du carburant à la pompe.

6. La balance des paiements estimée a connu une détérioration en 2022, en raison d'importants chocs des termes de l'échange et de l'absence d'appui budgétaire. D'un léger excédent en 2021, la balance des paiements devrait se détériorer en 2022 pour atteindre un déficit d'environ 8,0 % du PIB. La balance des transactions courantes s'est aussi détériorée d'environ 2,0 % point de pourcentage du PIB (de 11,1% du PIB à 13,1%) par rapport à l'année dernière due principalement à la forte détérioration de 9,4 % des termes de l'échange (en raison de chocs des prix du carburant et des denrées alimentaires). Les importations ont diminué d'environ 5,6 % en termes réels, tandis que les exportations sont également beaucoup plus faibles que prévu, avec une augmentation de 2,6%, en raison de la crise du carburant qui affecte l'activité. Les transferts officiels devraient rester à seulement 2,0 % du PIB, soit environ 4 % de moins qu'en 2020, à cause de la suspension des appuis budgétaires par certains bailleurs.

7. Le déficit primaire budgétaire a augmenté en 2022 due à la baisse des recettes. Les recettes fiscales se sont établies à 119 milliards de francs CFA à fin décembre 2022, enregistrant un manque à gagner mensuel de 3 milliards de francs CFA au deuxième semestre due principalement à la baisse de la fiscalité pétrolière. Cependant, les dépenses intérieures primaires ont été maîtrisées. Elles se sont établies à 187,1 milliards de francs CFA, en dessous de celles dans le collectif budgétaire (191 milliards de francs CFA), reflétant en partie le faible niveau des dépenses d'investissement financées par les ressources propres, ainsi que notre volonté d'exécuter en priorité les dépenses essentielles, dans un contexte économique difficile. Au même moment, nous avons dû augmenter les dépenses de personnel, notamment les recrutements dans le domaine de la sécurité, afin de renforcer notre capacité à assurer la paix sur l'étendue du territoire. Même si nous avons pu maîtriser les dépenses primaires, la baisse des recettes a entraîné une détérioration du solde primaire intérieur. Nous avons réussi à financer le solde primaire intérieur en tirant de l'allocation restante de DTS et en émettant les titres publics sur le régional.

8. Reflétant les émissions de titres publics et l'utilisation des DTS, la dette publique a augmenté en 2022, tout en restant en deca des critères de convergence. Elle a atteint 51,9 % du PIB contre 47,6% du PIB en 2021 due à l'augmentation de la dette intérieure. Pour compenser la baisse des recettes fiscales et le non-décaissement des appuis budgétaires des partenaires au développement, nous avons mobilisé 46 milliards de francs CFA de titres publics et utilisé 50,5

milliards de francs CFA de l'allocation des DTS en 2022. La dette publique extérieure est restée presque inchangé à 34,2% du PIB.

9. Nous poursuivons nos efforts de préservation de la solidité du système bancaire. Le ratio d'adéquation des fonds propres demeure solide à 23,5% à fin décembre 2022, bien au-dessus du minimum réglementaire de 10,5%, tandis que le ratio de liquidité à court terme s'établit à 151.8% au-dessus du minimum règlementaire de 100%. Les prêts au secteur privé se sont accrus de 0,6% en glissement annuel en décembre 2022, alors que le taux de créances en souffrance est resté contenu, s'établissant à 12,4% en décembre 2022, en partie grâce aux mesures d'assouplissement prudentiel mises en œuvre par la COBAC en réponse à la pandémie. Ces créances douteuses sont par ailleurs bien provisionnées à 97%. Cependant, des écarts significatifs en termes de liquidité et concentration de créances en souffrance parmi des institutions financières exigent une vigilance accrue.

C. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES

10. Les perspectives à court et à moyen terme sont très incertaines. Le scénario de référence repose sur une reprise partielle de l'appui budgétaire et un renforcement significatif des politiques économiques conformément aux engagements du nouveau programme soutenu par la FEC. La croissance du PIB réel devrait rebondir à 2,2% en 2023, tirée en partie par un ajustement de prix à la pompe de carburant permettant à une amélioration de l'approvisionnement en carburant. L'inflation moyenne devrait atteindre 6,3 % en 2023, au-dessus de l'objectif de la CEMAC de 3 %. La croissance moyenne pourrait atteindre 3 % en 2024 et augmenterait progressivement pour atteindre 3,8% à moyen terme. L'inflation devrait être inférieure à l'objectif régional et converger vers 2,5 % à partir de 2026.

11. Le succès de notre programme soutenu par la FEC est soumis à la fois à des risques à la hausse et à la baisse. La dégradation importante de l'environnement international vient exacerber des risques des vulnérabilités macroéconomiques déjà importantes. La détérioration de la situation sécuritaire, la continuité de la guerre en Ukraine, la hausse des prix internationaux des produits pétroliers et de base dont nous sommes particulièrement dépendants, la volatilité des conditions financières internationales, et le ralentissement potentiel de la demande extérieure et des chaînes de valeurs internationales, constituent des risques substantiels. A contrario, une dynamique économique plus favorable pour notre pays, pourrait découler d'une implémentation plus rapide des réformes structurelles, un retour plus rapide de la paix sur tout le territoire, et des gains plus significatifs de nos efforts de mobilisation des recettes fiscales et de maîtrise des dépenses publiques.

D. OBJECTIFS ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DU PROGRAMME

Notre programme économique soutenu par la FEC vise à soutenir les réformes visant à améliorer la résilience face à la volatilité des termes de l'échange suite à la guerre en Ukraine et aux chocs liés à l'absence d'appui budgétaire tout en préservant la prestation des services publics de base, essentiels à la légitimité de l'État.. Le programme se concentrera sur des actions ayant un impact immédiat sur la

situation de financement, y compris en catalysant le financement privé, tout en créant des conditions favorables à la poursuite des progrès des réformes structurelles essentielles avec un solide soutien au renforcement de capacité. Plus généralement, nous comptons sur le programme pour atténuer le risque d'une crise humanitaire majeure et faciliter la reprise en vue d'une sortie progressive de la fragilité aiguë après les récents revers.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE A COURT ET A MOYEN-TERME

Politique budgétaire en 2023

12. Nous continuons de mettre en œuvre une politique budgétaire prudente en 2023. En décembre 2022, le Parlement a voté la Loi de Finance (LdF) de 2023 qui prévoit une réduction du déficit primaire intérieur de 0,9 points du PIB (de 4,5% du PIB à 3,6%), en ligne avec nos financements très limités. Les recettes intérieures sont projetées à 7,9 % du PIB (131,7 milliards de FCFA) contre 7,8 % (119,0 milliards de FCFA) en 2022, grâce à un rebond de l'activité économique et à un ensemble de mesures de mobilisation de recettes que nous comptons mettre en œuvre en 2023. Un ajustement à la baisse des dépenses primaires est prévu à 0,7 % du PIB (de 12,2 % du PIB en 2022 à 11,5 %).

13. Sur le plan des recettes : Dans la LdF 2023, nous avons adopté des mesures de politique fiscale—principalement dans les secteurs des télécommunications et du tabac—et des mesures d'administration fiscale, qui devraient générer environ 18,5 milliards de francs CFA (1,1 % du PIB). En plus, l'ajustement des prix du carburant à la pompe à la hausse devrait générer environ 15 milliards de francs CFA (0,9 % du PIB). En l'absence de ces mesures, les recettes domestiques se seraient effondrées à 5,9 % du PIB en 2023. Plus de détails sont rapportés dans la section III C sur les réformes structurelles.

14. Sur le plan des dépenses : Nous avons maintenu l'enveloppe des dépenses primaires à 191 milliards de francs CFA au même niveau que celui du collectif de 2022. Nous comptons faire les ajustements sur les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement financées sur ressources propres. Nous nous sommes engagés à prioriser les dépenses primaires intérieures afin de limiter les difficultés des personnes vulnérables et de préserver les fonctions essentielles du gouvernement, y compris la sécurité.

15. Nous sommes prêts à réajuster le budget si nécessaire comme prévu dans notre plan de contingence. Si le financement sur le marché régional devient problématique, nous avons préparé un plan de contingence à mettre en œuvre dans un collectif budgétaire qui visera à ajuster davantage les dépenses primaires non-prioritaires et mobiliser des recettes supplémentaires. Le plan prévoit 1,0 % du PIB (16,7 milliards de FCFA) d'ajustement sur le déficit primaire domestique—composé de 0,7 % sur les recettes intérieures et de 0,3 % sur les dépenses primaires intérieures. Du côté des recettes, le plan comprend la mise en place des droits d'accise plus élevés sur certains produits, l'accélération de la mise en œuvre du transfert des recettes perçues par différents ministères et agences vers le CUT, la rationalisation des exonérations de TVA et des mesures administratives telles que le recouvrement des arriérés fiscaux. Nous nous engageons à continuer de

travailler à identifier d'autres avenues sur les mesures de mobilisation de recettes à mettre en place dans le collectif budgétaire. Du côté des dépenses, le plan prévoit une réduction des dépenses non prioritaires telles que les frais des missions et d'autres dépenses non-prioritaires sur les investissements financés sur ressources propres. Nous sommes convaincus que compte tenu de la combinaison de cet ajustement supplémentaire et de l'effet conjugué fourni par la nouveau programme soutenue par la FEC, le marché régional sera en mesure de fournir au moins le même montant de financement domestique brut (45 milliards de FCFA) que l'année dernière. En plus, nous nous engageons à faire davantage d'efforts dans la gestion des finances publiques afin d'éviter l'accumulation future d'arriérés intérieurs et des « restes à payer » qui contraignent la liquidité du secteur privé et peuvent poser des risques sur notre système bancaire. Sur cette base, nous sommes confiants que toutes les cibles quantitatives et indicatives trimestrielles dans le cadre de notre nouveau programme de la FEC seront atteintes.

Politique budgétaire à moyen-terme

16. Notre politique budgétaire à moyen terme se concentrera sur l'amélioration de la mobilisation des recettes, les réformes de la gestion des finances publiques et l'efficacité des dépenses. Cette politique va être guidée par l'objectif de réduire progressivement la dette publique, de 50,4 % du PIB à fin 2023 à moins de 43,2 % à fin 2027. Pour y parvenir, nous nous engageons à ramener le solde primaire intérieur en-dessous de 2,0 % à moyen terme. Cette stratégie va s'accompagner d'une politique de mobilisation accrue des recettes intérieures d'environ 0,5 % du PIB par an, de rationalisation des dépenses non prioritaires et une amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. Pour ne pas compromettre la viabilité de la dette, nous n'aurons recours qu'à des prêts concessionnels pour financer nos investissements et le faire dans les limites établies dans le cadre du programme soutenu par la FEC.

17. Face à tous ces risques budgétaires, nous poursuivrons nos efforts pour faciliter le déboursement des appuis budgétaires des partenaires au développement. Vu l'importance de la contribution de nos partenaires au développement sur le financement des besoins de notre pays et sur le soutien à notre population, nous allons continuer le dialogue avec les bailleurs. Nous ne ménagerons aucun effort pour renforcer la transparence budgétaire par des actions rapides, fortes, et concrètes, et sommes disposés à explorer des arrangements budgétaires alternatifs afin de rassurer les bailleurs et garantir la continuité du soutien à notre population.

POLITIQUE DE FINANCEMENT ET GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Financement du budget 2023

18. Le financement viable du budget de 2023 est essentiel. Nous prévoyons de lever sur le marché des titres régional la somme de 80 milliards de francs CFA pour compléter la mobilisation des recettes internes. En plus, nous travaillons avec la Banque Mondiale (BM) pour remplir les conditions préalables nécessaires pour leur financement des dépenses récurrentes de sept départements ministériels sociaux et les travaux avancent bien. Le décaissement dans le cadre de la FEC va aussi couvrir une partie de besoin de financement résiduel. Toutefois, si le financement

extérieur prévu ne se matérialisait pas, nous allons combler le besoin de financement résiduel en émettant davantage de titres publics sur le marché régional.

19. Une priorité du gouvernement est l'amélioration de la communication avec les acteurs du marché des titres. Etant donné que la grande partie de notre besoin de financement va être couvert par l'émission des titres publics, nous allons renforcer nos relations avec les investisseurs pour élargir le nombre des spécialistes en valeurs du trésor (SVT) ainsi que leur participation active aux émissions de titres.

Stratégie de la gestion de la dette publique

20. Nous poursuivons nos efforts pour améliorer la gestion de la dette publique. Nous avons pris les mesures nécessaires pour que la Direction de la Dette Publique dispose de toutes les informations nécessaires à la réalisation d'un suivi exhaustif de nos engagements et travaillons au renouvellement de la licence du programme Sygade, avec l'appui de nos partenaires. Nous allons continuer à préparer le rapport de gestion de la dette [sur une base annuelle] et le publier sur le site Web du ministère des Finances. Nous continuerons de négocier de bonne foi avec les créanciers auxquels sont dus des arriérés pré-PPTE et avec qui nous n'avons pas encore conclu d'accords d'allègement de la dette.

21. D'ici fin septembre 2023, nous mettrons en place un cadre pour renforcer la coordination de la gestion de la dette publique et la coordination avec la politique budgétaire (repère structurel). Le cadre sera mis en place avec l'assistance technique du Fonds Monétaire International. La DGB, la Direction de la Coopération, l'ACCT, la CSREF, DDPE et d'autres départements ministériels qui interviennent dans la gestion de la dette publique seront impliqués. Le fonctionnement de ce cadre sera précisé par un texte réglementaire.

22. D'importants remboursements de titres publics en mai et en août 2023 vont faire l'objet d'une stratégie spécifique afin d'éviter un défaut de paiement. Le gouvernement va explorer la possibilité de convaincre les détenteurs de ces titres de les refinancer et/ou de racheter une partie, ou de mettre des ressources dans le compte séquestre logé à la BEAC en vue de faire des remboursements à échéances.

23. Une meilleure gestion préventive des arriérés domestiques est nécessaire pour réduire les risques budgétaires et limiter les effets négatifs sur le secteur privé. Nous procéderons à un recensement de tous les arriérés domestiques et à l'élaboration de leur plan d'apurement. Nous allons initier la réflexion sur la titrisation des arriérés déjà audités. De même, nous proposerons dans les plus brefs délais, une stratégie pour mettre un terme à l'accumulation de nouveaux arriérés. La stratégie comprendra à minima : (i) un calendrier détaillé ; (ii) les critères qui seront utilisés pour la liquidation des arriérés afin de minimiser la possibilité de favoritisme et corruption dans la sélection des bénéficiaires ; et (iii) l'amélioration du plan de trésorerie et sa synchronisation avec les comptes consolidés, plan d'engagement et le plan d'émission de titres publics.

24. Le contrôle de la dette intérieure envers les entreprises et établissements publics est un objectif important de notre politique. Dans ce sens, l'audit des arriérés des trois entreprises publiques (ENERCA, SODECA et SOCATTEL) a été achevé. Nous avons élaboré un plan d'apurement des arriérés de ces trois entreprises publiques, ainsi que les arriérés datant d'avant 2019. Cependant, nous n'avons pas pu mettre en œuvre le plan de paiement de ces arriérés. Nous allons auditer les arriérés acquis à partir de 2019. Nous nous engageons à ce que toute nouvelle dette envers les entreprises publiques soit dûment enregistrée dans les livres de dette, de [juin 2023]. De plus, nous nous engageons à mettre à jour les plans de paiement des arriérés pour inclure les nouveaux arriérés au plus tard en [novembre 2023]. Par ailleurs, nous allons veiller à la stricte application des dispositions de la loi 20/004, qui impose à toutes entités publiques d'obtenir l'autorisation écrite du ministre des Finances et du Budget avant toute signature d'accords de prêts.

25. Compte tenu du risque élevé de surendettement, nous allons continuer de recourir aux dons et ne conclure aucun accord de prêt non concessionnel. Le recours aux prêts concessionnels sera limité aux projets d'investissements prioritaires pour lesquels il ne sera pas possible d'obtenir des dons, et dans les limites convenues avec le FMI. Afin de ne pas augmenter davantage les ratios déjà élevés du service de la dette aux exportations et aux recettes prévus à moyen terme, ces prêts devront avoir de longs délais de grâce et/ou échéanciers de remboursement.

REFORMES STRUCTURELLES

Cette section rend compte des actions que nous avons mises et allons mettre en œuvre afin d'accroître la mobilisation des recettes, l'amélioration du climat des affaires, la protection sociale, ainsi que la transparence dans la gestion des finances publiques.

Amélioration et sécurisation des recettes intérieures

26. Nous mettrons en œuvre une série de mesures pour renforcer notre capacité de collecte et de sécurisation des recettes fiscales. En particulier :

- En septembre 2022, nous avons mis en place un comité de suivi des droits et frais de service (menues recettes). Ce comité a pour objectif de proposer des mesures concrètes pour éliminer les anomalies dans la collecte de ces recettes et leur transfert vers le CUT (**repère structurel**). Sur orientation de ce comité, nous avons fait l'inventaire de toutes les poches des recettes perçues par les ministères. L'objectif ultime de cette mesure est d'assurer le transfert des fonds collectés vers le compte unique du Trésor. Cela fait aussi partie de notre stratégie de consolidation du CUT.
- Pour augmenter le recouvrement des impôts, nous avons élaborer un plan qui va nous permettre de récupérer 2,7 milliards de FCFA supplémentaires d'impôts. Le plan comprend : (i) la mise en œuvre de l'arrêté ministériel qui ordonne l'utilisation systématique du système de déclaration électronique pour toutes les grandes entreprises; (ii) l'application d'une pénalité de 10% (sur la valeur des importations) et un minimum de 1 million de FCFA en paiement de droits aux importateurs non immatriculés au registre des contribuables de l'administration fiscale ; (iii) le

recouvrement des sommes dues par tous les importateurs et bénéficiaires de marchés publics qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales, et (iv) une mission conjointe entre la direction des impôts, la direction des douanes et la direction du commerce dans les arrondissements de la ville de Bangui.

- Le service des douanes a commencé à mettre en œuvre les mesures suivantes en 2023 : (i) application du tarif extérieur commun de la CEMAC SH2022 ; (ii) l'application des taux d'imposition correspondant aux opérations soumises aux codes 800 et 200, précédemment exonérés, et (iii) la création du code 900 pour la gestion des exonérations dans le secteur minier.
- Avec l'AT des PTFs, nous conduirons une étude des dépenses fiscales (exonérations fiscales), qui affectent significativement le volume effectif des recettes fiscales. Les résultats de cette étude, ainsi que les recommandations des études déjà réalisées par nos partenaires techniques et financiers (BAD et BM), permettront l'élaboration d'un plan de travail pour une meilleure gestion des exonérations fiscales. Ce plan devrait inclure un examen de la pertinence des exonérations compte tenu des priorités économiques et sociales du pays, ainsi qu'une liste détaillée des mesures visant à améliorer la transparence dans l'utilisation des exonérations fiscales.
- Nous avançons vers la mise en œuvre de systèmes d'information pour la télédéclaration des impôts. Bien que nous ayons connu des retards dans la mise en œuvre du système, nous nous engageons à ce que toutes les grandes entreprises utilisent le système de télédéclaration d'ici fin décembre 2023. Nous étendrons progressivement l'utilisation du système de télédéclaration aux entreprises de taille moyenne à partir du quatrième trimestre de 2023, et nous le rendrons obligatoire pour toutes les entreprises à partir de janvier 2024. Avec l'aide de l'Union européenne, nous développons et assurons le déploiement du système informatique qui permettra la mise en place de télédéclaration et télépaiement pour toutes les entreprises. Ce système devrait être pleinement opérationnel au troisième trimestre 2023 (**repère structurel**).
- Avec l'appui de l'Union Européenne, nous avons migré de SYDONIA++ à SYDONIA World. Nous comptons déployer progressivement le système à toute l'étendue du territoire, ce qui facilitera l'échange d'informations entre les systèmes de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes. Nous comptons finaliser le déploiement du système d'ici la fin de du mois de juin 2023.

Réformer le secteur des hydrocarbures

27. Nous sommes déterminés à réformer le secteur des hydrocarbures. En vue de décourager la croissance du marché informel, de protéger la population la plus vulnérable, de faire face aux pénuries de carburant et de garantir la collecte des recettes, nous nous engageons à : (i) calculer la structure des prix des hydrocarbures en respectant les taux d'imposition¹ et la

¹ TVA, Taxe Douanière, Taxe Communautaire CEMAC, Contribution Communautaire d'Intégration CEEAC et Taxe Unique sur les Produits Pétrolières (TUPP)

parafiscalité² définis dans le code des impôts, la loi de finances et les directives CEMAC, et (ii) signer l'arrêté interministériel avec les nouveaux prix des hydrocarbures, c'est-à-dire la baisse des prix officiels à la pompe après impôt conformément aux recommandations du FMI sur les prix des carburants (**repère structurel**). Le prix officiel sera fixé à 1.100 FCFA par litre pour le super, 1.350 FCFA pour le diesel et 850 FCFA pour le pétrole lampant. Nous explorerons la mise en œuvre des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI, en particulier (i) effectuer un audit et un examen des composants des coûts d'approvisionnement (marges et frais); (ii) l'unification de la formule des prix par voie d'approvisionnement; (iii) la rationalisation de la parafiscalité en une contribution unique, en même temps que les taxes pétrolières seront unifiées en une seule taxe; (iv) la mise en œuvre d'un appel d'offres pour l'importation publique d'hydrocarbures pour le marché agréé; et (v) l'introduction d'un mécanisme automatique de révision des prix approprié au contexte de la RCA.

Renforcement dans la gestion des finances publiques

28. Dans le cadre des discussions en cours avec les bailleurs à propos des appuis budgétaires, nous renforcerons significativement la transparence budgétaire :

- Nous allons continuer à tenir régulièrement des réunions mensuelles portant sur la gestion de notre trésorerie, avec la participation des partenaires techniques et financiers.
- En novembre 2022, nous avons commencé le processus de l'évaluation PEFA (*Public Expenditure and Financial Accountability*) pour les années 2018—2020. Une fois finalisé, nous allons transmettre le projet du rapport à tous nos partenaires techniques et financiers au plus tard en avril 2023, et les résultats de cette évaluation seront publiés dès que le rapport final sera disponible.
- Pour maximiser la transparence dans la gestion des appuis budgétaires et assurer nos partenaires au développement que les fonds décaissés ne seront pas utilisés pour d'autres fins, nous avons créé un compte séquestre à la BEAC pour déposer 10% des décaissements du FMI pour compléter l'opération de la Banque Mondiale (**action préalable**).
- Nous avons préparé et publié en ligne les tableaux trimestriels d'exécution budgétaire (TOFE) en 2022³. Ils ont été préparés selon le format proposé par les services du FMI, qui permet une analyse plus détaillée et cohérente de la situation budgétaire. Nous continuerons à publier les mêmes tableaux en 2023, au plus tard 45 jours après la fin du trimestre.

29. Nous progressons dans la consolidation du compte unique du Trésor (CUT) et la digitalisation de la gestion des finances publiques. Le projet d'accord entre la BEAC et le Trésor pour la gestion du CUT est bien avancé. Cependant, certaines annexes importantes, liées à

² Redevance Équipement Informatique (REI), Financement Extension Capacités de Stockage, Contrôle et Lutte Contre la Fraude, Redevance d'Usage Routier (RUR)

³ Disponible [ici](#), [ici](#), [ici](#) et [ici](#)

l'architecture du CUT, à la liste des sous-comptes et à la portée du CUT doivent être finalisées avant la signature de l'accord. Nous comptons signer cet accord avant le 15 avril 2023. Même si on a expérimenté certaines contraintes techniques, l'interconnexion du logiciel Sygma-Systac et du logiciel SimBa, qui va nous permettre de mieux suivre l'exécution du budget, est opérationnelle, et nous allons exécuter le budget avec le dit système. Depuis 2022, nous utilisons le nouvel applicatif numérique pour faire la gestion des arriérés de pensions, ce qui nous a permis de mettre fin à l'accumulation d'arriérés envers les nouveaux retraités. Cet applicatif prendra en charge les pensions des nouveaux retraités immédiatement après leur départ à la retraite.

30. Nous allons produire des tableaux budgétaires trimestriels basés sur la méthodologie MSFP 2014. Les tableaux budgétaires nous permettront de mieux : (i) planifier et suivre les dépenses ; (ii) évaluer la performance des différents ministères et organismes gouvernementaux, et ; (iii) coordonner les démarches interministérielles en fournissant une vue d'ensemble de l'utilisation des fonds publics. Nous utiliserons les tableaux relais fournis par l'AT du Fonds au Secrétariat Technique du Comité (STC)-TOFE, et soumettre les résultats au FMI (AFRITAC-Centre).

31. Garantir la transparence, la responsabilité financière, la prévention de la corruption et la bonne gestion des finances publiques est l'une de nos priorités. Compte tenu du rôle important que joue la Cour des comptes pour garantir la transparence des finances publiques et la prévention de la corruption et de la fraude, nous nous engageons à revoir la loi organique qui la régit pour garantir son indépendance opérationnelle et financière et la soumettre au conseil des ministres au plus tard février 2024 (*repère structurel*). Avec l'appui de l'Union Européenne, un projet de loi a été élaboré et soumis pour évaluation au ministère de la Justice. Une copie dudit projet de loi sera remise à tous les partenaires techniques et financiers pour recueillir leurs commentaires, afin de s'assurer de la conformité de ladite loi avec la législation du pays, et les bonnes pratiques internationales.

32. Nous n'hésiterons pas à mener à bien toutes les actions nécessaires pour rassurer nos partenaires financiers sur la transparence dans l'utilisation des ressources. En réponse à l'exigence de la Banque Mondiale pour la prestation des services sociaux, le gouvernement a effectué un audit de la solde des sept ministères sélectionnés y compris les ministères de la santé et l'éducation. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour finir l'audit du logiciel utilisé pour la gestion de la solde, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour corriger toute défaillance qui soit trouvée avant la fin de juin 2023.

33. Nous poursuivrons nos efforts de renforcement de la transparence sur les marchés publics. Nous avons publié les noms des entreprises ayant bénéficié de transferts destinés à faire face à la pandémie ainsi que les critères de leur sélection, jusqu'au ce que les dits marchés publics soient exécutés. Ainsi, nous continuerons à publier toutes les informations détaillées sur tous les marchés publics au-dessus du seuil de 10 millions de francs, y-compris les noms des bénéficiaires

effectifs, mesure en vigueur depuis août 2021.⁴ Nous continuerons à mettre à disposition toutes les informations exigées par l'arrêté ministériel du 4 août 2021

34. Nous accélérerons la mise en œuvre du plan d'action à résultats rapides convenues avec le département des finances publiques, AFRITAC centre et le PNUD. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la préparation de la bascule en budget programme et à la comptabilité en droits constatés et patrimonial. A cet effet, nous veillerons à mettre en œuvre la programmation pluriannuelle des investissements et la déconcentration budgétaire d'ici fin 2025. Nous poursuivrons la préparation du passage à la comptabilité de droits constatés en accélérant les travaux d'audit du solde agrégé des comptes de l'État et en adoptant les normes comptables de l'État et le règlement d'application de la réglementation des stocks et des immobilisations. Comme première étape de la réforme comptable, nous avons promulgué le décret de transposition en droit interne de la directive CEMAC n°01/20-UEAC-CM-35 du 8 septembre 2020 relative à la comptabilité des matières (**Action préalable**). Cela contribuera à améliorer la sincérité, l'exhaustivité et la transparence des comptes publics et démontrera notre attachement à la transparence aux yeux de nos partenaires

Renforcement du cadre institutionnel du climat des affaires et protection sociale.

35. Renforcer les mesures de protection de la population vulnérable fait partie de notre agenda de réforme. La dotation de la BM pour le programme PACAD (Projet d'appui aux communautés affectées par le déplacement) se terminera en juin 2023. Compte tenu de l'importance du programme, nous nous engageons à assurer son financement sur fonds propres dans la limite des ressources budgétaires prévues dans la Loi de Finance 2023.

36. Malgré les efforts de consolidation budgétaire, nous nous engageons à maintenir les dépenses sociales au profit des populations à un niveau adéquat, conformément à nos objectifs quantitatifs dans le cadre du programme. Notre programme FEC intègre un objectif quantitatif sur l'exécution des dépenses budgétaires au profit des secteurs sociaux, y compris la santé, l'éducation, la protection sociale et les actions humanitaires. Ce critère de réalisation se limite, à l'heure actuelle, à l'exécution des dépenses sur fonds propres pour lesquels le gouvernement a davantage de contrôle. Cependant, nous allons étudier, dans le cadre du programme, la possibilité d'étendre la portée de ce critère de réalisation aux principaux projets sociaux financés par les bailleurs afin de s'assurer de la bonne exécution de l'ensemble des programmes au service de la population.

37. Nous poursuivrons nos efforts d'amélioration du climat des affaires :

- Nous allons nous rassurer que tous les commentaires des partenaires techniques et financiers sur le code minier soient pris en compte avant qu'il soit voté par l'Assemblée nationale afin de s'assurer que le code minier est conforme aux recommandations du GAFI en termes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et aux directives de la CEMAC relatives à la réglementation des changes. De même, avec l'appui de la Banque mondiale, nous

⁴ Disponible [ici](#).

nous engageons à soumettre et adopter le nouveau code minier (conditionnalité Banque mondiale), ainsi que le modèle de convention minière, et les textes réglementaires qui régiront le fonds minier et les nouvelles agences publiques conformément aux bonnes pratiques internationales.

- Le projet de loi anti-corruption - qui est conforme aux recommandations des services du FMI et aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) - a été soumis à l'Assemblée nationale le 4 février 2022. Cependant, la loi n'a pas encore été votée par le Parlement. Nous allons faire le suivi auprès de l'ASN et nous assurer de l'adoption de ladite loi au plus tard fin mars 2024 (**repère structurel**).
- Nous avançons dans la mise en place des recommandations du Comité National Economique et Financier (CNEF). Nous avons ainsi : (i) transmis à la COBAC pour évaluation, le projet de statuts qui constituera le cadre de fonctionnement du centre d'arbitrage et de médiation, et la chambre d'arbitrage au sein du tribunal de commerce chargée des contentieux en matière bancaire et financière et (ii) adopté à travers le CNEF, les statuts de la société chargée du recouvrement des créances bancaires en souffrance, et la première Assemblée Générale constitutive sera convoquée au plus tard fin décembre 2023.
- Vu les incompatibilités de la loi sur les cryptoactifs avec le cadre réglementaire de la sous-région nous avons supprimé, en collaboration avec les instances de la CEMAC le cours légal et la convertibilité garantie des actifs cryptographiques pour assurer la cohérence avec le cadre monétaire de la CEMAC et atténuer les risques pour la stabilité budgétaire et macro financière. Plus précisément, les articles 1, 4, 5, 7, 10, 11, 12, 20, 22, 23, et 24 de la législation sur la cryptographie ont été amendés (**Action préalable**).
- En ce qui concerne le projet Sango et autres initiatives liées aux cryptoactifs, nous continuerons à coordonner avec les institutions régionales pour assurer la conformité de toute nouvelle initiative avec les dispositions communautaires applicables dans la CEMAC, en vue de sauvegarder la stabilité macro-financière et la soutenabilité budgétaire.

E. RENFORCEMENT DE CAPACITE

38. L'assistance technique et la formation fournie par le FMI et les autres partenaires seront essentielles dans les années à venir pour renforcer notre capacité institutionnelle et assurer le succès dans la mise en œuvre de ce nouveau programme soutenu par la FEC. Nous recevons une assistance technique continue avec l'appui du Fonds, du Groupe de la Banque mondiale, l'Union européenne, la BAD et d'autres partenaires au développement dans les domaines suivants : (i) amélioration de l'administration des recettes ; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la gouvernance budgétaire et mécanismes anti-corruption ; (iii) construction de la programmation macroéconomique et la gestion de la dette ; et (iv) l'amélioration de la qualité des statistiques économiques et financières.

F. SUIVI DU PROGRAMME

39. Le suivi du programme sera effectué à l'aide de critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels tels que définis dans le protocole d'accord technique (Pièce jointe II). Des critères de réalisation quantitatifs ont été fixés pour fin juin et décembre 2023, et les objectifs indicatifs ont été fixés pour fin mars 2023, fin septembre 2023 et fin mars 2024 (tableau 1). Des repères structurels ont été mis en place jusqu'en février 2024 (Tableau 2). La première revue des performances dans le cadre de l'accord FEC aura lieu le 30 octobre 2023 ou après cette date. La deuxième revue des performances aura lieu le 30 avril 2024 ou après cette date. Nous continuerons de fournir aux services du FMI les données et informations statistiques identifiées dans le protocole d'accord technique ci-joint, ainsi que toute autre information qu'ils jugeront nécessaire ou que les services du FMI pourraient demander à des fins de suivi.

Tableau 1. République Centrafricaine : Critères de réalisation et objectifs indicatifs quantitatifs, Mars 2023–Mars 2024
(en milliards de FCFA)

	Fin mars 2023	Fin juin 2023	Fin septembre 2023	Fin décembre 2023	Fin mars 2024
	Objectifs indicatifs	Critere de realisation quantitatifs	Objectifs indicatifs	Critere de realisation quantitatifs	Objectifs indicatifs
Criteres de realisation quantitatifs					
Financement intérieur net des administrations publiques (plafond, total cumulé de l'année)	19.0	11.0	28.0	37.0	13.0
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) ¹	30.0	62.0	96.0	130.0	37.0
Déficit budgétaire primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) ²	-12.0	-24.0	-35.0	-64.0	-15.0
Criteres de realisation continus					
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé à partir du 1 ^{er} janvier 2023) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déboursement de dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé à partir du 1 ^{er} janvier 2023) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non-accumulation d'arriérés extérieurs (plafond, total cumulé pour l'année) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs					
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) ^{5,6}	2.5	8.0	17.0	22.0	4.0
Dépenses suivant des procédures extraordinaires (plafond, total cumulé pour l'année)	1.5	2.5	4.0	5.0	2.0
Nouvelle dette extérieure/concessionnelle contractée ou garantie par l'État (plafond, total cumulé pour l'année)	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0
Pour mémoire :					
Appui budgétaire	0.0	18.0	18.0	26.6	0.0
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

¹ Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État.

² Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

⁴ Contractée ou garantie par l'État.

⁵ Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural.

⁶ Ces dépenses sociales comprennent aussi l'allocation de 500 millions de FCFA au projet PACAD

Tableau 2. République Centrafricaine : Mesures préalables et repères structurels, Avril 2023–février 2024

Objectifs du programme	Rèperes structurels potentiels	Calendrier
Actions Préalables	<p>Amendement des dispositions pertinentes de la législation sur les cryptomonnaies (n°22.004 du 22 avril 2022) afin de supprimer le cours légal et la convertibilité des cryptoactifs</p> <p>Établir un compte séquestre à la BEAC pour compléter le décaissement effectué par la Banque mondiale dans le cadre du programme de recouvrement des coûts ou d'un autre programme de protection sociale, qui sera réapprovisionné par le compte existant du FMI à la BEAC où les décaissements de la FEC seront effectués.</p> <p>Promulguer le décret de transposition en droit interne de la directive CEMAC n°01/20-UEAC-CM-35 du 8 septembre 2020 relative à la comptabilité des matières, qui devrait contribuer à améliorer la sincérité, l'exhaustivité et la transparence des comptes publics</p>	5 jours avant la date du conseil
Améliorer la collecte des revenus domestiques	<p>Opérationnalisation des fonctions du nouveau système informatique transitoire de la DGID, y compris l'enregistrement en ligne, la télédéclaration et les télépaiements.</p> <p>Répondre aux pénuries de carburant et stabiliser les recettes publiques en : (i) calculant la structure des prix des hydrocarbures en respectant les taux d'imposition* et quasi-taxes** définis dans le code des impôts, la loi de finances et les directives de la CEMAC ; et (ii) signant l'arrêté interministériel avec les nouveaux prix des hydrocarbures conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI sur les prix des carburants</p> <p>Transférer au CUT tous les fonds collectés directement par les ministères en échange des services rendus aux usagers</p>	<p>RS première revue (Octobre 2023)</p> <p>RS première revue (Octobre 2023)</p> <p>RS deuxième revue (Avril 2024)</p>
Promouvoir la transparence et la bonne gouvernance	<p>Soumission au conseil des ministres d'un projet de nouvelle loi organique régissant le statut et les fonctions de la cour des comptes, conformément aux recommandations du FMI pour assurer son indépendance financière et opérationnelle</p> <p>Adopter la loi anti-corruption présentée au parlement le 4 février 2022, conformément aux recommandations du FMI.</p> <p>Mettre en place un cadre de coordination et de gestion de la dette publique conformément aux recommandations du FMI.</p>	<p>RS deuxième revue (Avril 2024)</p> <p>RS deuxième revue (Avril 2024)</p> <p>RS première revue (Octobre 2023)</p>
<p>Note: * TVA, taxe douanière, Taxe communautaire CEMAC, Contribution communautaire d'intégration CEEAC et TUPP</p> <p>** Redevance équipement informatique finances (REIF), Financement extension capacités de stockage, Contrôle et lutte contre la fraude, Redevance d'usage routier (RUR)</p>		

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisations quantitatifs, objectifs indicatifs et repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme de la République centrafricaine (RCA) présenté dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF). Le PAT établit aussi le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

A. Définitions

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la RCA et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir, les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. Définition de la dette. La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe de la décision du Conseil d'administration du FMI n°15688-(14/107):

- a) La Dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et habituellement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
 - ii. des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. S'agissant de ces accords, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne sera pas à l'origine d'une création de dette.
- c) **La dette extérieure et la dette intérieure** sont définies sur la base de la résidence du souscripteur, à l'exception : (i) des titres et bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC et non détenus par le système bancaire local, qui sont considérés comme faisant partie de la dette intérieure ; et (ii) des prêts de la BEAC au gouvernement, y compris l'utilisation de de l'allocation de DTS, qui est considérée comme faisant partie de la dette intérieure.

4. Dette garantie. La garantie d'une dette par l'Etat s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

5. Dette concessionnelle. La dette concessionnelle est définie comme une dette comportant un élément don d'au moins 35 %. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

6. Le total des recettes de l'État est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences et les produits de placement sur les avoirs du gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes de l'Etat aux fins du programme.

7. On entend par **total des dépenses de l'État** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiement d'intérêt et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base règlement, sauf indication contraire. Le total des dépenses de l'État inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

8. Les salaires et traitements correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du Manuel de statistiques de finances publiques 2014, à savoir tous les employés (permanents et temporaires), y compris les employés des forces armées et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisation à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

9. Aux fins du présent mémorandum, le **terme d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 3 ci-dessus) et qui n'a pas été remboursée conformément aux conditions

spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

10. Les arriérés de paiements intérieurs sont la somme (i) des arriérés de paiement sur les dépenses et (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

- **Un arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat.

11. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant les arriérés sur les dettes extérieures. Ils représentent la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat pertinent.

B. Objectifs quantitatifs

12. Les objectifs quantitatifs qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le Tableau 1 du MPEF. Les clauses d'ajustement de ces objectifs sont précisées dans la section D. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs sont évalués sur une base cumulée à compter du début de l'année calendaire durant laquelle ils sont fixés.

Critères de réalisation quantitatifs

Plafond relatif au financement intérieur net de l'État

- **Financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire de l'État, y compris le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences, les titres et bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC, libellés en franc CFA et non détenus par le système bancaire local, ainsi que tout crédit par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en franc CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).

- **Le crédit bancaire net à l'État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la Banque centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI, et des banques commerciales locales. Le champ du crédit à l'État est celui utilisé par la BEAC et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les titres et bons du Trésor et autre dette titrisée.

Plancher relatif aux recettes intérieures de l'État

- **Recettes intérieures de l'État** : seules les recettes sur base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

Plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur

- **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base caisse, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Le paiement des arriérés ne rentre pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

Plafond relatif aux nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par l'État

- L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir d'**emprunts non-concessionnels**. Ce critère quantitatif continu est évalué sur une base cumulative à partir du 1 janvier 2023. Ce critère de réalisation continu sera contrôlé en permanence par les autorités et tout non-respect sera immédiatement signalé au Fonds.

Non-déboursement de la dette extérieure non-concessionnelle

- L'État s'engage à ne pas déboursier d'**emprunts extérieurs non-concessionnels**. Ce critère quantitatif continu est évalué sur une base cumulative à partir du 1 janvier 2023. Ce critère de réalisation continu sera contrôlé en permanence par les autorités et tout non-respect sera immédiatement signalé au Fonds.

Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux par l'État

- **L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs** sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat, à l'exception d'arriérés de paiement provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Ce critère de réalisation quantitatif s'applique de

façon continue. Ce critère de réalisation continu sera contrôlé en permanence par les autorités et tout non-respect sera immédiatement signalé au Fonds.

Objectifs indicatifs

Plancher relatif aux dépenses sociales

- **Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses publiques non-salariales relatives à l'éducation nationale (enseignement primaire, secondaire et supérieur), la santé, l'action sociale (promotion de la femme et de la famille, et actions humanitaires), l'eau et assainissement, la microfinance (PME-PMI), l'agriculture, élevage et le développement rural. Seules les dépenses financées sur ressources intérieures sont prises en compte. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

Plafond relatif aux dépenses faisant l'objet des procédures exceptionnelles

- Ce plafond est fixé à 5 % du total des dépenses hors salaires, service de la dette (principal et intérêts) et sur ressources externes.

Plafond relatif à la nouvelle dette externe concessionnelle contractée ou garantie par l'État

- Ce plafond est fixé à 25 milliards de francs CFA en 2023 et à 15 milliards de francs CFA au premier trimestre 2024.

13. En plus des CRs spécifiques énumérés au paragraphe 12, comme pour tout accord du Fonds, les CRs continus incluent également la non-introduction de restrictions de change et de pratiques en matière de devises multiples. Plus précisément, la conditionnalité continue couvre (i) la non-imposition ou l'intensification des restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification des pratiques de devises multiples ; (iii) la non-conclusion d'accords bilatéraux de paiement incompatibles avec l'article VIII ; et iv) non-imposition ou renforcement des restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements. Ces CRs continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne sont pas répertoriés dans le tableau 1 des CRs annexé au MPEF.

C. Clauses d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs

14. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, **divers critères de réalisation quantitatifs** seront ajustés comme suit :

- Si le total des recettes de privatisation, de ventes d'actifs financiers, ou de renouvellement des licences de télécommunications, des licences d'exploitation forestière ou pétrolière est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants seront effectués :
 - i. Le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un

montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires ;

- ii. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires.
- Si le total des appuis budgétaires est supérieur à leur montant programmé, le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 100 % de la différence entre les décaissements programmés et ceux réalisés.
- Si le total des appuis budgétaires est inférieur à leur montant programmé, le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 100 % de la différence entre les décaissements programmés et ceux réalisés.

D. Actions préalables

15. Ces mesures devront être mises en œuvre cinq jours au moins avant le Conseil d'Administration du FMI.

- **Amendement des dispositions pertinentes de la législation sur les cryptomonnaies (n°22.004 du 22 avril 2022) afin de supprimer le cours légal et la convertibilité des cryptoactifs**
- **Établir un compte séquestre à la BEAC pour compléter le décaissement effectué par la Banque mondiale dans le cadre de son opération visant à garantir la prestation des services sociaux ou d'un autre programme de protection sociale, qui sera réapprovisionné par le compte existant du FMI à la BEAC où les décaissements de la FEC seront effectués.**
- **Promulguer le décret de transposition en droit interne de la directive CEMAC n°01/20-UEAC-CM-35 du 8 septembre 2020 relative à la comptabilité des matières, qui devrait contribuer à améliorer la sincérité, l'exhaustivité et la transparence des comptes publics**

E. Repères structurels

16. Les repères structurels suivants devraient être mis en œuvre pour la première et la deuxième revue de l'accord FEC :

- **Opérationnalisation des fonctions du nouveau système informatique transitoire de la DGID, y compris l'enregistrement en ligne, la télédéclaration et les télépaiements.**
- **Répondre aux pénuries de carburant et stabiliser les recettes publiques en : (i) calculant la structure des prix des hydrocarbures en respectant les taux d'imposition¹ et parafiscalité²**

¹ TVA, taxe douanière, Taxe communautaire CEMAC, Contribution communautaire d'intégration CEEAC et TUPP

² Redevance équipement informatique finances (REIF), Financement extension capacités de stockage, Contrôle et lutte contre la fraude, Redevance d'usage routier (RUR)

définis dans le code des impôts, la loi de finances et les directives de la CEMAC ; et (ii) signant l'arrêté interministériel avec les nouveaux prix des hydrocarbures conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI sur les prix des carburants.

- **Transférer au CUT tous les fonds collectés directement par les ministères en échange des services rendus aux usagers.**
- **Soumission au conseil des ministres d'un projet de nouvelle loi organique régissant le statut et les fonctions de la cour des comptes, conformément aux recommandations du FMI.** Cette loi organique qui régit la cour des comptes pour garantir son indépendance opérationnelle et financière sera soumis au conseil des ministres au plus tard avril 2024.
- **Adopter la loi anti-corruption présentée au parlement le 4 février 2022, conformément aux recommandations du FMI.** Cette nouvelle loi anti-corruption devra être conforme aux recommandations des services du FMI ainsi qu'aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et du Groupe d'Action Financière et être adoptée par l'Assemblée nationale d'ici fin avril 2024.
- **Mettre en place un cadre de coordination et de gestion de la dette publique.** Le fonctionnement de ce cadre sera défini par un texte réglementaire qui sera mis en place avant fin octobre 2023.

F. Communication de données au FMI

17. Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs du Gouvernement seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau en bas. En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI au sujet de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires pour le suivi du programme et si nous avons atteint les objectifs de notre programme.

République centrafricaine – Communication des données au FMI dans le cadre du programme de la Facilité Elargie de Crédit (FEC)	
Description de données à fournir sous format Excel	Date-limite
Rapport semestriel d'évaluation des indicateurs qualitatifs et des mesures structurelles (tableaux 1 et 2 du MPEF), accompagné de pièces justificatives	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la Banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie du gouvernement, réconcilié avec la BEAC	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total mensuel des arriérés de paiements intérieurs sur les biens, services et salaires, y compris les pensions et les primes impayées	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financés sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêts et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date le montant, le créancier)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 18 avril 2023

RAPPORT DES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE
L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'UN ACCORD D'UNE DURÉE
DE 38 MOIS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT
— ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

Département Afrique (en consultation avec d'autres
départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES	8
QUESTIONS STATISTIQUES	9

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 décembre 2022)

Statut : Date d'admission : 10 juillet 1963

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	111,40	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux des avoires)	110,89	99,55
Position dans la tranche de réserve	0,52	0,46
Département des DTS	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	160,14	100,00
Avoirs	0,76	0,48
Encours des achats et des prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts FCR	38,15	34,25
Accords au titre de la FEC	164,48	147,65

Derniers engagements financiers

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
FEC	20 déc. 2019	11 juil. 2022	83,55	35,81
FEC	20 juil. 2016	10 juil. 2019	133,68	133,68
FEC	25 juin 2012	1 mai 2014	41,78	6,96

Prêts directs¹ :

Type	Date d'engagement	Date de tirage/d'expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
FCR	20 avril 2020	22 avril 2020	27,85	27,85
FCR	14 sept. 2015	24 sept. 2015	8,36	8,36
FCR	18 mars 2015	26 mars 2015	5,57	5,57

¹ Les décaissements directs non tirés (IFR et FCR) arrivent automatiquement à expiration 60 jours après la date d'engagement, c.-à.-d la date d'approbation par le conseil d'administration.

Obligations en retard et projections des paiements au FMI (en millions de DTS ; sur la base de l'utilisation des ressources et des avoirs actuels en DTS)²

	<u>À échoir</u>				
	2023	2024	2025	2026	2027
Principal	17,49	25,79	32,94	37,08	35,65
Commissions/intérêts	4,60	4,65	4,65	4,65	4,65
Total	22,09	30,44	37,59	41,73	40,30

Mise en œuvre de l'initiative PPTE**Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE****Cadre**

Date d'arrivée au point de décision

2007 sept.

Aide engagéecréanciers (millions de dollars)³

578,00

dont : aide du FMI (en millions de dollars)

26,77

(équivalent en millions de DTS)

17,19

Date d'arrivée au point d'achèvement

Juin 2009

Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)

Montants décaissés en faveur du pays membre

17,19

Aide intérimaire

6,59

Solde au point d'achèvement

10,60

Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts⁴

0,90

Total des décaissements

18,09

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

⁴ Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

Dettes admissibles à l'IADM (millions de DTS) ⁵	4,02
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	1,90
Reliquat des ressources de l'initiative PPTTE	2,13

Allégement de dette par mécanisme (en millions de DTS)**Dettes admissibles**

<u>Date de prestation</u>	<u>CRG</u>	<u>FFRPC</u>	<u>Total</u>
Juillet 2009	Sans objet	4,02	4,02

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) :

<u>Date</u>	<u>Décision du conseil d'administration</u>	<u>Montant engagé</u>	<u>Montant décaissé</u>
<u>Catastrophe</u>	<u>Date</u>	<u>(en millions de DTS)</u>	<u>(en millions de DTS)</u>
Sans objet	13 avril 2020	2,96	2,96
Sans objet	02 oct. 2020	2,92	2,92
Sans objet	1 ^{er} avril 2021	2,92	2,92
Sans objet	06 oct. 2021	1,53	1,53
Sans objet	15 déc. 2021	2,65	2,65

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 4 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire du point d'achèvement flottant).

⁵ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier d'un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons en provenance du compte de fiducie de l'IADM et de l'initiative PPTTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Évaluations des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Dans le cadre de la politique du FMI en matière de sauvegardes et conformément au cycle quadriennal d'évaluation des sauvegardes des banques centrales régionales, une évaluation actualisée des sauvegardes de la BEAC a été achevée en 2022. D'après cette évaluation, la BEAC a maintenu des dispositifs de gouvernance solides à la suite des réformes juridiques globales de 2017 qui ont renforcé les dispositifs de gouvernance et d'autonomie et a achevé les travaux supplémentaires sur les instruments juridiques secondaires en 2019. La BEAC a franchi une étape importante et renforcé ses pratiques d'information financière grâce à la mise en œuvre des Normes internationales d'information financière. Les mécanismes d'audit externe continuent d'être solides grâce à des audits conjoints menés par des cabinets d'experts. Néanmoins, en raison de l'insuffisance des capacités, la fonction d'audit interne n'est pas encore pleinement conforme aux pratiques internationales, et des efforts s'imposent pour développer la fonction de gestion des risques, la cyber-résilience et les plans de continuité des opérations et de reprise après une catastrophe. La BEAC a entamé des mesures pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'évaluation des sauvegardes.

Régime de change

Le régime de change de jure de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) est une parité fixe conventionnelle. La RCA est membre de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale et n'a pas de monnaie distincte. La monnaie commune de la BEAC est le franc CFA, qui depuis le 1er janvier 1999 est rattaché à l'euro au taux de 1 EUR = 655,957. La RCA a un régime de change qui ne comporte aucune restriction ni pratique de changes multiples sur les paiements et les transferts au titre des transactions internationales courantes.

Consultations au titre de l'article IV

Actuellement, les consultations au titre de l'article IV avec la RCA ont lieu tous les 24 mois, le cycle habituel pour les pays bénéficiant d'un programme appuyé par le FMI. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 19 décembre 2018.

Représentant résident

Samba Mbaye depuis octobre 2022

République centrafricaine : Tableau sur l'assistance technique du FMI

Date	services intégrés et équipements	Objet
Janv. 2019	Département des finances publiques (FAD)	Administration des recettes
Janv. 2019	AFRITAC	Gestion de la dette publique
Janv. 2019	Département des finances publiques (FAD)	Administration des recettes
Janv. 2019	AFRITAC	Gestion des finances publiques
Févr. 2019	AFRITAC	Comptes nationaux - Séminaire régional
Mars 2019	Département des statistiques (STA)	statistiques de la balance des paiements
Mai 2019	AFRITAC	Comptes nationaux - Séminaire régional
Juin 2019	Département des finances publiques (FAD)	Administration des recettes
Juin 2019	AFRITAC	Cadre macro-budgétaire
Juil. 2019	Département des finances publiques (FAD)	Politique fiscale
Août 2019	Département des finances publiques (FAD)	Diagnostic de gouvernance
Août 2019	AFRITAC	Gestion des finances publiques
Août 2019	AFRITAC	Comptabilité nationale
2019 sept.	AFRITAC	Politique fiscale
Oct. 2019	AFRITAC	Gestion des finances publiques
Nov. 2019	Département des finances publiques (FAD)	Administration des recettes
Nov. 2019	AFRITAC/FAD	Gestion des finances publiques
Janv. 2020	Département des finances publiques (FAD)	Administration des recettes
Janv. 2020	Département des statistiques (STA)	Statistiques de la dette du secteur public
Févr. 2020	AFRITAC	Administration douanière
Mars 2020	Département des finances publiques (FAD)	Administration des recettes
Mars 2020	Département des statistiques (STA)	Statistiques du secteur extérieur
Juin 2020	AFRITAC	Cadre macro-budgétaire
Juin 2020	AFRITAC	Statistiques financières de l'administration centrale
2020 sept.	AFRITAC	Gestion des finances publiques - Webinaire régional
Oct. 2020	Département des finances publiques (FAD)	Gestion des finances publiques
Nov. 2020	AFRITAC	Politique fiscale
Mars 2021	Département des finances publiques (FAD)	Gestion des finances publiques
Avr. 2021	Département des finances publiques (FAD)	Gestion des finances publiques
Mai 2021	AFRITAC	Cadre macro-budgétaire
Mai 2021	Département des statistiques (STA)	Comptabilité nationale
Juil. 2021	AFRITAC	Cadre macro-budgétaire
Juil. 2021	AFRITAC	Politique fiscale

République centrafricaine : Tableau sur l'assistance technique du FMI (suite)

Date	services intégrés et équipements	Objet
Juil. 2021	AFRITAC	Statistiques financières de l'administration centrale
2021 sept.	AFRITAC	Cadre macro-budgétaire
Nov. 2021	Département des statistiques (STA)	Statistiques de la dette du secteur public
Déc. 2021	Département des finances publiques (FAD)	Gestion des finances publiques
Déc. 2021	Département des finances publiques (FAD)	Administration douanière
Janv. 2022	Département des finances publiques (FAD)	Gestion des finances publiques
Janv. 2022	AFRITAC	Gestion des finances publiques
Févr. 2022	AFRITAC	Cadre macro-budgétaire
Mars 2022	AFRITAC/FAD	Gestion des finances publiques
Avr. 2022	Département des finances publiques (FAD)	Gestion des finances publiques
Avr. 2022	AFRITAC/FAD	Administration douanière
Avr. 2022	Département des statistiques (STA)	statistiques de la balance des paiements
Mai 2022	AFRITAC	Comptabilité nationale
Mai 2022	STA	statistiques de la balance des paiements
Juin 2022	AFRITAC	Statistiques financières de l'administration centrale
Juin 2022	AFRITAC	Gestion de la dette
Juin 2022	AFRITAC	Balance des paiements - Webinaire régional
Juil. 2022	AFRITAC/FAD	Politique fiscale
Sept. 2022	AFRITAC	Administration douanière
Oct. 2022	AFRITAC/FAD	Gestion des finances publiques
Oct. 2022	AFRITAC	Statistiques budgétaires - Webinaire régional
Oct. 2022	AFRITAC	Gestion de la dette
Déc. 2022	Département des finances publiques (FAD)	Gestion des finances publiques

Sources : services du FMI.

PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES

- 1. Le FMI et les institutions partenaires coopèrent étroitement.** Les services de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement participent régulièrement aux missions du FMI. Les recommandations du FMI se fondent également sur les analyses et conseils de la Banque mondiale en matière de réformes structurelles et de réduction de la pauvreté. Le FMI coordonne ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique avec d'autres partenaires au développement et des réunions se tiennent régulièrement à Bangui. La Banque Mondiale et le FMI participent aux réunions mensuelles du comité de trésorerie.
- 2.** Le programme de travail de la Banque mondiale figure sur le site web suivant: <http://www.worldbank.org/fr/country/centralafricanrepublic>
- 3.** Le programme de travail de la Banque africaine de développement figure sur le site web suivant: <https://www.afdb.org/fr/countries/central-africa/central-african-republic/>

QUESTIONS STATISTIQUES

I. Évaluation de l'adéquation des données pour de la surveillance

Général : Les données communiquées présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance. Les questions relatives aux données de base et à l'établissement affectent la plupart des catégories de données. L'actuelle stratégie de développement des capacités vise à établir des statistiques plus précises des prix, des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur.

Comptabilité nationale : *Les estimations relatives aux comptes nationaux sont disponibles jusqu'en 2019. Les séries actuellement disponibles sont établies avec une année de référence obsolète (2005) et suivent les recommandations du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993). STA et AFRITAC fournissent une assistance technique visant à produire des données de comptabilité nationale, mais les progrès sont freinés par l'insuffisance des capacités et les déficiences du système statistique. Une initiative de rebasage du PIB suivant les recommandations du SCN de 2008 et utilisant 2019 comme nouvelle année de référence est en cours pour déterminer la nouvelle structure de l'économie et les estimations actualisées du niveau du PIB.*

Statistiques de prix. *L'IPC couvre à la fois les régions urbaines et rurales, avec des pondérations fondées sur l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages de 2019. Le panier comprend plus de 700 articles. Les méthodes d'établissement des indices sont harmonisées avec celles des autres pays de la CEMAC. Aucun indice des prix à la production n'est établi.*

Statistiques de finances publiques : Dans l'ensemble, les données fournies sont satisfaisantes aux fins de la surveillance, bien que la couverture soit incomplète. Les procédures de comptabilité budgétaire et de trésorerie, ainsi que les statistiques de la dette intérieure, continuent de souffrir de sérieuses insuffisances, de retards et d'omissions. Les statistiques des administrations publiques ne sont pas disponibles. L'AFRITAC-Centre s'emploie à remédier à ces problèmes à court terme, ainsi qu'à aider les autorités à adopter le TOFE harmonisé de la CEMAC fondé sur le MSFP 20014 à moyen et à long terme.

Statistiques monétaires : Les données fournies sont dans l'ensemble satisfaisantes aux fins de la surveillance. Les statistiques monétaires pour la banque centrale et les autres institutions de dépôts sont établies chaque mois dans le format des formulaires de déclaration normalisés et sont communiquées au département des statistiques par la BEAC avec des retards considérables. Toutefois, les autorités communiquent régulièrement des données monétaires, parfois avec des retards d'environ un mois. Depuis 2018, la RCA n'a pas communiqué de données dans le cadre de l'enquête sur l'accès aux services financiers. Jusqu'en 2018, le pays avait fourni quelques indicateurs pour ladite enquête, y compris les données relatives à l'argent mobile et les deux indicateurs adoptés par l'ONU (succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et guichets automatiques de billet pour 100 000 adultes) pour suivre la cible 8.10 des Objectifs de développement durable.

Surveillance du secteur financier : En mars 2016, la RCA a commencé à communiquer au département des statistiques des indicateurs de solidité financière pour les institutions collectrices de dépôts. Le COBAC communique actuellement les ISF à la STA avec des retards de plus de six mois.

Statistiques du secteur extérieur. La RCA ne communique pas au Département des statistiques du FMI des statistiques du secteur extérieur pour publication dans l'Annuaire des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale (BOPSY) et les Statistiques financières internationales (IFS) en raison du manque de capacités. La mission de statistiques du secteur extérieur menée en avril 2022 a relevé des problèmes de cohérence et de couverture des données en ce qui concerne le commerce des biens et les comptes financiers, en particulier les investissements directs et la dette extérieure.

II. Normes et qualité des données

La République centrafricaine participe au Système général amélioré de diffusion des données (SGDD-a) du FMI, le premier palier des initiatives du FMI en matière de normes de données visant à promouvoir la transparence des données, mais le pays ne diffuse pas encore les données économiques recommandées dans le cadre du SGDD-a au moyen d'une page nationale de données récapitulatives. Les données RONC sont inexistantes.

République centrafricaine : tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance (Février 2023)					
	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données⁷	Fréquence des Déclarations⁷	Fréquence de publication⁷
Taux de change	Courantes	Courantes	Q	Q	M
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	Septembre 2022	Décembre 2022	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	Septembre 2022	Décembre 2022	M	M	M
Monnaie au sens large	Septembre 2022	Décembre 2022	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Septembre 2022	Décembre 2022	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Septembre 2022	Décembre 2022	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Septembre 2022	Décembre 2022	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Janvier 2023	Février 2023	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	Décembre 2022	Février 2023	M	I	A
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Décembre 2022	Février 2023	M	I	M
Solde du compte courant extérieur	2021	Décembre 2022	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2022	Février 2023	A	A	A
PIB/PNB	2021	Décembre 2022	A	A	A
Dette extérieure brute	2022	Février 2023	A	I	A
Position extérieure globale ⁶	Sans objet	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent englober les passifs à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux qui sont liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

² Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, et taux des bons, obligations et titres du Trésor.

³ Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Inclut les positions extérieures brutes sur actifs et passifs financiers à l'égard des non-résidents.

⁷ Quotidien (Q) ; hebdomadaire (H) ; mensuel (M) ; trimestriel (T) ; annuel (A) ; irrégulier (I) et non disponible (ND).



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 18 avril 2023

RAPPORT DES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'UN ACCORD D'UNE DURÉE DE 38 MOIS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par

Vitaliy Kramarenko et Kenneth Kang
(FMI), et **Manuela Francisco et Abebe**
Adugna (IDA)

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque de surendettement global	Élevé
Niveau de détail de la notation du risque	Viable
Recours au jugement	Non

La République centrafricaine (RCA) demeure exposée à un risque de surendettement extérieur et global élevé mais la dette publique devrait être viable. Toutefois, conformément aux indicateurs d'endettement pertinents il existe un risque important d'insuffisance de liquidité, l'aide des donateurs et l'accès aux marchés intérieur et régional étant susceptibles de rester faible. Depuis l'expiration du Programme de Référence par le FMI à la fin du mois de septembre 2022, la RCA est face à un contexte extérieur de plus en plus difficile, à une grande incertitude de financement dû aux tensions géopolitiques et à des risques accrus du fait des doutes suscités par l'introduction de la loi sur les cryptomonnaies, qui a constitué un revers majeur dans le cadre du dit programme, aggravé par les hausses des prix des denrées alimentaires et des carburants. Par rapport à la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD)¹, la dette intérieure a augmenté faute d'appui budgétaire de la part des donateurs. Si les indicateurs de solvabilité de la dette extérieure sont en dessous des seuils établis, ceux de liquidité (ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes) devraient les dépasser pendant les cinq prochaines années à compter de 2023, principalement en raison de

¹ La présente AVD a été établie conformément au cadre révisé de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu et à sa note d'orientation (2017), en vigueur depuis le 1er juillet 2018. La précédente AVD est consultable [ici](#).

l'arrivée à échéance des obligations envers le FMI. La sensibilité des indicateurs d'endettement aux tests de résistance normalisés, l'incertitude accrue quant aux projections macroéconomiques et au financement, et le volume des passifs conditionnels sont des éléments qui contribuent tous à cette évaluation de risque élevé. Cette dernière repose sur l'attente que les autorités continueront d'accorder la priorité aux dons pour financer les dépenses courantes essentielles et les projets de développement².

² L'indicateur composite de la RCA, calculé à partir des données de Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2022 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale pour 2021, est de 2,25, ce qui correspond à une faible capacité d'endettement (voir tableau 3 du texte).

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La couverture de la dette publique correspond aux obligations contractuelles extérieures et intérieures de l'administration centrale, comme dans la précédente AVD.

Les administrations nationales et locales n'empruntent pas, il n'existe pas de fonds de sécurité sociale garanti par le secteur public et l'État n'a garanti aucune autre dette (tableau 1 du texte). L'analyse de la couverture de la dette publique révèle des écarts, notamment pour ce qui est de la dette des entreprises publiques non garantie et des arriérés dus aux fournisseurs.

2. La mise en œuvre du nouveau cadre juridique régissant les entreprises publiques améliorera leur supervision financière, ce qui, avec d'autres mesures, devrait permettre une meilleure couverture de la dette à l'avenir.

Dans le cadre de la Politique de financement du développement durable (SDFP) de la Banque mondiale, les autorités ont achevé les processus d'audit des trois plus grandes entreprises publiques des secteurs de l'énergie, des télécommunications et de l'eau (ENERCA, SODECA, SOCATTEL), et en ont publié les résultats en 2021. L'objectif de ces audits était d'évaluer leur stabilité financière, d'améliorer la transparence des informations relatives aux passifs conditionnels et de clarifier le statut des arriérés intérieurs non audités³. Sur la base de ces audits effectués récemment, l'État a élaboré et approuvé un plan de règlement de la dette croisée de ces entreprises⁴.

3. L'AVD comprend un test combiné de résistance sur les passifs conditionnels, qui prend le cas d'un choc fixé à 15 % du PIB afin de considérer l'exposition du secteur public aux chocs sur les arriérés, les entreprises publiques et le marché financier.

Ce chiffre reflète l'incertitude vis-à-vis de la dette non garantie par l'État et des arriérés des entreprises publiques, des éventuels arriérés intérieurs supplémentaires et des risques liés au marché financier (tableau 1 du texte). Depuis la dernière AVD, la RCA a commencé à publier des rapports détaillés sur la dette et le plus récent fait état d'un endettement des entreprises publiques à hauteur de 48,6 milliards de francs CFA et d'arriérés à hauteur de 147,9 milliards de francs CFA pour la seconde moitié de 2021. Le choc sur les passifs conditionnels résultant de la dette des entreprises publiques est fixé à 5 % du PIB (au lieu de 2 % pour sa valeur par défaut) afin de tenir compte des risques accrus associés à la dette non garantie de ces entreprises et à de possibles arriérés de dépenses. Le choc résultant des arriérés intérieurs est fixé à 5 % du PIB afin d'intégrer les carences historiques et persistantes des systèmes de

³ Conformément à la mesure de performance et de politique publique n°1 prévue pour l'exercice 2023 dans le cadre de la SDFP, les autorités entendent établir et publier un rapport annuel sur les résultats financiers et les risques budgétaires de ces trois entreprises publiques, l'objectif étant d'éviter que ces dernières procèdent à des dépenses budgétaires associées à une performance faible et d'améliorer la gestion et la transparence de la dette. Le premier rapport annuel devrait couvrir la période allant de janvier à décembre 2021, contenir des informations essentielles sur la gouvernance, les contrôles internes et la viabilité des entreprises, et fournir des éléments étayés sur leur financement et leur fonctionnement au public. Ce rapport vise, en outre, à prévenir la récurrence d'arriérés.

⁴ L'exécution de ce plan, qui porte sur la période 2023-2025, est actuellement suspendue en raison de graves pressions sur la trésorerie, imputables à l'absence d'appui budgétaire de la part des partenaires de développement, elle-même due au manque de transparence quant aux dépenses de sécurité.

gestion des dépenses publiques du pays. Compte tenu de la petite taille du secteur financier et du faible développement des circuits financiers en RCA, le choc lié aux risques du marché financier a été calibré et est maintenu par défaut à 5 % du PIB.

Tableau 1 du texte. République centrafricaine : couverture de la dette du secteur public et élaboration du test de résistance sur les passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	X
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	X
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

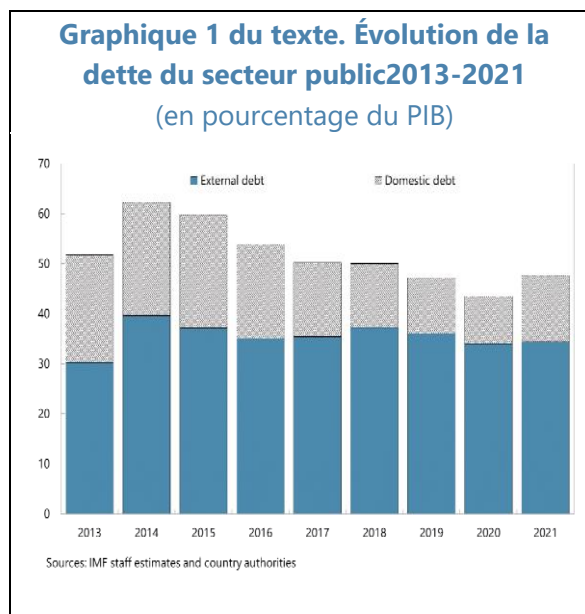
Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales plus administrations de sécurité sociale Dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	5.0	Possible domestic payment arrears not included in debt stock
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	5.0	Limited information on SOE's financial position
4 PPP	35 pourcentage du stock €	0.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		15.0	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1), et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

Sources : estimations des services du FMI et autorités nationales

ÉVOLUTION ET COMPOSITION DE LA DETTE

4. En 2021, la dette contractée ou garantie par l'État centrafricain a augmenté, essentiellement en raison de la hausse de la dette intérieure. Après avoir progressivement diminué jusqu'en 2020, la dette du secteur public est passé de 43,4 % du PIB en 2020 à 47,6 % à la fin de 2021 du fait de la convergence de chocs négatifs : la crise liée à la sécurité, la pandémie de COVID-19 et le gel du financement des donateurs préoccupés par le manque de transparence budgétaire (graphique 1 du texte). D'ici la fin de 2022, la dette du secteur public devrait atteindre 51,9 % du PIB, dont un tiers serait dette intérieure.



5. L'augmentation de la dette publique s'explique en grande partie par un endettement intérieur accru. La dette intérieure, constituée d'avances statutaires et exceptionnelles de la part de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), a été regroupée en un seul prêt. En 2021, la BEAC a restructuré cette dette s'élevant à 80,5 milliards de francs CFA en repoussant le délai de grâce à 2025 (au lieu de 2022) et l'échéance à 20 ans (au lieu de 10 ans). Pour compenser le manque d'appui budgétaire et couvrir ses besoins de financement en attendant que l'allocation de DTS soit utilisée, le pays a considérablement intensifié son

recours à l'emprunt auprès de banques commerciales du marché régional de la CEMAC en 2021 (27 milliards nets de francs CFA sous forme de titres publics). La même année, la dette intérieure a atteint 13,2 % du PIB. Compte tenu de l'émission de titres nationaux supplémentaires et de l'utilisation de l'allocation de DTS en 2022, on estime que la dette intérieure s'élève à 17,6 % du PIB.

6. En mai 2022, la RCA avait utilisé la totalité de son allocation de DTS de 2021, en trois fois, afin de soutenir son budget. En décembre 2021, comme l'aide des donateurs demeurait suspendue, la RCA a effectué un premier tirage de son allocation de DTS pour 2021 : elle a tiré 35 milliards de francs CFA (44,5 millions de droits de tirage) afin de couvrir certaines de ses dépenses courantes (salaires des fonctionnaires) et rembourser une partie de ses arriérés intérieurs. En 2022, l'aide budgétaire n'ayant toujours pas été versée et face à une détérioration importante des termes de l'échange, les autorités centrafricaines ont effectué un nouveau tirage de 20 milliards de francs CFA (25 millions de droits de tirage) en mars et un dernier de 30,5 milliards de francs CFA (37,3 millions de droits de tirage) en mai. L'utilisation de l'allocation de DTS en 2021 et 2022 est comptabilisée en tant que dette intérieure et ajustée pour tenir compte des termes de valeur actuelle.

7. On estime que la dette extérieure a atteint 34,2 % du PIB à la fin de 2022, principalement en raison de la dépréciation du franc CFA. Les autorités se sont abstenues de contracter ou de décaisser toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle grâce à l'appui fourni par la Banque mondiale dans le cadre de la SDFP et conformément à l'avis du FMI et à l'engagement des autorités à ne contracter aucun prêt non concessionnel pris au titre du Programme de Référence avec le FMI⁵. Plus particulièrement, elles n'ont effectué aucun tirage dans le cadre du prêt non concessionnel de 15 milliards de francs CFA octroyé par la banque régionale de développement (BDEAC) aux fins de financement de projets, signé en septembre 2021. Conformément au calendrier des décaissements préétabli, elles ont tiré une tranche de 1,22 milliard de francs CFA dans le cadre du prêt concessionnel lié à des projets octroyé en 2015 par le Fonds saoudien pour le développement. Compte tenu de ces éléments, le principal facteur négatif d'accroissement de la dette extérieure est l'effet du taux de change.

8. La dette due à des créanciers multilatéraux et les arriérés antérieurs à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) continuent de représenter la majeure partie de la dette extérieure (tableau 2 du texte). Les créanciers multilatéraux, principalement le FMI et la Banque mondiale, détiennent près de 60 % de la dette extérieure. La RCA détient un stock important d'arriérés pré-PPTE officiellement reconnus en tant que tels, qui représentent 9 % de son PIB et sont antérieurs au point d'achèvement de l'initiative avec des créanciers non membres du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye et

⁵ La mesure de performance et politique publique n°2 prévue dans le cadre de la SDFP pour l'exercice 2023 est la suivante : afin d'améliorer la viabilité de la dette, l'État ne contractera et ne garantira aucun prêt extérieur assorti d'obligations non concessionnelles au cours de l'exercice 2023, sauf si le plafond du dit prêt non concessionnel est ajusté a) par la Banque mondiale afin de tenir compte de changements importants de situation ou b) en coordination avec le FMI, en particulier conformément aux ajustements prévus dans sa politique de plafonds d'endettement.

province chinoise de Taiwan). La dette bilatérale représente environ 6% du PIB, les principaux créanciers étant l'Inde, la Chine, l'Arabie saoudite, le Koweït et le Congo. Le montant de la dette contractée auprès de créanciers privés est négligeable. Celle-ci est incluse dans le scénario de référence.

9. La RCA a bénéficié de plusieurs vagues d'allègement de la dette de la part de créanciers bilatéraux et du FMI. En 2020, elle a profité d'une opération chinoise de remise de la dette à hauteur de 0,8 % du PIB, ainsi que d'une réduction de 90 % du principal de la dette due à Energoprojekt (Serbie) et d'un rééchelonnement de cette dernière pour environ 1,7 % du PIB. Durant la pandémie de COVID-19, dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette du G20 (mai 2020-décembre 2021), elle a bénéficié d'un rééchelonnement de 7 millions de dollars⁶. Dans le cadre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, la RCA a également reçu une aide d'un montant total de 18,4 millions de dollars afin de couvrir tous les paiements liés au service de la dette dus au FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022.

10. Les autorités sont restées à jour sur leurs obligations liées à la dette extérieure, à l'exception d'arriérés temporaires mineurs pour des raisons techniques. Le pays a accumulé des arriérés extérieurs de faible montant (0,15 millions de dollars) auprès du Fonds international de développement agricole (FIDA) à partir de décembre 2020, lesquels ont été réglés en mars 2021. Ceux-ci étaient dus à des problèmes de coordination entre la direction de la dette et le Trésor mais aussi au retard pris dans le déploiement du nouveau logiciel de virements internationaux de la BEAC. Ces difficultés ont depuis été surmontées grâce à l'assistance technique fournie par cette dernière..

Tableau 2 du texte. République centrafricaine : composition de la dette du secteur public, 2021-2023¹
(en pourcentage du PIB)

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette		
	2021		2023	2021		2023
	(millions de dollars)	(% dette totale)		(millions de dollars)	(% PIB)	
Dette publique totale	1175,1	100,0	47,6			
Dette extérieure	848,4	72,2	34,4	14,7	13,0	
Créanciers multilatéraux ^{2,3}	509,6	42,9	20,4	6,8	7,4	
FMI	297,7	25,3	12,1	1,7	2,6	
Banque Mondiale	139,4	11,9	5,6	1,7	2,6	
BAD/BADJ/BID	16,5	1,4	0,7	0,1	0,1	
Autres créanciers multilatéraux	50,0	4,3	2,0	3,3	2,2	
dont: FIDA	19,0	1,6	0,7	1,1	1,1	
dont: BEAC	12,3	1,0	0,5	0,0	0,0	
dont: BADEA	10,6	0,9	0,4	0,8	0,7	
Créanciers bilatéraux ²	341,7	29,1	13,8	7,9	9,9	
Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Hors Club de Paris	341,7	29,1	13,8	7,9	9,9	
dont: initiative PPTE	212,2	18,1	8,6	0,0	0,0	
dont: Inde	45,0	3,8	1,8	0,0	0,0	
dont: Arabie Saoudite	32,0	2,7	1,3	0,0	0,0	
dont: Koweït	20,8	1,8	0,8	0,0	0,1	
dont: Chine	17,9	1,5	0,7	0,0	2,0	
dont: Congo	9,4	0,8	0,4	6,9	6,0	
Bonds	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Créanciers commerciaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres créanciers internationaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dette intérieure	326,7	27,8	13,2	21,3	25,7	
Détenue par des résidents, total	326,7	27,8	13,2	21,3	25,7	
Détenue par des non-résidents, total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
BTA	12,9	1,1	0,5	17,1	12,0	
OTA	84,6	7,2	3,4	0,0	3,3	
Prêts	229,2	19,5	9,3	4,2	10,3	
Memo:						
PIB Nominal	2468			2468	2472	

1/ As reported by Country authorities according to their classification of creditors, including by official and commercial. Debt coverage is the same as the DSA, except for missing entries.

2/ Some public debt is not shown in the table due to confidentiality clauses/capacity constraints.

3/ Multilateral creditors are simply institutions with more than one official shareholder and may not necessarily align with creditor classification under other IMF policies (eg. Lending Into Arrears).

4/ Debt is collateralized when the creditor has rights over an asset or revenue stream that would allow it, if the borrower defaults on its payment obligations, to rely on the asset or revenue stream to secure repayment of the debt. Collateralization entails a borrower granting liens over specific existing assets or future receivables to a lender as security against repayment of the loan. Collateral is "unrelated" when it has no relationship to a project financed by the loan. An example would be borrowing to finance the budget deficit, collateralized by oil revenue receipts. See the joint IMF-World Bank note for the G20 "Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers" for a discussion of issues raised by collateral.

5/ Includes other-off guarantees not included in publicly guaranteed debt (e.g. credit lines) and other explicit contingent liabilities not elsewhere classified (e.g. potential legal claims, payments resulting from PPP arrangements).

Sources : calculs des services du FMI et autorités nationales

⁶ L'Inde, la Chine et l'Arabie saoudite, ainsi que le Koweït ont pris part à l'initiative de suspension du service de la dette du G20.

HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES SOUS-JACENTES

11. Par rapport à la précédente AVD, les risques à court terme ont considérablement augmenté du fait de la convergence de chocs adverses (sécurité, santé, financement, alimentation et termes de l'échange) et de l'adoption de la loi sur les cryptomonnaies.

Préoccupés par le manque de transparence des dépenses liées à la sécurité, les donateurs ont suspendu leur aide budgétaire depuis 2021⁷. Ce gel prolongé de l'aide budgétaire a mis en péril la reprise éventuelle du financement du FMI dans le cadre de l'accord conclu au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et les financements futurs, faute d'assurances de financement en raison d'un risque d'accumulation d'arriérés extérieurs. La loi sur les cryptomonnaies adoptée en avril 2022 -qui conférait aux cryptoactifs cours légal et convertibilité - a suscité une vague de critiques de la part des autorités financières régionales (de la BEAC, et de la COBAC, l'autorité de régulation du secteur financier), car elle contrevenait aux règles régissant l'union monétaire de la CEMAC et faisait peser de graves risques macroéconomiques, tant sur la RCA que sur la région. L'adoption unilatérale du Bitcoin et, éventuellement, d'autres crypto-actifs en tant que monnaie légale a constitué un revers de politique publique majeur par rapport aux engagements pris dans le cadre du Programme de Référence avec le FMI, dont elle a retardé et empêché l'achèvement, et a compliqué un peu plus encore les chances de la RCA d'obtenir de l'aide budgétaire. Toutefois, la loi a été modifiée en mars 2023 pour abolir le cours légal et la convertibilité du Bitcoin, ainsi satisfaisant une des actions préalables pour la nouvelle FEC.

12. Dans ce contexte, la RCA a eu de plus en plus de difficultés à satisfaire ses besoins de financement pour 2021 et 2022. Jusqu'à présent, l'allocation de DTS et les emprunts auprès de banques commerciales ont permis de compenser l'absence d'aide budgétaire mais les perspectives en la matière pour les prochains mois sont plus difficiles : une fois l'allocation de DTS pour 2021 épuisée, les autorités ont manqué de marge de manœuvre budgétaire et leur accès au marché obligataire intérieur demeure limité. Sans l'aide financière attendue, les besoins de financement seraient profonds, entraînant un rééquilibrage très abrupt des dépenses dans tous les domaines. Un tel rééquilibrage désordonné pèserait très lourdement sur la population.

13. Par rapport à la précédente AVD, les prévisions macroéconomiques à court, moyen et long terme ont été corrigées pour tenir compte d'un croissance plus faible.

Croissance

- On estime que la croissance du PIB réel a stagné à 1,0 % en 2021, du fait de la pandémie de COVID-19 et du retour de l'insécurité à la suite des élections. En 2022, l'économie a

⁷ Les donateurs ont assujéti la reprise de l'aide budgétaire à trois conditions : la fourniture d'informations détaillées sur les dépenses liées à la sécurité, l'engagement à ne pas financer les entités sanctionnées à partir du budget ou d'autres ressources publiques, et l'amélioration des mécanismes de transparence budgétaire.

légèrement progressé de 0,5 % grâce à l'activité minière et forestière mais a été pénalisée par les pénuries de carburants. En 2023, la croissance du PIB réel devrait s'élever à 2,2 % grâce à un meilleur approvisionnement en carburants et de l'effet de base de la croissance faible enregistrée en 2022. Les risques à la baisse qui pèsent sur les perspectives du pays sont importants. Par exemple, une détérioration de la situation de sécurité pourrait perturber l'activité économique et réduire considérablement les recettes et le financement des donateurs.

- Les prévisions de croissance à moyen terme (2024-2027) ont été revues à la baisse : elles sont estimées à 3,6 % contre 5 % dans la précédente AVD. Cette révision tient compte d'une dynamique de croissance moindre, imputable au non-décaissement de l'aide budgétaire et au rééquilibrage budgétaire plus marqué qui en découle.
- La croissance à long terme (2028-2042) est estimée à 3,2 %, étant entendu que le pays normalisera ses relations avec la communauté internationale, rétablira progressivement la sécurité dans le cadre de l'accord de paix, redéployera graduellement les services publics dans les provinces, s'acquittera de ses arriérés intérieurs, intensifiera les investissements publics et privés, et améliorera le capital humain et la productivité en se montrant déterminé à mettre en œuvre des réformes et poursuivre ses projets d'investissement⁸. Par rapport à la précédente AVD, dans laquelle il était estimé à 4,3 %, le taux de croissance à long terme a été revu à la baisse pour correspondre aux estimations de la croissance potentielle après la crise de 2013 (environ 2,9 % par an). La croissance à long terme est estimée de façon à être réaliste et tient compte de la faiblesse de la croissance moyenne par habitant (1,2 %), de la détérioration des perspectives mondiales et du recalibrage du potentiel de croissance à long terme de la RCA, l'objectif étant de la mettre en regard de la manière la plus juste possible avec les chiffres enregistrés au cours des 30 dernières années (période durant laquelle la RCA a connu une croissance par habitant négative). La crise structurelle prolongée liée à la sécurité, et ses répercussions négatives à long terme sur la productivité et la croissance, ont été analysées dans le dernier memorandum économique publié en 2022⁹.

⁸ Par exemple, en juin 2022, la Banque mondiale a approuvé un don de 138 millions de dollars afin de favoriser l'accès à l'électricité, de renforcer le secteur de l'énergie et de promouvoir l'installation de systèmes solaires hors réseau dans les écoles, les hôpitaux et les centres administratifs et à des fins agricoles, et un financement de 70 millions de dollars afin de consolider et d'améliorer la qualité des soins de santé dispensés à plus de 40 % de la population centrafricaine. De plus, plusieurs projets ont été approuvés au cours des dernières années afin de stimuler la productivité agricole, et de soutenir les entreprises agroalimentaires, le développement du secteur privé, la gouvernance numérique et l'enseignement de qualité.

⁹ Banque mondiale (2022), République centrafricaine, De la fragilité à la croissance accélérée et inclusive, memorandum économique (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/099950005022233200/pdf/P1749960827ced0720aa8f080829ca0b248.pdf>).

Inflation

- Le taux moyen d'inflation a atteint 5,8 % en 2022, du fait de la hausse récente des prix des carburants et des denrées alimentaires due aux répercussions de la guerre menée par la Russie en Ukraine et à la forte dépendance de la RCA aux importations de matières premières. L'inflation devrait rester relativement élevée en 2023, avant de retomber progressivement et de repasser sous le plafond régional de 3 % en 2024, grâce à la baisse graduelle des prix des importations de matières premières.

Finances publiques

- Les crises imbriquées et le gel prolongé de l'aide budgétaire en 2021 et 2022 ont donné lieu à une situation budgétaire difficile. Selon les estimations, la majeure partie des besoins de financement pour 2022 ont été couverts grâce à l'utilisation de l'allocation de DTS, les besoins restants ayant été satisfaits grâce à l'emprunt sur les marchés intérieur et régional. En 2023, les besoins de financement seraient couverts par les IFIs, c'est-à-dire la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Le reste des besoins de financement devraient être couverts par l'emprunt auprès de banques commerciales.¹⁰
- À moyen terme (2024-2027), l'aide budgétaire sous forme de dons devrait progressivement augmenter et atteindre 3,0 % du PIB en 2027, sous réserve que l'État parvienne à un accord avec les principaux donateurs en vue de débloquer leur financement¹¹. Le déficit budgétaire primaire devrait diminuer par rapport à la précédente AVD et passer de 0,9 % du PIB à 0,5 %. Selon les estimations, entre un tiers et la moitié des besoins de financement devraient être couverts par des emprunts extérieurs concessionnels, et le reste (entre deux tiers et la moitié) par des emprunts intérieurs.
- À long terme, (2028-2042), les recettes intérieures (recettes publiques hors dons) devraient progressivement augmenter pour atteindre 13,8 % du PIB à la fin de la période de projection. L'amélioration des prévisions relatives au recouvrement des recettes intérieures s'explique par la mise en place de réformes structurelles et budgétaires, et d'une assistance technique aux fins de collecte de données et d'élaboration de normes en la matière. Les réformes relatives aux recettes consistent i) à rendre opérationnelles les fonctionnalités des nouveaux systèmes informatiques de la Direction générale des impôts et des domaines, notamment l'enregistrement en ligne, aussi bien que le dépôt de documents et le paiement à distance ; ii) à revoir la méthode d'établissement des prix des hydrocarbures en incorporant tous les impôts requis par la loi; iii) à inclure l'ensemble des taxes et des charges liées aux services perçues par les différents ministères dans le compte unique du Trésor. L'aide budgétaire sous forme de dons devrait baisser pour atteindre 0,6 % du PIB :

¹⁰ Etant un repère structurel dans la nouvelle FEC, les autorités créeront un cadre de travail pour coordonner les émissions domestiques et d'autres politiques de gestion de la dette.

¹¹ L'accord assumerait un cadre macroéconomique adéquat, la présence d'un programme avec le FMI, et des conditions de sécurité et gouvernance consistantes.

ce chiffre tient compte du fait que les conditions ordinaires de crédit de l'IDA devraient s'appliquer pendant la période de projection pour laquelle la Banque mondiale ne s'est pas encore engagée à verser des financements sous forme de dons). À long terme, le déficit budgétaire primaire devrait progressivement baisser et atteindre 0,7 % du PIB grâce aux efforts de rééquilibrage budgétaire et à la mise en œuvre d'autres réformes budgétaires. La moitié des besoins de financement devraient être couverts par des emprunts concessionnels extérieurs—avec une diminution progressive du niveau de concessionnalité— et la moitié restante par l'emprunt intérieur.

Tableau 3 du texte. République centrafricaine : hypothèses macroéconomiques				
	ADV - accord au titre de la FEC (1 ^{ère} et 2 ^{ème} revues)		AVD - rapport 2022 au titre de l'article IV et demande de FEC	
<i>(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>	Moyenne pour 2021–26	Moyenne pour 2027– 41	Moyenne pour 2023– 28	Moyenne pour 2029– 42
Croissance du PIB (en pourcentage)	3,9	4,3	3,3	3,2
Déflateur du PIB (en pourcentage)	2,4	2,5	3,4	2,5
Solde du compte courant hors intérêts	-6,0	-3,4	-5,3	-6,4
Exportations de biens et services	14,7	15,5	15,7	16,6
Solde primaire	-0,9	-1,0	-0,5	-1,1
Recettes et dons	18,5	16,6	16,2	14,8

Source : projections des services du FMI.

Secteur extérieur

- Selon les estimations, le solde du compte courant s'est détérioré en 2021 et a atteint un déficit de 11,1 % du PIB, principalement en raison du non-décaissement de l'aide budgétaire par les donateurs, de la crise liée à la sécurité et de la hausse des prix à l'importation. En 2022, le déficit du compte courant s'est encore creusé et a atteint 13,1 % du PIB, essentiellement sous l'effet d'une dégradation de 9,4 % des termes de l'échange (imputable aux chocs sur les prix des carburants et de l'alimentation), raison pour laquelle les importations ont diminué dans une moindre mesure que la croissance des exportations. À moyen terme, le déficit du compte courant devrait atteindre 4,5 % du PIB grâce à la hausse attendue des exportations à la suite de réformes visant à améliorer la diversification économique et à accroître la valeur des produits d'exportation existants.
- L'allocation de DTS a donné lieu à un solde légèrement excédentaire de la balance des paiements en 2021. Équivalente à près de 6 % du PIB, elle a compensé la diminution des transferts publics. Toutefois, l'absence du financement des donateurs en 2022, associée à

l'épuisement de l'allocation de DTS et au déficit commercial important, a créé un déficit de la balance des paiements d'environ 8,1 % du PIB en 2022.

- Selon les estimations, à moyen terme, les transferts courants publics devraient reprendre et les flux entrants d'investissement direct étranger augmenter de manière modérée pour atteindre environ 1,5 % du PIB. Dans l'ensemble, la balance des paiements devrait être modérément excédentaire, à hauteur d'environ 2,6 % du PIB à moyen terme.

RÉALISME DES HYPOTHÈSES DE RÉFÉRENCE

14. Les facteurs de l'outil d'analyse de la dynamique de la dette indiquent une trajectoire de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État largement inchangée et une détérioration de la dette publique par rapport à la précédente AVD. Les prévisions relatives à l'évolution de la dette extérieure à moyen terme sont légèrement meilleures que celles de la précédente AVD mais se détériorent quelque peu les dernières années de la période considérée. La décomposition des flux générateurs de dette extérieure reste similaire mais les variations inattendues de la dette extérieure au cours des cinq dernières années sont proches du niveau médian des pays à faible revenu. La dette publique est plus élevée que dans la précédente AVD mais cela s'explique principalement par une contribution accrue de déficits primaires inattendus à l'accumulation de la dette. Pour ce qui est de la contribution des erreurs de prévision passées, celle-ci est supérieure au niveau médian des autres pays à faible revenu.

15. Les outils de réalisme présentent des risques liés au scénario de référence autour des prévisions de croissance, du rééquilibrage budgétaire prévu et des perspectives à long terme en matière d'investissement privé (graphique 4). La trajectoire budgétaire prévue compte tenu du rééquilibrage projeté à trois ans du solde primaire est dans le quartile supérieur par rapport au groupe de référence et semble donc relativement ambitieuse au regard de l'expérience d'autres pays à faible revenu. La reprise de la croissance en 2022 et 2023 semble solide compte tenu de la consolidation fiscale avec des multiplicateurs fiscaux standard. Cela s'explique par le fait que la croissance est essentiellement portée par le rebond du secteur privé à la suite du choc créé par la pénurie de carburants, et en particulier par le secteur primaire (agriculture et extraction de minerais). L'outil croissance/investissement montre que, qu'il s'agisse de la présente AVD ou de l'AVD précédente, au fil du temps, le facteur de croissance n'est plus l'investissement public mais l'investissement privé, tendance comparable à celle observée dans des pays au même stade de développement. Cela correspond au graphique donnant à voir les contributions à la croissance, qui montre que l'investissement public devrait jouer un élément moins déterminant qu'autrefois dans la croissance future, au profit d'autres sources de croissance.

CLASSEMENT DU PAYS ET TESTS DE RÉSISTANCE

16. La capacité d'endettement de la RCA est jugée faible, tout comme dans la dernière AVD de décembre 2020. L'indicateur composite (IC) du pays ressort à 2,25, en se fondant sur les données des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2022 et sur les scores EPIN de 2021 (tableau 4 du texte). Dans la catégorie « capacité d'endettement faible », les seuils applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État se situent à 30 % pour la valeur actuelle du ratio dette/PIB, à 140 % pour la valeur actuelle du ratio dette/exportations, à 10 % pour le ratio service de la dette/exportations et à 14 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère pour la valeur actuelle de la dette publique totale est 35 % du PIB.

Tableau 4 du texte. République centrafricaine : calcul de l'indicateur composite et des seuils

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
Évaluation de la politique et des institutions nationales	0,385	2,571	0,99	44 %
Taux de croissance réelle (en %)	2,719	2,909	0,08	4 %
Couverture des importations par les réserves (en %)	4,052	25,972	1,05	47 %
Couverture des importations par les réserves^2 (en %)	-3,990	6,745	-0,27	-12 %
Envois de fonds (en %)	2,022	0,075	0,00	0 %
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	2,898	0,39	17 %
Score de l'IC			2,25	100 %
Notation de l'IC			Faible	

Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Faible	Moyenne	Élevée
VA de la dette en % de			
Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Debt service in % of			
Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23

Repère dette publique TOTALE	Faible	Moyenne	Élevée
VA du total de la dette publique en % du PIB	35	55	70

Sources : estimations des services du FMI, *Évaluation de la politique et des institutions nationales* de la Banque mondiale et autorités nationales.

VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

17. Par rapport aux précédentes AVD, les indicateurs de solvabilité de la dette extérieure se sont améliorés (graphique 1). La valeur actuelle du ratio dette/PIB baisse à un rythme moindre que dans la précédente AVD et reste bien en-deçà du seuil défini dans le cadre du scénario de référence. Toutefois, elle s'en approche dans le cadre du test de résistance normalisé le plus extrême (choc combiné sur la croissance, solde primaire,

exportations, autres flux non générateurs d'endettement et dépréciation du taux de change). La valeur actuelle du ratio dette/exportations, autrefois proche du seuil de 140 %, diminue pour atteindre une valeur bien inférieure à celui-ci à moyen terme. Ces évolutions favorables s'expliquent par une combinaison de facteurs, à savoir le non-décaissement du financement du FMI en raison de retards dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, l'allègement de la dette bilatérale et multilatérale durant la pandémie et le remplacement de certains financements concessionnels non identifiés par l'allocation de DTS (comptabilisée comme dette intérieure), qui ont plus que compensé les répercussions de la dépréciation du franc CFA. La fixation des variables clés à leur valeur moyenne historique produirait une tendance clairement à la hausse des deux ratios de dette, principalement attribuable aux chocs considérables et aux conflits survenus dans le passé (comme la crise de 2013).

18. Dans le scénario de référence, les indicateurs de liquidité de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dépassent leurs seuils pendant quatre à cinq ans à compter de 2023 mais il existe des facteurs d'atténuation. Le ratio du service de la dette extérieure/exportations dépasse son seuil pendant quatre ans à compter de 2024 et le ratio dettes/recettes dépasse le sien pendant cinq ans à compter de 2023 du fait d'une hausse importante du service de la dette, liée à une augmentation des remboursements au FMI durant cette période (graphique 1). Les dépassements pour ces deux indicateurs après 2028 sont supérieurs à ceux prévus dans la précédente AVD, en raison surtout des décaissements anticipés dans le cadre du nouvel accord proposé au titre de la FEC. En tant que membre de la CEMAC, la RCA a accès aux réserves communes (à condition de disposer des ressources budgétaires suffisantes pour les acheter), ainsi qu'au marché de la dette intérieure. À condition que le programme appuyé par la FEC soit mis en œuvre et conformément aux hypothèses de financement retenues dans le cadre de ce dernier, le pays est en mesure de rembourser de larges sommes au FMI (donnant lieu à des ratios de liquidité élevés). Comme attendu, des dépassements plus significatifs et persistants du ratio service de la dette extérieure/exportations et du ratio service de la dette extérieure/recettes se produisent dans le scénario historique et dans le test de résistance standardisé le plus extrême (chocs standardisés sur les exportations et la croissance, respectivement).

B. Analyse de viabilité de la dette publique

19. Portés par l'envolée de la dette intérieure, l'ensemble des indicateurs de la dette publique ont augmenté par rapport à la précédente AVD mais restent en-deçà des seuils établis (graphique 2). La valeur actuelle du ratio dette/PIB est plus élevée que dans la précédente AVD mais diminue progressivement jusqu'en 2027 avant de se stabiliser. Toutefois, ces prévisions reposent sur des hypothèses de financement prudentes, selon lesquelles les déficits de financement seront couverts par la dette intérieure et la reprise de l'aide des donateurs créera des dynamiques bien plus favorables. La valeur actuelle du ratio dette/recettes baisse jusqu'en 2027, année pendant laquelle elle devrait légèrement augmenter. Le ratio service de la dette/recette et dons devrait atteindre 40 % d'ici à 2025 et rester élevé, compte tenu de la hausse des paiements au titre du service de la dette extérieure.

Un choc standardisé sur la croissance déclencherait un dépassement du seuil de la valeur actuelle du ratio dette/PIB et entraînerait une augmentation significative de celle du ratio dette/recettes¹². La dégradation des perspectives macroéconomiques (par exemple, si l'appui budgétaire des donateurs ne reprenait pas à moyen terme) aggraverait l'accumulation d'arriérés intérieurs et les risques associés aux entreprises publiques vulnérables. Les passifs conditionnels de ces dernières auraient de lourdes conséquences sur le budget et, à terme, sur le risque d'endettement.

NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

20. La RCA continue à présenter un risque élevé de surendettement extérieur et global mais sa dette est jugée viable. La notation du risque tient compte des dépassements persistants des seuils du ratio service de la dette extérieure/exportations et du ratio service de la dette extérieure/recettes à moyen terme dans le scénario de référence. Cela est le signe d'éventuels problèmes de liquidité, qui se sont accentués depuis la dernière AVD du fait du gel prolongé de l'aide budgétaire, de la convergence de chocs adverses (sécurité, santé, termes de l'échange) et de leurs conséquences sur le cadre macroéconomique, ainsi que de la baisse plus récente des recettes budgétaires en raison des pénuries de carburants. Par rapport à la précédente AVD, l'effet cumulatif de ces facteurs est plus important sur la dette publique totale mais la valeur actuelle de cette dernière reste inférieure au seuil établi.

21. D'autres éléments contribuent à l'évaluation de risque élevé. Les prévisions macroéconomiques sont particulièrement incertaines à court terme, le pays devant affronter des crises simultanées et l'aide des donateurs n'ayant toujours pas repris. Compte tenu des solutions de financement extérieur limitées, la RCA devra procéder à un rééquilibrage budgétaire important en 2023. La loi sur les cryptomonnaies récemment adoptée—qui confère aux crypto-actifs le même statut juridique que le franc CFA, la monnaie officielle—a généré de vastes critiques de la part des autorités financières régionales, et un peu plus affecté la réputation du pays et réduit ses perspectives d'obtenir une aide budgétaire immédiate. En 2021-2022, le pays a de plus en plus recouru aux marchés intérieurs de la CEMAC, sur lesquels la liquidité reste importante, mais ses besoins de financement conséquents pour 2023 pourraient exacerber les risques de refinancement. Si le gel de l'aide budgétaire se poursuivait et l'obtention d'un financement couvert par la tranche supérieure de crédit se reportait, cela aggraverait le risque d'un rééquilibrage budgétaire désordonné, pénalisant la croissance et, potentiellement, débouchant sur une perte totale d'accès au marché régional, avec des répercussions sur la viabilité de la dette.

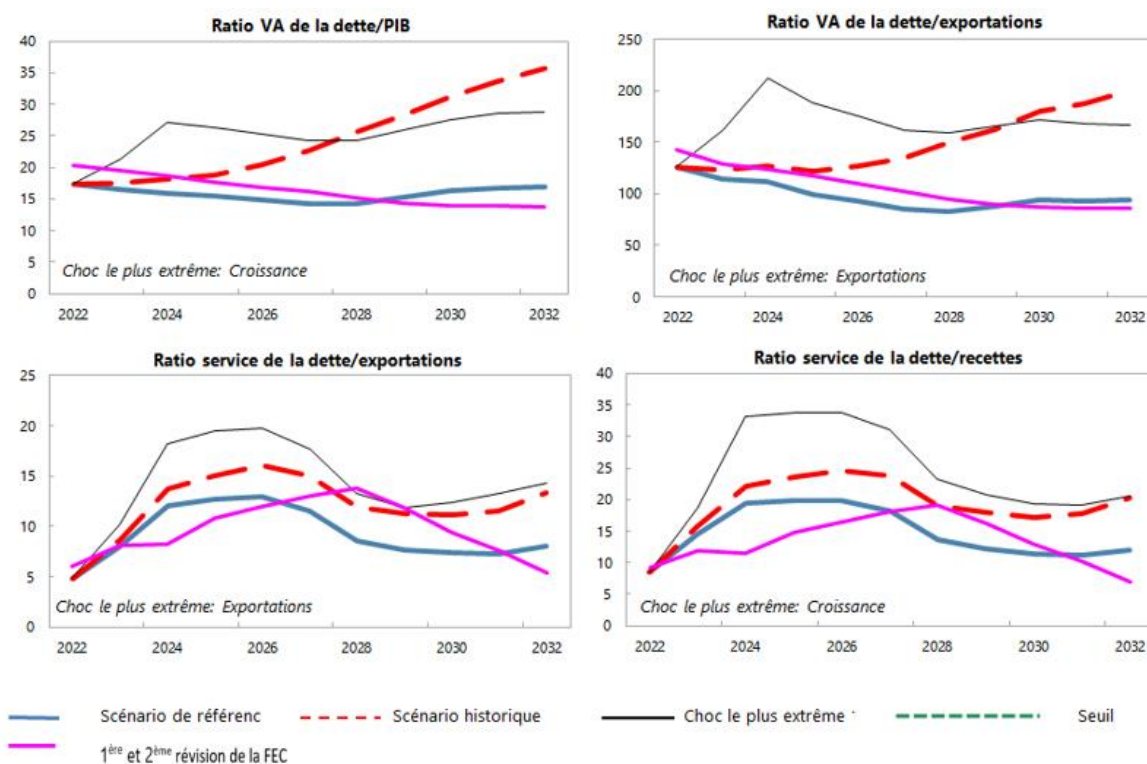
¹² Le choc suppose que la croissance du PIB réel est inférieure d'un écart-type à sa moyenne historique dans la deuxième et la troisième années de la période de projection.

22. La dette publique devrait rester viable. Cependant, comme le montrent les indicateurs, il existe un risque non négligeable de pénurie de liquidités en l'absence d'une aide suffisante de la part des donateurs et un accès aux marchés intérieur et régional. L'AVD met en évidence l'urgence qu'il y a à prendre des mesures budgétaires pour accroître les recettes et à redoubler d'efforts pour rétablir les relations avec les donateurs et ainsi garantir la viabilité de la dette. À court terme, le rééquilibrage strict du déficit primaire et les mesures visant à endiguer les pertes de recettes induites par le mécanisme d'établissement des prix des carburants, aussi bien que par le support de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement et le décaissement prévu au titre de la FEC devraient permettre de couvrir les besoins de financement pour 2023. De plus, les autorités ont élaboré un plan d'urgence aux fins de rééquilibrage du déficit primaire intérieur à hauteur de 0,75 % du PIB (soit 12,5 milliards de franc CFA), qui serait mis en œuvre dans le cadre du budget révisé en juillet si les conditions de financement se dégradent. Le pays conserve son accès aux liquidités du marché intérieur de la CEMAC. Par conséquent, il pourrait contracter des emprunts intérieurs supplémentaires afin de couvrir tout écart additionnel et utiliser le vaste outil de réserves de change régionales pour atténuer les risques liés au remboursement. Toutefois, pour garantir la viabilité de sa dette à moyen terme, il devra parvenir à un accord avec les donateurs en vue de débloquer l'aide budgétaire et accepter le retour d'un programme couvert par la tranche supérieure de crédit. Décaisser le prêt hautement non-concessionnel de la BDEAC signé en 2021 ferait plonger les indicateurs de la viabilité de la dette extérieure et par conséquent les services du FMI y restent défavorables.

AVIS DES AUTORITES

23. Les autorités souscrivent globalement à cette évaluation. Elles conviennent de la nécessité de renouer avec les donateurs afin de débloquer l'aide budgétaire et de revenir à un programme couvert par la tranche supérieure de crédit, tout en poursuivant le rééquilibrage budgétaire et les réformes visant à accroître les recettes. En outre, elles sont déterminées à renforcer leurs capacités de gestion de la dette et partagent l'avis des services du FMI selon lequel la RCA devrait s'appuyer sur un financement sous forme de dons et rechercher les conditions de financement extérieur les plus avantageuses possibles afin de garantir la viabilité de sa dette.

Graphique 1. Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2022–2032



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Amplieur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

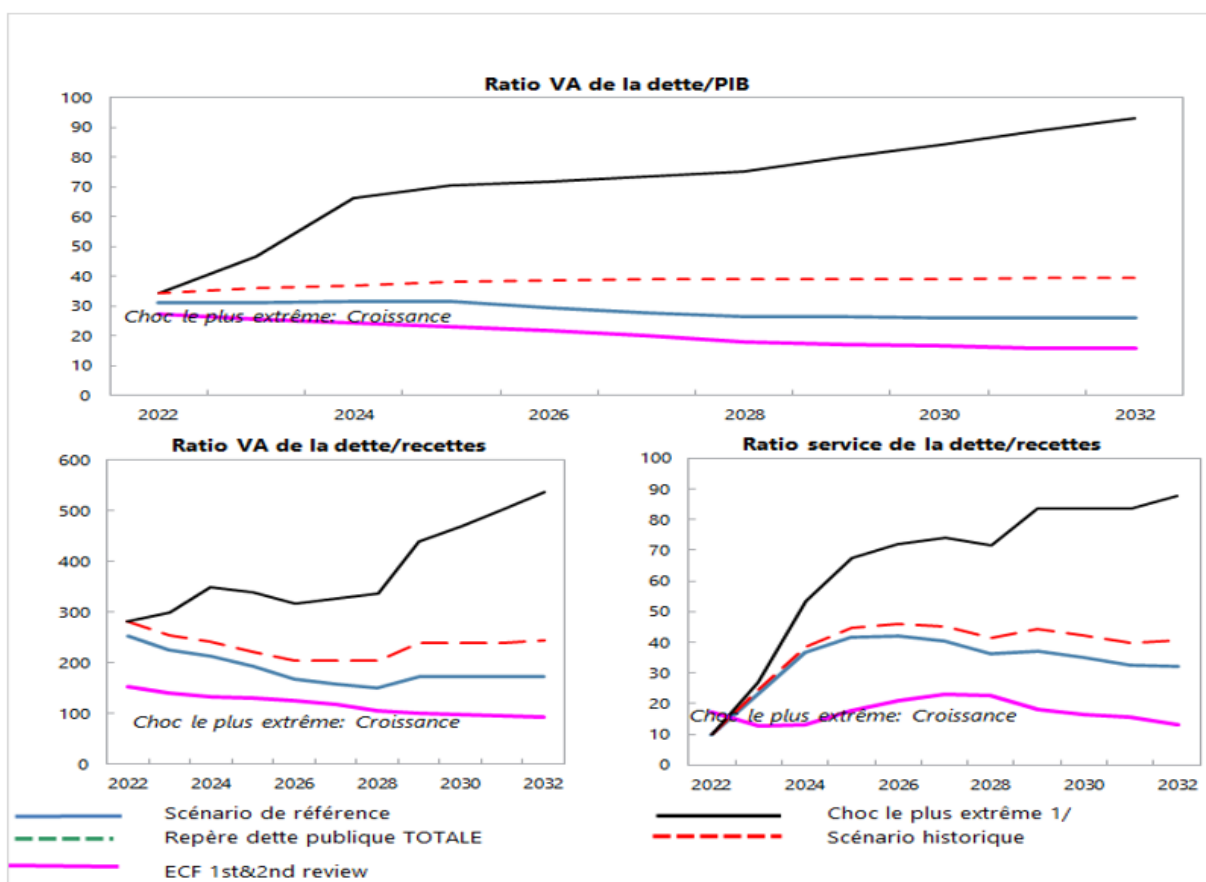
Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
Dette extérieure (PGE) à MLT	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.0%	1.0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	25	25
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 2. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2022–2032


Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	40%	60%
Dette intérieure à moyen et long terme	60%	14%
Dette intérieure à court terme	0%	26%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.0%	1.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	25	30
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.8%	5.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	2
Période de grâce moyenne	2	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0.0%	2.0%

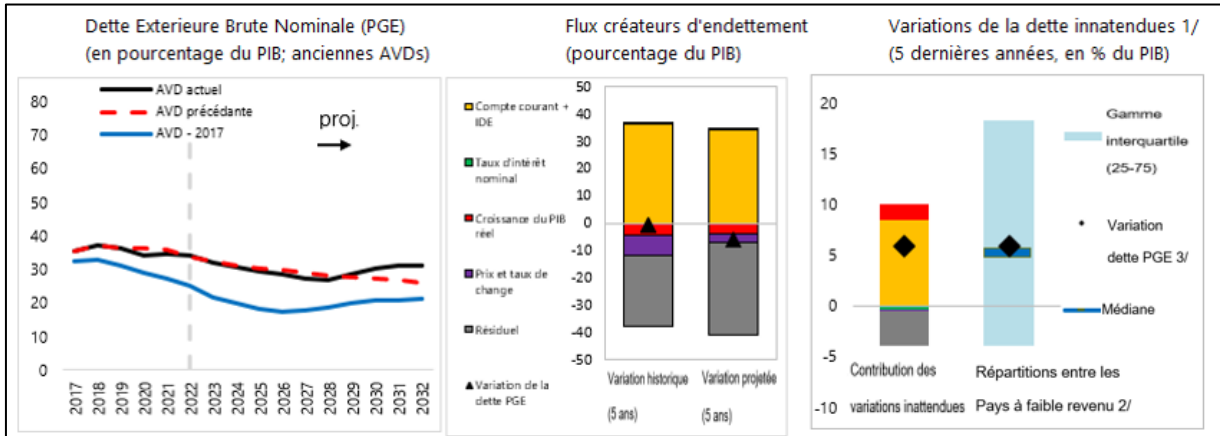
* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

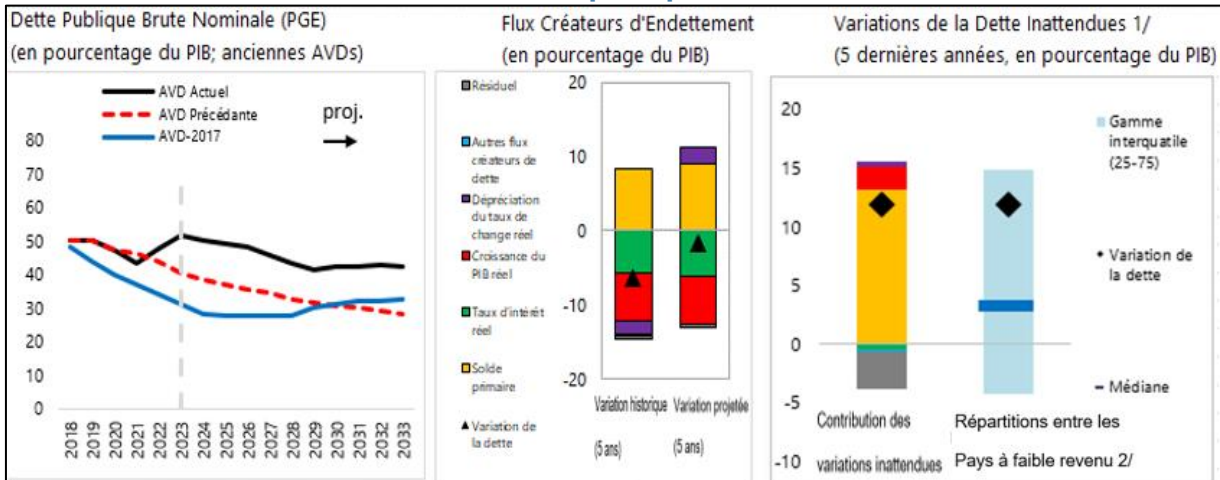
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence

Dettes extérieure



Dettes publique



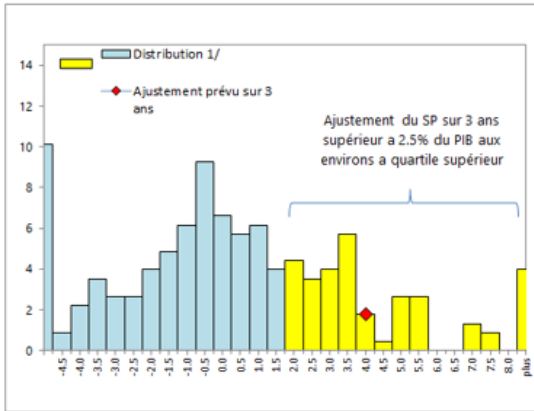
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

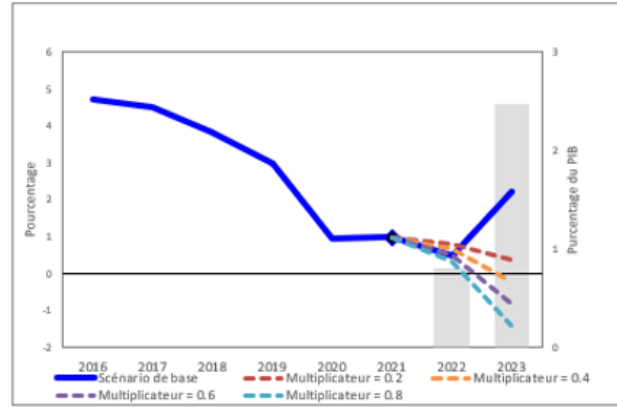
Graphique 4. Outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



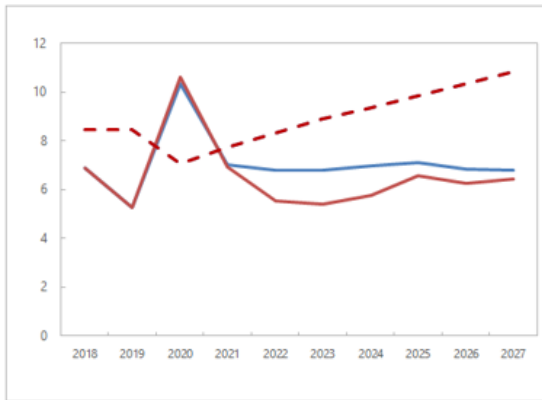
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PPA (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



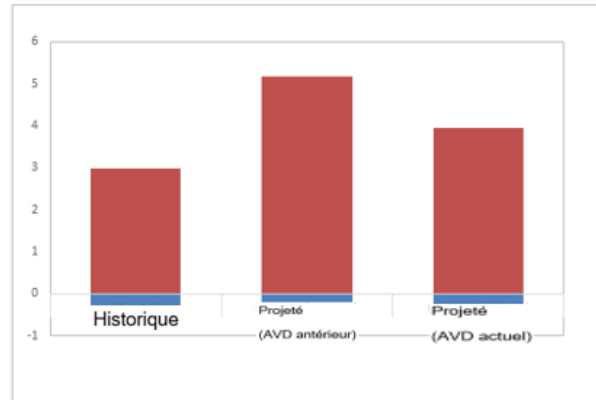
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Source : projections des services du FMI.

Tableau 1. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019–2042

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/ <i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	36.1	34.0	34.4	34.1	31.8	30.5	29.5	28.4	27.2	31.3	29.1	33.9	29.9
Variation de la dette extérieure	-1.2	-2.1	0.4	-0.2	-2.3	-1.3	-1.0	-1.1	-1.2	0.2	-3.5	6.4	4.6
Flux générateurs d'endettement net identifiés	3.8	6.4	8.3	11.8	6.6	5.4	4.5	2.8	1.9	3.8	3.8	6.4	4.6
Déficit extérieur courant hors intérêts	4.8	8.0	11.0	12.8	8.5	7.5	6.7	5.2	4.4	6.5	6.8	7.5	6.9
Déficit de la balance des biens et services	18.3	19.3	18.2	20.2	17.5	16.9	16.3	15.7	14.9	15.0	12.4	16.4	16.0
Exportations	15.7	14.0	13.7	13.7	14.3	14.2	15.5	16.1	16.8	17.8	15.5		
Importations	34.1	33.3	31.9	33.9	31.7	31.1	31.8	31.7	31.8	32.8	27.9		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-13.6	-11.3	-7.2	-7.4	-9.1	-9.6	-9.7	-10.6	-10.6	-8.4	-5.2	-9.0	-9.2
<i>dont : officiels</i>	-7.3	-6.8	-1.9	-2.0	-3.6	-3.8	-4.0	-5.0	-5.0	-2.7	-1.4		
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	-0.1	-0.4	0.0	0.0
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.1	-0.1	-0.2	-1.0	-1.4	-1.4	-1.3	-1.4	-1.6	-2.0	-2.4	-0.9	-1.6
Dynamique endogène de la dette 2/	0.2	-1.5	-2.5	0.0	-0.6	-0.7	-0.9	-0.9	-0.8	-0.6	-0.6		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.1	-0.3	-0.3	-0.2	-0.7	-0.9	-1.1	-1.1	-1.0	-0.9	-1.0		
Contribution des variations de prix et de taux de change	1.1	-1.3	-2.3		
Résiduel 3/	-5.0	-8.5	-7.9	-12.1	-8.9	-6.7	-5.5	-3.9	-3.1	-3.6	-7.3	-3.8	-4.9
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	-0.5	-0.4	-0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	16.1	17.3	16.4	15.9	15.5	14.9	14.3	16.9	19.4		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	117.5	126.3	115.1	112.5	99.6	92.6	84.8	94.6	125.3		
Ratio service de la dette CGE/exportations	3.7	3.7	3.5	4.8	8.0	12.1	12.7	12.9	11.6	8.0	6.7		
Ratio service de la dette CGE/recettes	6.6	5.6	5.5	8.5	14.5	19.5	19.9	19.8	18.2	12.1	7.6		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	96.3	202.7	291.4	308.2	226.0	229.0	227.8	189.9	162.5	268.4	439.1		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.0	1.0	1.0	0.5	2.2	3.0	3.8	3.8	3.7	3.2	3.2	-0.9	3.0
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-2.9	3.8	7.2	-5.2	8.6	3.4	2.2	2.0	1.9	2.5	2.5	2.7	2.3
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	1.0	1.2	0.7	0.7
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-1.3	-7.1	6.1	-4.6	15.5	5.8	16.1	9.5	10.7	5.2	5.5	2.4	8.0
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	0.9	2.5	3.7	1.2	3.8	4.4	8.4	5.7	5.7	6.0	4.1	6.8	5.6
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	48.7	36.2	35.4	36.0	35.1	35.8	45.7	41.4	...	40.1
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	8.7	9.2	8.8	7.8	7.9	8.8	9.9	10.5	10.7	11.8	13.8	7.7	10.2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	235.9	339.0	141.9	121.8	172.7	183.3	212.9	241.2	246.2	240.3	173.1		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	4.8	6.6	6.7	7.3	8.0	7.7	4.7	2.0	...	6.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	95.0	84.8	82.2	81.7	83.3	84.3	73.8	57.1	...	80.3
PIB nominal (milliards de dollars EU)	2278.4	2388.5	2584.6	2460.6	2732.9	2910.2	3087.0	3267.5	3451.8	4577.7	8040.7		
Croissance du PIB nominal en dollars	0.0	4.8	8.2	-4.8	11.1	6.5	6.1	5.8	5.6	5.8	5.8	1.6	5.4
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	16.1	17.3	16.4	15.9	15.5	14.9	14.3	16.9	19.4		
En pourcentage des exportations	117.5	126.3	115.1	112.5	99.6	92.6	84.8	94.6	125.3		
Ratio service de la dette/exportations	3.7	3.7	3.5	4.8	8.0	12.1	12.7	12.9	11.6	8.0	6.7		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	415.8	426.5	448.9	464.1	477.1	485.7	492.5	771.6	1561.0		
(VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	0.4	0.9	0.6	0.4	0.3	0.2	0.1	1.4	1.4		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	5.9	10.1	10.6	13.1	10.8	8.8	7.8	6.2	5.6	6.2	10.3		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1 + g) + \alpha(1 + r)] / (1 + g + p + gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

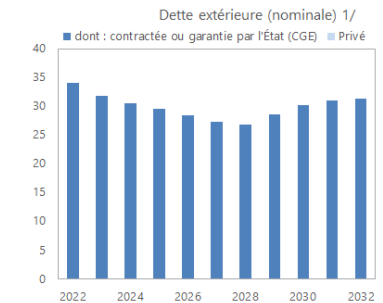
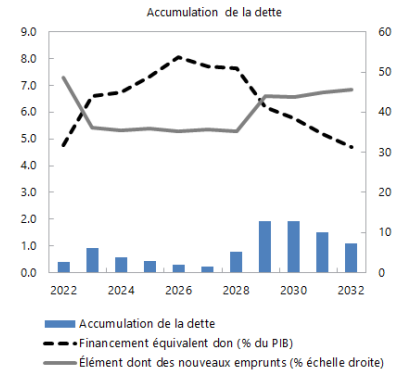
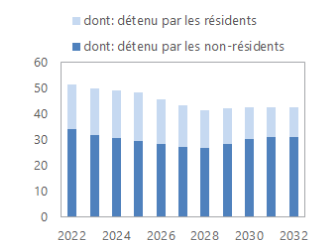
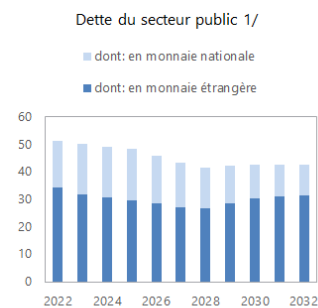


Tableau 2. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019–2042
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	47.1	43.4	47.6	51.4	50.0	49.2	48.4	45.9	43.5	42.5	30.3	49.8	45.4
dont : libellée en devises	36.1	34.0	34.4	34.1	31.8	30.5	29.5	28.4	27.2	31.3	29.1	33.9	29.9
Variation de la dette du secteur public	-2.9	-3.7	4.2	3.8	-1.4	-0.8	-0.8	-2.5	-2.4	-0.2	-4.5		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-3.2	-1.0	6.4	2.1	-1.2	-0.8	-1.0	-2.7	-2.5	-0.1	-0.9	1.1	-0.6
Déficit primaire	-1.8	3.1	5.7	4.9	2.5	1.7	0.9	-0.9	-0.8	1.4	0.7	1.4	1.4
Recettes et dons	18.3	21.8	13.7	12.3	13.8	14.7	16.3	17.7	17.6	15.0	14.8	14.6	15.5
dont : dons	9.6	12.6	4.9	4.5	5.9	5.9	6.4	7.2	6.9	3.3	0.9		
Dépenses primaires (hors intérêts)	16.6	24.8	19.4	17.2	16.3	16.4	17.2	16.7	16.8	16.4	15.4	16.1	16.9
Dynamique automatique de la dette	-1.4	-4.0	0.9	-2.7	-3.7	-2.5	-1.9	-1.8	-1.7	-1.5	-1.5		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.3	-1.0	-1.6	-2.7	-3.7	-2.5	-1.9	-1.8	-1.7	-1.5	-1.5		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.8	-0.5	-1.2	-2.4	-2.6	-1.0	-0.1	0.0	-0.1	-0.2	-0.5		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.4	-0.4	-0.4	-0.2	-1.1	-1.4	-1.8	-1.8	-1.6	-1.3	-1.1		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.9	-3.1	2.5		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	0.3	-2.7	-2.2	1.6	-0.1	0.1	0.2	0.2	0.0	-0.1	-3.6	1.7	0.2
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	28.4	30.9	31.2	31.5	31.3	29.5	27.8	26.0	19.4		
Ratio VA de la dette public/recettes et dons (en %)	208.1	251.7	225.8	213.5	192.3	167.0	158.0	172.7	131.4		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	17.1	9.1	10.4	9.9	23.7	36.8	41.8	42.1	40.5	32.3	7.9		
Besoin de financement brut 4/	1.4	5.0	6.9	6.1	5.7	7.0	7.7	6.5	6.3	6.2	1.8		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.0	1.0	1.0	0.5	2.2	3.0	3.8	3.8	3.7	3.2	3.2	-0.9	3.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	1.0	1.2	0.7	0.7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-0.7	-0.1	-1.7	-3.7	-3.7	0.2	2.5	2.9	2.6	2.1	-1.8	-2.3	1.0
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	2.4	-8.7	7.7	1.6	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	2.4	1.9	3.3	6.4	6.7	4.1	2.5	2.4	2.4	2.5	2.5	4.2	3.4
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-0.9	51.2	-21.0	-10.8	-3.4	3.8	8.7	0.9	4.2	0.5	4.2	5.7	1.6
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	1.1	6.8	1.6	1.2	3.8	2.4	1.7	1.6	1.6	1.6	5.2	3.2	1.8
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales plus administrations de sécurité sociale. Dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-base

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 3. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure garantie par l'État, 2022–2032

	Projections 1/											
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Ratio VA de la dette/PIB												
Scénario de référence	17	16	16	15	15	14	14	15	16	17	17	
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	17	18	18	19	20	23	25	28	31	34	36	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	17	21	27	26	25	24	24	26	28	29	29	
B2. Solde primaire	17	17	18	18	18	17	17	18	19	20	20	
B3. Exportations	17	18	21	20	19	19	19	20	21	21	21	
B4. Autres flux 3/	17	19	21	21	20	20	19	20	21	21	21	
B5. Dépréciation	17	20	16	15	14	14	14	15	16	17	18	
B6. Combinaison de B1-B5	17	25	27	26	25	24	24	26	27	27	27	
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	17	22	23	24	23	23	23	24	25	25	25	
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
Ratio VA de la dette/exportations												
Scénario de référence	126	115	112	100	93	85	83	88	94	93	95	
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	126	123	127	121	127	135	149	163	180	187	200	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	126	115	112	100	93	85	83	88	94	93	95	
B2. Solde primaire	126	122	129	118	112	104	102	107	113	111	112	
B3. Exportations	126	162	212	189	176	162	159	165	173	168	167	
B4. Autres flux 3/	126	134	151	134	126	116	114	118	122	119	118	
B5. Dépréciation	126	115	89	79	73	66	65	70	76	78	80	
B6. Combinaison de B1-B5	126	169	132	154	143	132	129	135	141	138	138	
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	126	155	162	152	145	136	134	138	143	141	141	
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	
Ratio service de la dette/exportations												
Scénario de référence	5	8	12	13	13	12	9	8	7	7	8	
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	5	9	14	15	16	15	12	11	11	11	13	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	5	8	12	13	13	12	9	8	7	7	8	
B2. Solde primaire	5	8	12	13	13	12	9	8	8	8	9	
B3. Exportations	5	10	18	19	20	18	13	12	12	13	14	
B4. Autres flux 3/	5	8	12	13	13	12	9	8	9	9	10	
B5. Dépréciation	5	8	12	12	13	11	8	7	7	6	7	
B6. Combinaison de B1-B5	5	10	16	17	17	15	12	10	12	11	12	
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	5	8	13	14	14	13	10	9	9	8	9	
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Ratio service de la dette/recettes												
Scénario de référence	9	15	19	20	20	18	14	12	11	11	12	
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	9	16	22	24	25	24	19	18	17	18	20	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	9	19	33	34	34	31	23	21	19	19	21	
B2. Solde primaire	9	14	20	21	20	19	14	13	12	13	14	
B3. Exportations	9	15	20	21	21	19	15	13	13	14	15	
B4. Autres flux 3/	9	15	20	21	21	19	14	13	13	15	15	
B5. Dépréciation	9	18	24	24	24	22	16	15	14	11	13	
B6. Combinaison de B1-B5	9	18	29	29	29	27	20	18	20	19	20	
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	9	14	21	22	22	20	16	14	13	13	14	
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2022–32

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	31	31	31	31	29	28	26	26	26	26	26
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2,	34	36	37	38	39	39	39	39	39	39	39
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	34	47	66	70	72	73	75	80	84	89	93
B2. Solde primaire	34	37	39	38	36	34	32	32	32	31	31
B3. Exportations	31	33	36	36	34	32	30	30	30	30	29
B4. Autres flux 3/	31	34	37	37	35	33	31	31	31	31	30
B5. Dépréciation	34	38	37	35	33	30	27	26	25	23	22
B6. Combinaison de B1-B5	34	38	42	42	41	39	37	37	37	37	36
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	34	46	45	44	42	40	38	37	37	37	36
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	252	226	214	192	167	158	150	173	173	172	173
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2,	281	254	242	223	204	205	205	240	240	240	244
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	281	300	350	339	317	327	337	439	470	501	536
B2. Solde primaire	281	267	263	234	203	193	183	210	209	207	206
B3. Exportations	252	239	243	219	191	182	173	200	199	196	195
B4. Autres flux 3/	252	245	251	226	197	188	179	207	205	202	200
B5. Dépréciation	281	285	259	225	190	175	161	175	166	157	151
B6. Combinaison de B1-B5	281	268	265	244	215	206	198	232	232	232	233
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	281	336	308	272	237	225	215	247	244	242	241
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	10	24	37	42	42	41	36	37	35	32	32
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2,	10	24	39	45	46	45	41	44	42	40	41
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	10	27	53	68	72	74	72	84	84	84	88
B2. Solde primaire	10	24	42	50	47	44	38	39	37	34	34
B3. Exportations	10	24	37	42	43	41	37	38	36	34	34
B4. Autres flux 3/	10	24	37	42	43	41	37	38	36	35	35
B5. Dépréciation	10	24	40	45	45	43	38	39	36	34	34
B6. Combinaison de B1-B5	10	24	40	48	50	50	46	49	47	45	45
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	10	24	65	62	52	47	41	41	38	35	35
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 18 avril 2023

RAPPORT DES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDE D'UN ACCORD D'UNE DURÉE DE 38 MOIS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Rédigé par

Département Afrique

1. Les présentes informations supplémentaires reposent sur des nouvelles informations quant aux arriérés externes de la République centrafricaine auprès des créiteurs officiels, qui ont été reçues après la publication du rapport des services du FMI. Ces nouvelles informations ne modifient en rien l'évaluation des questions de politique générale et les recommandations contenues dans le rapport.

2. La République centrafricaine (RCA) a cumulé des arriérés qui sont antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTE avec quelques créiteurs hors du Club de Paris.

- La RCA a des arriérés avec l'Argentine, la Guinée Equatoriale, l'Irak, la Libye, et la province chinoise de Taïwan. Les autorités sont en contact avec les créiteurs pour trouver un chemin vers la résolution de ces arriérés.
- Depuis la publication du rapport, les services du FMI ont reçu de l'information nouvelle sur le consentement de la Libye vis-à-vis le prêt du FMI à la RCA. La Libye a consenti pour que le FMI prête à la RCA sous la Facilité Élargie de Crédit malgré ces arriérés. En cohérence avec la politique du FMI en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés, tous les créiteurs ont à présent consenti à que le FMI prête à la RCA malgré ces arriérés. Le sens de l'évaluation des services du FMI demeure inchangé.

Déclaration de M. Sylla, administrateur pour la République centrafricaine, M. N'Sonde, Administrateur Suppléant, et M. Touna Mama, Chef de Mission

Le 27 avril 2023

INTRODUCTION

1. Au nom des autorités de la République centrafricaine (RCA), nous tenons à remercier la direction et les administrateurs du FMI pour leur soutien à la RCA. Nous saluons en particulier leurs missions d'assistance technique et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de politiques de réformes macroéconomiques. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance aux services du FMI pour leur dialogue constructif avec les autorités centrafricaines lors des discussions tenues à Bangui et à Washington, ainsi que pour l'ensemble de rapports exhaustifs. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation faite par les services du FMI par rapport aux défis considérables auxquels le pays est confronté et des priorités de politiques publiques pour le futur.

2. Depuis les violences sectaires de 2013, le gouvernement démocratiquement élu de la République centrafricaine a continué à éprouver des épisodes de conflits récurrents, tout en luttant pour reprendre le contrôle de l'ensemble du territoire et assurer les fonctions administratives essentielles dans certaines parties du pays. Une part importante de la population est toujours déplacée à l'intérieur du pays et manque d'accès aux services publics de base tels que l'eau et l'électricité.

3. Outre ses difficultés internes et son absence d'accès à la mer, la RCA souffre de la crise économique mondiale en cours. En particulier, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées à la pandémie de COVID-19 et les répercussions de la guerre en Ukraine ont donné lieu à une flambée des prix des denrées alimentaires et des produits de base, des pénuries de carburant, des besoins supplémentaires de financement de la balance des paiements et une plus grande perte de recettes. Selon la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), 3 millions de Centrafricains, soit 49 % de la population totale du pays, pourraient souffrir d'insécurité alimentaire aiguë entre avril 2023 et septembre 2023; parmi eux, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés et les réfugiés seront les plus touchés.

4. De plus, le resserrement mondial des politiques macroéconomiques, combiné à l'absence d'appui budgétaire, génère d'importantes pressions financières. Dans ce contexte d'espace de financement considérablement réduit, les autorités redoublent d'efforts pour accroître la perception de recettes tout en continuant à mettre en œuvre des mesures destinées à préserver la stabilité macroéconomique — parfois à grands frais — et en faisant avancer les réformes structurelles afin de favoriser une croissance plus forte et inclusive.

5. Pour soutenir leur programme de réformes, les autorités demandent un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI, portant sur un montant équivalant à 141,68 millions de DTS (127,18 % de la quote-part), sur la base des progrès réalisés en matière de réformes dans le cadre des programmes FEC précédents ainsi que du dernier Programme de

Référence avec le FMI. Les décaissements au titre du nouvel accord FEC, s'il est approuvé, serviront à couvrir les obligations envers le FMI arrivant à échéance entre 2023 et 2026, ainsi qu'à financer la protection sociale en étroite coordination avec la Banque mondiale. Le fait d'être à jour dans ses obligations envers le FMI permettra à la RCA de continuer à collaborer avec l'institution. Les décaissements au titre de la FEC contribueront aussi à libérer de l'espace budgétaire indispensable pour les services publics essentiels.

La conception du programme du FMI intègre des éléments de sauvegarde robustes et devrait jouer un rôle de catalyseur pour l'obtention d'appuis budgétaires des partenaires financiers.

ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET PERSPECTIVES

6. Après la reprise modérée qui a suivi la crise de la COVID-19 en 2021, le PIB réel a stagné en 2022 (0,5 % de croissance), en conséquence des multiples chocs sur l'économie, notamment les pénuries de carburant et la suspension de l'aide budgétaire. L'inflation est passée de 4,3 % à 5,8 % en moyenne annuelle, principalement sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires. La position extérieure s'est affaiblie, la balance des paiements s'étant détériorée de 8 % en 2022, alors qu'elle était excédentaire l'année précédente.

7. Avec la résorption progressive des pénuries de carburant, la croissance économique devrait se redresser à 2,2 % en 2023, et dépasser 3 % à moyen terme. L'inflation devrait encore augmenter pour atteindre 6,3 %, en raison de la hausse continue des prix des carburants, avant de repasser sous le seuil cible de 3 % de la zone monétaire de la CEMAC en 2024.

8. Ces perspectives sont encore incertaines et dépendent de la reprise de l'appui budgétaire, de l'accès au marché financier régional et d'une mise en œuvre rigoureuse des politiques de réforme. En outre, les risques de dégradation restent exceptionnellement élevés et sont liés à l'évolution de la sécurité en RCA et dans la région, à la reprise de l'aide des donateurs et aux conditions financières régionales et mondiales. La matérialisation de ces risques pourrait plonger le pays dans une crise grave, et avoir des répercussions importantes sur la stabilité sociale ainsi que sur le contexte régional. Toutefois, le coût de ne pas soutenir la RCA dans un moment aussi critique serait bien supérieur aux risques mentionnés auparavant.

POLITIQUES A COURT ET MOYEN TERMES ET DEMANDE D'UN NOUVEL ACCORD FEC

9. Le nouvel accord au titre de la FEC ancrera le travail accompli par les autorités pour i) améliorer la résilience économique, ii) soutenir les plus vulnérables et iii) catalyser d'aides budgétaires supplémentaires. Les autorités ont mené à bien les trois actions préalables, en s'occupant notamment d'abroger les dispositions problématiques et controversées de la loi sur la cryptomonnaie, de créer un compte séquestre à la BEAC pour garantir la provision de services sociaux, et de promulguer un décret transposant en droit interne la directive de la CEMAC sur la comptabilité des stocks et des immobilisations, dans le but d'améliorer la précision et la transparence des comptes publics.

10. Les autorités sont prêtes à prendre, en consultation avec les services du FMI, les mesures qui s'imposeraient pour que les objectifs du programme restent réalisables et que la capacité à rembourser le FMI se renforce. Elles comptent aussi sur un élargissement de l'assistance au développement des capacités fournie par le FMI, la Banque mondiale et les autres partenaires techniques pour améliorer leur capacité de mise en œuvre et atténuer les risques qui pèsent sur le programme.

Politique budgétaire

11. Les autorités sont résolues à augmenter les recettes nationales requises pour assurer les services publics essentiels et à renforcer la résilience de l'économie en cas de choc, alors qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des financements concessionnels suffisants.
12. Le programme budgétaire de la RCA est axé sur un rééquilibrage des finances publiques d'environ 1 % du PIB par an. Pour atteindre cet objectif, les autorités prévoient d'accroître la mobilisation des recettes intérieures, notamment en réformant le mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers, en prenant de nouvelles mesures de politique fiscale, en procédant à des réformes administratives et en renforçant l'application de la législation pertinente. Du côté des dépenses, la priorité sera donnée aux secteurs qui ont le plus d'incidence sur la croissance et à la protection des ménages vulnérables, tout en améliorant l'efficacité des déboursements.
13. Les autorités se sont également engagées à renforcer la gestion des finances publiques, avec le soutien de l'assistance technique du FMI. Parmi les mesures envisagées figurent l'application de la réforme du compte unique du Trésor, l'amélioration des procédures d'approvisionnement et la mise en œuvre de la budgétisation par programme et des politiques régionales de gestion des finances publiques.
14. Les efforts visant à mieux cibler les dépenses sociales pour les ménages les plus vulnérables et à renforcer les mécanismes de protection sociale seront intensifiés. Les autorités sont déterminées à mieux cibler les subventions aux carburants, et à protéger les dépenses sociales, notamment pour les retraités vulnérables et les groupes sociaux subissant les déplacements, alors que le programme PACAD de la Banque mondiale doit prendre fin en juin 2023.
15. Les autorités ont également la volonté d'intensifier les efforts visant à mobiliser d'aides budgétaires supplémentaires. Les réunions mensuelles du comité du Trésor accueilleront régulièrement la participation des représentants du FMI et des donateurs. En leur ouvrant leurs livres, les autorités centrafricaines souhaitent non seulement donner des assurances supplémentaires quant à la bonne utilisation des ressources, mais aussi bénéficier des conseils et du savoir-faire de leurs partenaires.
16. Les autorités sont résolues à assurer la viabilité des finances publiques et de la dette en adhérant à la trajectoire d'assainissement budgétaire tout en recourant à l'emprunt qu'à des conditions concessionnelles. Elles s'efforceront aussi de réduire le coût des emprunts intérieurs en élargissant leur base d'investisseurs nationaux et en procédant à des opérations de gestion du passif. Les autorités se sont également engagées à renforcer leurs capacités de gestion de la dette avec l'aide du FMI.
17. Les arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE représentent 25 % de la dette extérieure totale de la République centrafricaine. À cet égard, les autorités vont poursuivre la normalisation des relations avec les créanciers en s'efforçant de bonne foi de régler les arriérés.

Politiques monétaire et financière

18. La politique monétaire menée au niveau régional par la BEAC s'est resserrée. Les autorités centrafricaines comprennent que, compte tenu des tensions inflationnistes persistantes

au niveau régional, l'orientation de la politique monétaire devrait être maintenue pour ancrer les anticipations d'inflation.

19. La vigilance est nécessaire pour assurer la stabilité financière. Les indicateurs du secteur financier sont restés sains, les banques étant suffisamment capitalisées et affichant des ratios de liquidité élevés. Les prêts improductifs sont relativement importants mais correctement provisionnés. Néanmoins, les autorités continuent à surveiller de près les différentes banques pour s'assurer qu'elles restent saines.

20. En ce qui concerne la transition numérique dans le secteur financier, les autorités entendent faire progresser leurs objectifs d'inclusion financière dans le cadre d'un partenariat plus étroit avec les institutions régionales. À travers le projet Sango, elles ont cherché à tirer parti des évolutions nouvelles en matière de fintech et de transformation numérique pour promouvoir un ambitieux programme de développement à plusieurs volets. Elles ont pris bonne note des conseils des services du FMI, notamment en ce qui concerne les risques budgétaires et pour le secteur financier, y compris en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Pour faire face à ces risques, elles ont déjà révisé le cadre juridique afin de retirer le statut de cours légal aux cryptoactifs et de mieux aligner la législation sur le cadre réglementaire régional. Elles espèrent continuer à bénéficier des conseils et de l'assistance technique des services du FMI pour réussir à promouvoir l'inclusion financière.

21. L'évaluation des sauvegardes réalisée en 2022 a révélé que la banque centrale régionale, la BEAC, maintenait des sauvegardes solides depuis les réformes destinées à renforcer son cadre de gouvernance et la mise en œuvre des normes internationales d'information financière. L'évaluation a également souligné la solidité des contrôles externes de la BEAC. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes pour 2022, la BEAC prend des mesures pour renforcer sa capacité d'audit interne et son cadre de gestion des risques, notamment en élaborant des plans de continuité des activités et de reprise après sinistre conformes aux meilleures pratiques internationales.

Réformes structurelles

22. Les priorités des autorités en matière de réformes structurelles consistent à renforcer la compétitivité et la résilience de l'économie, tout en jetant les bases d'une croissance économique inclusive à moyen terme.

23. Les autorités prévoient de maintenir l'élan de la réforme du marché des carburants pour garantir l'approvisionnement du pays et préserver les recettes publiques, tout en protégeant les ménages vulnérables. En s'appuyant sur l'assistance technique du FMI, elles prévoient d'adopter et de mettre en œuvre une formule de tarification rationalisée et de s'attaquer aux importations frauduleuses de carburant.

24. En outre, des politiques minières saines aideront la RCA à tirer le meilleur parti de ses abondantes ressources naturelles. À cet égard, les autorités prévoient de réviser le code minier pour l'aligner sur les meilleures normes internationales. Le code intégrera les améliorations suggérées par le FMI et l'assistance technique de la Banque mondiale.

25. Les autorités sont résolues à renforcer la gouvernance et la transparence. Entre autres actions, elles suivront le processus auprès de l'Assemblée nationale pour s'assurer de l'adoption du projet de loi anticorruption qui reflète l'avis du FMI. De plus, le rôle de la Cour

des comptes sera renforcé par l'adoption d'une nouvelle loi organique et de dispositions visant à garantir son fonctionnement et son autonomie financière.

CONCLUSION

26. Compte tenu de l'engagement des autorités à mener des politiques saines et sur la base de leurs antécédents en matière de mise en œuvre de programmes dans le cadre du précédent programme FEC, du Programme de Référence, et des actions préalables mises en œuvre, nous appelons les administrateurs à soutenir la demande des autorités de la RCA pour un nouvel accord FEC. Nous sollicitons également l'approbation de la conclusion des consultations au titre de l'article IV pour 2022.

27. En outre, le soutien continu du conseil d'administration pour aider à débloquer d'aides budgétaires supplémentaires seront d'une grande utilité. Cette aide est essentielle pour répondre aux besoins humanitaires urgents de la RCA, car le pays est confronté à une insécurité alimentaire aiguë alors que des programmes sociaux clés, tels que le PACAD de la Banque mondiale, arrivent à leur terme.